Quatre-vingt-treizième année. — N° 161. Le Numéro : 0,50 NF Dimanche 9 Juillet 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger.	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les **Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les **Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

* **Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.**

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 61-713 du 7 juillet 1961 autorisant la ratification de la convention du 21 juillet 1959 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions (p. 6259).

Loi n° 61-714 du 7 juillet 1961 autorisant la ratification de la convention signée à Vienne le 8 octobre 1959 et des lettres échangées le même jour entre le Gouvernement français et le Gouvernement autrichien en vue d'éviter les doubles impositions et de prévoir une assistance réciproque dans le domaine des impôts sur le revenu et sur la fortune ainsi que des impôts sur les successions (p. 6259).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 61-715 du 8 juillet 1961 complétant le décret n° 60-1379 du 21 décembre 1960 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission nationale d'intégration des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires (p. 6259).

Administration des services de la France d'outre-mer.

Décret portant licenciement et radiation des cadres (administrateurs) (p. 6260).

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Liste des sites classés au cours de l'année 1960 (p. 6260).

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES

Décret n° 61-716 du 5 juillet 1961 instituant en matière de loyer différentes mesures de protection en faveur des fonctionnaires de l'Etat ou de l'Algérie en service en Algérie faisant l'objet d'un changement d'affectation à l'intérieur de l'Algérie, en application du décret n° 60-1100 du 11 octobre 1960 (p. 6260).

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Décret n° 61-717 du 7 juillet 1961 modifiant le décret n° 57-174 du 16 février 1957 instituant différentes échelles de rémunération pour les catégories D et C des fonctionnaires de l'Etat (p. 6261).

Arrêtés portant réintégrations et affectation (école nationale d'administration) (p. 6261).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 3 juillet 1961 portant changement de noms (p. 6261).

Arrêté portant nomination des membres du jury des examens professionnels des chefs de service de greffe et des chefs de secrétariat (p. 6262).

Arrêté portant attribution de fonctions (magistrature) (p. 6262).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 8 juillet 1961 approuvant l'érection d'un monument commémoratif (p. 6262).

Décret du 8 juillet 1961 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique (p. 6262).

Arrêté du 19 juin 1961 relatif à la rémunération des fonctionnaires du service des mines chargés par les collectivités locales d'assurer le contrôle des services de distribution de gaz (p. 6262).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 4 juillet 1961 portant concession de la médaille militaire et modifiant un précédent décret (p. 6264).

Décret n° 61-718 du 5 juillet 1961 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales de police aux personnels actifs du service de la sûreté aux armées placés à la suite des forces françaises en Allemagne (p. 6270).

Décrets portant promotions, nominations et affectations (armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 6271).

Liste d'admissibilité au concours d'admission à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens de la marine en 1961 (rectificatif) (p. 6276).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 61-719 du 8 juillet 1961 complétant le décret n° 59-167 du 7 janvier 1959 relatif aux marchés de l'Etat (p. 6276).

Décret n° 61-720 du 8 juillet 1961 portant virement de crédits (p. 6276).

Décret du 8 juillet 1961 autorisant la cession à la société Sud-Aviation d'un terrain appartenant à l'Etat situé à Toulouse-Saint-Martin-du-Touch (Haute-Garonne) (p. 6277).

Arrêtés du 4 juillet 1961 portant répartition et transfert de crédits (p. 6277).

Arrêtés portant nomination, conférant l'honorariat et rectificatif (administration centrale et direction générale des impôts) (p. 6278).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 61-721 du 8 juillet 1961 complétant le décret du 22 mai 1920 modifié relatif à l'organisation administrative du Conservatoire national des arts et métiers (p. 6278).

Décret portant nomination d'un membre du conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers (p. 6278).

Arrêtés conférant le titre de docteur *honoris causa* (p. 6278).

Liste des candidats admissibles au concours d'agrégation de médecine et de pharmacie (p. 6278).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décrets portant promotions, nominations, radiation des cadres et admission à la retraite:

Administration centrale (p. 6279).

Inscription maritime (p. 6279).

Ponts et chaussées (p. 6279).

Arrêté du 24 février 1961 fixant la liste des aéroports internationaux et des autres aéroports disposant de contrôle de douane, de police et de santé en Algérie et précisant leurs conditions d'ouverture (p. 6279).

Arrêté du 28 juin 1961 portant réglementation provisoire de la circulation sur l'autoroute Esterel-Côte d'Azur (p. 6280).

Arrêté du 28 juin 1961 relatif aux travaux d'aménagement, de déviation, d'élargissement ou de rectification de routes nationales (déclarations d'utilité publique) (p. 6281).

Arrêté du 28 juin 1961 relatif à une régie d'avances (p. 6281).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 29 juin 1961 modifiant l'arrêté du 17 décembre 1957 pris pour l'application du décret modifié du 6 septembre 1957 portant organisation de l'école technique des mines d'Alès (p. 6281).

Arrêté portant nomination et cessation de fonctions de commissaires du Gouvernement auprès d'une société anonyme (p. 6281).

Arrêtés portant nominations et titularisations (service des instruments de mesure) (p. 6281).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 61-722 du 5 juillet 1961 relatif à l'attribution d'une prime de technicité aux personnels techniques titulaires des services agricoles et de la protection des végétaux (p. 6278).

Arrêté du 4 juillet 1961 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'une inspectrice d'enseignement ménager agricole (p. 6279).

MINISTERE DU TRAVAIL

Décret n° 61-723 du 5 juillet 1961 déterminant les effectifs d'assistants de service social affectés à des tâches permanentes à la date du 9 avril 1955 et portant création et suppression d'emplois à l'administration centrale et dans les services extérieurs du ministère du travail (p. 6281).

Décret portant nomination du directeur du centre d'études supérieures de sécurité sociale (p. 6282).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté portant nomination de membres de la commission nationale des travailleuses familiales (p. 6282).

Circulaire relative à l'application du décret n° 60-1377 du 21 décembre 1960 relatif à la fixation et à la perception des honoraires et indemnités afférents aux soins dispensés dans les hôpitaux publics autres que les hôpitaux ruraux aux malades hospitalisés et consultants externes ainsi qu'aux conditions de rémunération des praticiens hospitaliers (rectificatif) (p. 6282).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Décret portant nomination de membres titulaires et suppléants de la première commission de revision des marchés passés par le commissariat à la reconstruction ou par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (p. 6282).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté portant nomination de membres du comité national pour l'édification à Paris d'un monument à la mémoire des héros et des martyrs de la déportation (p. 6283).

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Tableau complémentaire d'avancement et *arrêté* portant promotions (services extérieurs) (p. 6282).

MINISTERE DE LA COOPERATION

Décrets portant délégations de signature (p. 6283).

Naturalisations et réintégrations (p. 6284).

Emplois réservés: Nominations (p. 6292).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocation de commissions (p. 6293).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocation de commission. — Convocation de la conférence des présidents (p. 6294).

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Convocation de section (p. 6295)

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Résultats du tirage de la Tranche spéciale des Vacances de la loterie nationale 1961 (p. 6296).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un économe au centre hospitalier d'Evreux (Eure) (p. 6295).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hospice Sainte-Madeleine à Thionville (Moselle) (p. 6295).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne) (p. 6295).

Annonces (p. 6297).

LOIS

LOI n° 61-713 du 7 juillet 1961 autorisant la ratification de la convention du 21 juillet 1959 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne, en vue d'éviter les doubles impositions (1).

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Est autorisée la ratification de la convention et du protocole additionnel entre la République française et la République fédérale d'Allemagne, signés à Paris le 21 juillet 1959, en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune ainsi qu'en matière de contributions des patentes et des contributions foncières, dont le texte est annexé à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 juillet 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Loi n° 61-713. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 694 ;

Rapport de M. Marc Jacquet, au nom de la commission des finances (n° 1183) ;

Discussion et adoption le 18 mai 1961.

Sénat :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 236 (1960-1961) ;

Rapport de M. Portmann, au nom de la commission des finances, n° 276 (1960-1961) ;

Discussion et adoption le 27 juin 1961.

(2) Il sera publié ultérieurement au *Journal officiel.*

LOI n° 61-714 du 7 juillet 1961 autorisant la ratification de la convention signée à Vienne le 8 octobre 1959 et des lettres échangées le même jour entre le Gouvernement français et le Gouvernement autrichien, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévoir une assistance réciproque dans le domaine des impôts sur le revenu et sur la fortune ainsi que des impôts sur les successions (1).

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Est autorisée la ratification de la convention signée à Vienne le 8 octobre 1959 et des lettres échangées le même jour entre le Gouvernement français et le Gouvernement autrichien, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévoir une assistance réciproque dans le domaine des impôts sur le revenu et sur la fortune ainsi que dans celui des impôts sur les successions, convention et lettres dont le texte est annexé à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 juillet 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Loi n° 61-714. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 1054 ;

Rapport de M. Marc Jacquet au nom de la commission des finances (n° 1182) ;

Discussion et adoption le 18 mai 1961.

Sénat :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 237 (1960-1961) ;

Rapport de M. Portmann, au nom de la commission des finances, n° 275 (1960-1961) ;

Discussion et adoption le 27 juin 1961.

(2) Il sera publié ultérieurement au *Journal officiel.*

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 61-715 du 8 juillet 1961 complétant le décret n° 60-1379 du 21 décembre 1960 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission nationale d'intégration des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population et du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance n° 58-1373 du 30 décembre 1958 relative à la création des centres hospitaliers et universitaires, à la réforme de l'enseignement médical et au développement de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 60-1030 du 24 septembre 1960 portant statut du personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, et notamment son article 74 ;

Vu le décret n° 60-1379 du 21 décembre 1960 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission nationale d'intégration des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu le décret du 6 juillet 1961 relatif à l'exercice des attributions du Premier ministre pendant l'absence de M. Michel Debré ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il est ajouté à l'article 1er du décret susvisé n° 60-1379 du 21 décembre 1960 un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Les fonctions dévolues par le présent article au président de la commission médicale consultative du centre hospitalier intéressé sont exercées :

« Pour l'assistance publique de Paris :

« Par le président de l'intersyndicat des médecins, chirurgiens et spécialistes des hôpitaux de Paris.

« Pour les hospices civils de Lyon :

« Par le président du comité médico-chirurgical des hospices civils de Lyon.

« Pour l'assistance publique de Marseille :

« Par le président de la commission médicale des hôpitaux de Marseille ».

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1961.

LOUIS JACQUINOT.

Par le ministre d'Etat, pour le Premier ministre et par délégation :

Le ministre de l'éducation nationale,

LUCIEN PAYE.

Le ministre de la santé publique et de la population,

BERNARD CHENOT.

ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 5 juillet 1961 portant licenciement, sur sa demande, d'un administrateur des affaires d'outre-mer.

Par décret en date du 5 juillet 1961, M. Gallière (Jacques-Jean-Marie-Marcelin-Gabriel), administrateur, 6e échelon, des affaires d'outre-mer, est licencié, sur sa demande, et comme tel radié du corps des administrateurs des affaires d'outre-mer, pour compter du 23 août 1961.

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Liste des sites classés au cours de l'année 1960.

Alpes-Maritimes. — Menton : l'Olivaie du Pian (13 juillet 1960).

Bouches-du-Rhône. — Aix-en-Provence : le château de la Gaude, sa chapelle, son parc et ses abords (18 mai 1960). Cassis : le cap Canaille et ses abords (13 juillet 1960).

Côtes-du-Nord. — Trébry, Trédaniel : le site de Bel-Air (3 février 1960).

Indre-et-Loire. — Saint-Cyr-sur-Loire : la propriété dite La Moisanderie (1er février 1960).

Oise. — Chantilly, Apremont, Avilly-Saint-Léonard, Vineuil, Saint-Firmin, Coye-la-Forêt, Gouvieux, Orry-la-Ville, la Chapelle-en-Serval, Saint-Maximin, Senlis, Courteuil, Lamorlaye : domaine de Chantilly (28 décembre 1960). Gouvieux : le domaine des Aigles (28 décembre 1960).

Puy-de-Dôme. — Chambon-sur-Lac : parties de la vallée de Chaudefour (29 novembre 1960).

Basses-Pyrénées. — Saint-Jean-de-Luz : pointe Sainte-Barbe (25 janvier 1960).

Seine. — Paris : bois de Vincennes (22 novembre 1960). Plessis-Robinson : le parc Henri-Sellier (1er juin 1960). 16e arrondissement : les allées de l'avenue Foch (18 juin 1960).

Seine-et-Oise. — Chaumontel, Luzarches, Asnières-sur-Oise : domaine de Chantilly (28 décembre 1960). Nointel : la place plantée d'arbres située en face du château de Nointel (8 mars 1960).

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES

Décret n° 61-716 du 5 juillet 1961 instituant en matière de loyer différentes mesures de protection en faveur des fonctionnaires de l'Etat ou de l'Algérie en service en Algérie faisant l'objet d'un changement d'affectation à l'intérieur de l'Algérie en application du décret n° 60-1100 du 11 octobre 1960.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, du ministre délégué auprès du Premier ministre, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de la construction,

Vu la loi n° 56-258 du 16 mars 1956, modifiée et prorogée, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative ;

Vu la loi n° 50-1597 du 30 décembre 1950 portant application à l'Algérie des dispositions de la loi du 1er septembre 1948 réglant les rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel ;

Vu le décret n° 60-1100 du 11 octobre 1960 concernant les conditions d'emploi et d'affectation des fonctionnaires et agents en service en Algérie ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les dispositions des articles 8 (§ 2), 18 et 19 de la loi susvisée du 30 décembre 1950 ne sont pas opposables aux fonctionnaires de l'Etat ou de l'Algérie en service en Algérie, ayant fait l'objet d'un changement d'affectation à l'intérieur de l'Algérie, dans les conditions prévues par le décret susvisé du 11 octobre 1960.

Art. 2. — Par dérogation aux dispositions de l'article 71 de la loi du 30 décembre 1950 et nonobstant toute convention contraire, les fonctionnaires visés à l'article 1er ont la faculté de sous-louer leur logement pour la durée de leur éloignement.

Art. 3. — Le droit au maintien dans les lieux n'est pas opposable aux bénéficiaires de la présente loi qui ont loué ou sous-loué leur logement pour la durée de leur éloignement.

Les dispositions de la loi n° 49-972 du 21 juillet 1949, étendue à l'Algérie par la loi n° 54-208 du 1er mars 1954, et celles de la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 modifiée, étendue à l'Algérie par la décision n° 52-008 de l'assemblée algérienne, rendue exécutoire par arrêté du 12 mars 1952, ne sont pas applicables aux bénéficiaires de locations ou sous-locations mentionnés à l'alinéa précédent.

Art. 4. — Aucune expulsion de locaux d'habitation ne peut être exécutée à l'encontre des personnes visées à l'article 1er ci-dessus ni à l'encontre de leur conjoint ou des membres de leur famille habituellement domiciliés avec eux.

Les dispositions du présent article ne sont toutefois pas applicables lorsque l'expulsion est prononcée en application de l'article 17 de la loi susvisée du 30 décembre 1950 ou en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, lorsqu'il est offert aux intéressés un local correspondant à leurs besoins.

Art. 5. — Le Premier ministre, le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de la construction et le délégué général en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale en Algérie.

Fait à Paris, le 5 juillet 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

MICHEL DEBRÉ.

Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,

LOUIS JOXE.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,

PIERRE GUILLAUMAT.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

EDMOND MICHELET.

Le ministre de la construction,

PIERRE SUDREAU.

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Décret n° 61-717 du 7 juillet 1961 modifiant le décret n° 57-174 du 16 février 1957 instituant différentes échelles de rémunération pour les catégories D et C des fonctionnaires de l'Etat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre délégué auprès du Premier ministre, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, notamment son article 56 ;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 modifié portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites ;

Vu le décret n° 57-174 du 16 février 1957 instituant différentes échelles de rémunération pour les catégories D et C des fonctionnaires de l'Etat, modifié par le décret n° 61-583 du 10 juin 1961 ;

Vu l'avis émis par le conseil supérieur de la fonction publique ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 2 du décret modifié du 16 février 1957 susvisé est modifié ainsi qu'il suit à compter du 1er juillet 1961 :

« Catégorie D :

« Echelle n° 1 D.....	100-180
« Echelle n° 2 D.....	130-190
« Echelle n° 3 D.....	140-205
« Echelle n° 4 D.....	160-225

« Catégorie C :

« Echelle n° 1 C.....	150-225
« Echelle n° 2 C.....	165-255
« Echelle n° 3 C.....	165-285
« Echelle n° 4 C.....	180-320
« Echelle n° 5 C.....	205-330
« Echelle n° 6 C.....	205-365 ».

Art. 2. — A compter de la date fixée à l'article 1er, les nouvelles échelles 2 C, 3 C, 4 C, 5 C et 6 C se substituent respectivement aux anciennes échelles 2 C et 3 C, 5 C, 6 C, 7 C et 8 C.

Art. 3. — Le Premier ministre, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Ecole nationale d'administration.

Par arrêté du 3 juillet 1961, M. Bezuel Le Roux d'Esneval (Amaury), élève de l'école nationale d'administration, qui a renoncé, dans les conditions prévues à l'article 38 du décret n° 58-1249 du 13 décembre 1958, au bénéfice de sa scolarité, est remis à la disposition du ministre de l'agriculture à compter du 1er juin 1961.

Par arrêté du 3 juillet 1961, M. Decamps (Pierre), élève de l'école nationale d'administration, promotion « Lazare-Carnot », qui a renoncé, dans les conditions prévues à l'article 38 du décret n° 58-1249 du 13 décembre 1958, au bénéfice de sa scolarité, est remis à la disposition du ministre des affaires étrangères à compter du 1er juin 1961.

Par arrêté du 3 juillet 1961, M. Flamme (Pierre), élève de l'école nationale d'administration, promotion « Lazare-Carnot », qui a renoncé, dans les conditions fixées à l'article 39 du décret n° 58-1249 du 13 décembre 1958, au bénéfice de son rang de classement dans sa promotion, est admis à suivre, à compter du 1er juin 1961, les enseignements donnés à la promotion « Albert-Camus ».

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 3 juillet 1961 portant changement de noms.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont autorisés à substituer :

Au nom de BAISECOURT celui de BOISECOURT :

BAISECOURT (Roger-Jean-Henri), né le 30 septembre 1912 à Aire-sur-l'Adour (Landes), demeurant à Mérignac (Gironde), agissant également au nom de ses enfants mineures : *a*) Danielle-Louise-Marie, née le 4 février 1947 à Aire-sur-l'Adour (Landes) ; *b*) Josette-Marie-Simone, née le 24 avril 1948 à Aire-sur-l'Adour (Landes).

Aux noms de BANOUN et BEN BANOUN celui de BANON :

1° BANOUN (Georges-Jacques), né le 11 juillet 1912 à Nemours (Algérie), demeurant à Nemours (Algérie), agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) BEN BANOUN (René-Haïm), né le 28 avril 1946 à Oujda (Maroc) ; *b*) BANOUN (Andrée), née le 17 septembre 1949 à Nemours (Algérie) ;

2° BANOUN (Armand-Aroni), né le 17 février 1929 à Nemours (Algérie), demeurant à Nemours (Algérie) ;

3° BANOUN (Vidal-Germain), né le 24 juillet 1933 à Nemours (Algérie), demeurant à Grenoble (Isère), 4, boulevard du Maréchal-Foch.

Au nom de BEN AMARA celui de AMARAL :

BEN AMARA (Pierre-Armand), né le 30 septembre 1933 à Paris (14e), demeurant à Paris (13e), 21, rue Esquirol, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Bruno, né le 7 septembre 1957 à Paris (16e) ; *b*) Robin-Henri, né le 18 juin 1959 à Paris (16e).

Aux noms de BEN ZAQUINE ET ZAQUINE celui de JACQUIN :

BEN ZAQUINE (Elie), né le 2 avril 1914 à Oran (Algérie), demeurant à Lyon (Rhône), 50, cours Aristide-Briand, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) ZAQUINE (Colette), née le 20 novembre 1947 à Rabat (Maroc) ; *b*) ZAQUINE (Jean-Claude-Jacques), né le 11 juillet 1950 à Rabat (Maroc).

Au nom de CERCUEIL celui de VERCUEIL :

CERCUEIL (Paulette-Marie), née le 20 mars 1924 à Saint-Denis (Seine), demeurant à Saint-Denis (Seine), 13, rue de la République.

Au nom de COCU celui de GOBIN :

COCU (Marcel-André-Georges-Jean), né le 30 mars 1933 à Chatou (Seine-et-Oise), demeurant au Vésinet (Seine-et-Oise), 3, allée des Acacias, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Pascal-André, né le 1er décembre 1955 à Suresnes (Seine) ; *b*) Murielle-Françoise, née le 14 mars 1960 à Chatou (Seine-et-Oise).

Au nom de COCU celui de COSSU :

COCU (Michèle-Marie-Andrée), née le 2 décembre 1946 à Giroussens (Tarn), demeurant à Giroussens (Tarn), mineure représentée par la dame Suzanne Suquet.

Au nom de DEBOULLOCHE celui de DE BOULLOCHE :

DEBOULLOCHE (Georges-Marie-Casimir-Sélim), né le 1er décembre 1913 à Reims (Marne), demeurant à Paris (16e), 5, place de la Porte-de-Passy, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Vera-Leila-Marie, née le 28 janvier 1953 à Upsal (Suède) ; *b*) Raymond-Selim-Erik, né le 17 mai 1954 à Uppsala (Suède) ; *c*) Carl-Robert-Halim-Casimir, né le 4 janvier 1959 à Genève (Suisse).

Au nom de DOUBALI celui de ROIG :

1° DOUBALI (Joseph-François), né le 12 novembre 1900 à Oran (Algérie), demeurant à Oran (Algérie), 18, rue de la Fonderie ;

2° DOUBALI (Joseph-Georges-Marie), né le 4 juin 1921 à Oran (Algérie), demeurant à Oran (Algérie), 13, rue Louis-Blanc, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Robert, né le 5 février 1944 à Oran (Algérie) ; *b*) Aline-Monique-Marie, née le 1er avril 1953 à Paris (6e) ;

3° DOUBALI (Suzanne-Marie), épouse COBACHO, née le 17 mars 1924 à Oran (Algérie), demeurant à Oran (Algérie), 11, rue de la Paix ;

4° DOUBALI (René-Antoine), né le 1er octobre 1927 à Sidi-Bel-Abbes (Algérie), demeurant à Colomb-Béchar (Algérie), agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Frédérique-Nicole, née le 4 octobre 1946 à Paris (10e) ; *b*) Marc-René, né le 19 septembre 1953 à Paris (6e) ; *c*) Philippe, né le 25 janvier 1956 à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise) ;

5° DOUBALI (Christiane-Yvette), épouse DEMICHELI, née le 6 décembre 1932 à Oran (Algérie), demeurant à Oran (Algérie), 18, rue de la Fonderie.

Au nom de DYKSZTAJN celui de DISTAIN :

DYKSZTAJN (Joseph), né le 15 janvier 1934 à Paris (19e), demeurant à Paris (10e), 160, boulevard de Magenta.

Au nom de FELDBLUM celui de FLEURCHAMPS :

FELDBLUM (Monique-Juliette-Edmonde), née le 9 juin 1930 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), demeurant à Paris (8e), 7, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Au nom de GALANO celui de GALANAUD :

GALANO (Janvier-André), né le 5 octobre 1918 à Alger (Algérie), demeurant à Alger (Algérie), 6, rue Meissonier, agissant également au nom de son enfant mineur Pierre-Fortuné-Jean, né le 5 février 1944 à Alger (Algérie).

Au nom de GOLDBERG celui de GAUBERT :

GOLDBERG (Roger-Pierre), né le 2 septembre 1936 à Paris (9e), demeurant à Paris (8e), 3, avenue Van-Dyck.

Au nom de GRÜNBERG celui de VERMONT :

GRÜNBERG (Laurence-Annick-Patricia), née le 14 juillet 1954 à Paris (10e), demeurant à Levallois-Perret (Seine), 6, rue de Villiers, mineure représentée par la dame Annik-Jacqueline-Louise Fressel, veuve Grünberg.

Au nom de GURFINKIEL celui de GRECOURT :

GURFINKIEL (Simon), né le 14 mai 1931 à Lens (Pas-de-Calas), demeurant à Beauvais (Oise), 9, rue d'Agencourt, agissant également au nom de son enfant mineur : Jean-Jacques-Laurent, né le 5 janvier 1956 à Nantes (Loire-Atlantique).

Au nom de HADJIDAVIDIS celui de DAVIER :

HADJIDAVIDIS (Michel), né le 28 décembre 1934 à Hérimoncourt (Doubs), demeurant à Audincourt (Doubs), rue des Pies, « Bloc C ».

Aux noms de IACONELLI et JACONELLI celui de JACONELLE :

IACONELLI (Gérardo), né le 13 mars 1913 à Paris (19e), demeurant à Aubervilliers (Seine), 15, rue de la Goutte-d'Or, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) JACONELLI (Guy-André), né le 21 octobre 1940 à Paris (10e) ; JACONELLI (Daniel-Roland), né le 27 juin 1948 à Paris (10e).

Au nom de JAKUBOWICZ, dit GOLDWASSER celui de JANSON :

JAKUBOWICZ, dit GOLDWASSER (Joseph), né le 2/15 décembre 1903 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris (16e), 4, rue Raffaëlli.

Au nom de JANONATO celui de JANONAT :

JANONATO (Maurice-Alphonse-Adrien), né le 15 mai 1920 à Villard-Bonnot (Isère), demeurant à la Mure (Isère), agissant également au nom de ses enfants mineures : *a*) Monique-Mauricette-Yvonne, née le 3 août 1940 à la Mure (Isère) ; *b*) Nicole-Renée-Andrée, née le 27 avril 1944 à la Mure (Isère).

Au nom de LABITTE celui de ELIPE :

LABITTE (Claude), né le 1er août 1936 à Drancy (Seine), demeurant à Noisy-le-Sec (Seine), 13, rue de Brément.

Au nom de LEFEBVRE celui de LEFEBVRE-VARY :

1° LEFEBVRE (Francis-Armand), né le 9 mai 1941 à Nice (Alpes-Maritimes), demeurant à Paris (16e), 4, rue Benjamin-Godart ;
2° LEFEBVRE (Christian-Marcel), né le 10 juin 1943 à Porto-Novo (Dahomey), demeurant à Paris (16e), 4, rue Benjamin-Godart ;
3° LEFEBVRE (Marc-Claude-Hector), né le 2 janvier 1948 à Paris (16e), demeurant à Paris (16e), 2, rue Benjamin-Godart,
mineurs représentés par le sieur Marcel-Augustin LEFEBVRE ;
4° LEFEBVRE (Henry-Maurice), né le 30 juillet 1939 à Bénerville-sur-Mer (Calvados), demeurant à Paris (16e), 4, rue Benjamin-Godart.

Au nom de LEIBOVICI celui de LEBOT :

LEIBOVICI (Henri-Marcel), né le 22 décembre 1926 à Paris (14e), demeurant à Argenteuil (Seine-et-Oise), 7, boulevard Bourceron, agissant également au nom de son enfant mineur : Alain-Jean, né le 24 janvier 1956 à Suresnes (Seine).

Au nom de MERDA celui de MEARD :

MERDA (Jacques-Robert), né le 15 mars 1920, demeurant à Saint-Nazaire-les-Bagnols (Gard), agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Jacques-André-Jean, né le 9 mai 1957 à Grasse (Alpes-Maritimes) ; *b*) Pascale, née le 31 octobre 1958 à Goudargues (Gard).

Au nom de REACHE celui de GERVILLE-REACHE :

REACHE (Joseph-Brice-Eugène-Lucien), né le 13 novembre 1918 à Basse-Terre (Guadeloupe), demeurant à Saint-Claude (Guadeloupe), rue Madame-de-Montéran.

Au nom de SOMA celui de SOMAT :

1° SOMA (Adrien-Joseph), né le 15 août 1902 à Méailles (Basses-Alpes), demeurant à Seyssinet-Pariset (Isère), agissant également au nom de son enfant mineur : André-Jean-Frédéric, né le 16 avril 1943 Grenoble (Isère) ;
2° SOMA (Jean-Albert-Abel), né le 12 avril 1936 à Seyssinet-Pariset (Isère), demeurant à Grenoble (Isère), 17, rue du Docteur-Mazet, agissant également au nom de son enfant mineur : Jean-André-Adrien, né le 2 août 1959 à Grenoble (Isère).

Au nom de THOMAS celui de THOMAS-RICHARD :

THOMAS (Alban-Robert), né le 12 avril 1909 à Sétif (Algérie), demeurant à Alger (Algérie), 143 *bis*, boulevard du Télemly, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Brigitte-Andrée-Noéma, née le 25 juin 1947 à Alger (Algérie) ; *b*) Franck-Charles-Henri), né le 19 juin 1950 à Alger (Algérie).

Au nom de WOJCIECK celui de KLUCZNIK :

WOJCIECK (Jean), né le 7 février 1930 à Lyon (Rhône), demeurant à Amnéville (Moselle), 9, rue Pasteur.

Art. 2. — Conformément à l'article 8 de la loi du 11 germinal an XI, complété par l'ordonnance du 23 août 1958, la mention en marge des actes de l'état civil du nouveau nom conféré par le présent décret ne pourra être requise par le procureur de la République du lieu du domicile qu'après l'expiration du délai d'un an fixé par ladite loi, et sur justification qu'aucune opposition n'aura été formée devant le Conseil d'Etat.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le garde des sceaux, ministre de la justice :

EDMOND MICHELET.

Jury des examens professionnels des chefs de service de greffe et des chefs de secrétariat.

Par arrêté du 4 juillet 1961, sont nommés membres du jury des examens professionnels des chefs de service de greffe et des chefs de secrétariat :

M. Pierre Lemercier, conseiller à la cour d'appel de Paris, président.

M. Pierre Prat, juge au tribunal de grande instance de la Seine.

M. Henri Guerin, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de la Seine.

M. Maurice Brougnard, chef de secrétariat de parquet au tribunal de grande instance de la Seine.

M. Joseph Lefebvre, chef de service de greffe au tribunal de grande instance de la Seine.

Magistrature.

Par arrêté du 4 juillet 1961, sont chargés, pour trois ans, des fonctions de juge de l'application des peines aux tribunaux de grande instance ci-après désignés :

Bourges : M. Durand, président dudit tribunal.
Montluçon : M. Guy, président dudit tribunal.
Tulle : M. Deschamps-Mavallier, président dudit tribunal.
Toulon : M. Aresten, vice-président à la suite dudit tribunal.
Auch : M. Ollie, juge audit tribunal.
Le Puy : M. Helluy, juge audit tribunal.
Nevers : M. Petit, juge audit tribunal.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 8 juillet 1961 approuvant l'érection à Oberhaslach (Bas-Rhin) d'un monument aux morts.

Par décret en date du 8 juillet 1961, pris en application des dispositions du décret du 16 janvier 1947 portant réglementation pour l'érection de monuments commémoratifs, est approuvée l'érection à Oberhaslach (Bas-Rhin) d'un monument aux morts.

Décret du 8 juillet 1961 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 8 juillet 1961, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite Société des amis d'André-Marie Ampère, dont le siège est à Poleymieux-au-Mont-d'Or (Rhône).

Rémunération des fonctionnaires du service des mines chargés par les collectivités locales d'assurer le contrôle des services de distribution de gaz.

Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-995 du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements, des communes et de leurs établissements publics, modifiée par l'ordonnance n° 59-32 du 5 janvier 1959 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 mai 1956, modifié par arrêté interministériel du 30 octobre 1956, autorisant certaines collectivités locales à verser des indemnités aux ingénieurs des T. P. E. (mines) exerçant pour leur compte le contrôle des clauses techniques des cahiers des charges pour la distribution du gaz ;

Sur la proposition du ministre de l'industrie,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les dispositions des arrêtés des 24 mai et 30 octobre 1956 susvisés sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes à compter du 1er janvier 1960.

Art. 2. — Les villes ci-dessous désignées et les localités entrant dans les circonscriptions administratives ci-après mentionnées sont autorisées à verser des indemnités de vacation et à rembourser leurs frais de déplacement aux ingénieurs des travaux publics de l'Etat du service des mines exerçant pour leur compte le contrôle des clauses techniques des cahiers des charges pour la distribution du gaz :

VILLES ET CIRCONSCRIPTIONS administratives où est exercé le contrôle.	INGÉNIEURS DES T. P. E. (mines exerçant le contrôle.
Arrondissement minéralogique de Paris-I.	
Département du Loiret	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision d'Orléans.
Evreux	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision d'Evreux.
Arrondissement minéralogique de Paris-II.	
Arrondissements de Compiègne et de Senlis.	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Compiègne.
Arrondissements de Beauvais et de Clermont.	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Beauvais.
Arrondissement minéralogique de Douai.	
Département du Pas-de-Calais	Les ingénieurs des T. P. E. en fonctions aux sous-arrondissements de Béthune-Est et Béthune-Ouest.
Département du Nord (arrondissement administratif de Dunkerque).	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la 1re subdivision de Lille.
Département du Nord (arrondissements administratifs de Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes, Avesnes).	Les ingénieurs des T. P. E. en fonctions aux sous-arrondissements de Lille et Valenciennes.
Arrondissement minéralogique de Metz.	
Département de la Moselle	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Metz-Nord-II. L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Thionville-Ouest. L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Forbach-II. L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Merlebach-I.
Département de Meurthe-et-Moselle.	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Longwy. L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Briey-Nord. L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Nancy-II.
Département de la Meuse	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Bar-le-Duc.
Département des Vosges	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision d'Epinal.
Département de l'Aube	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Troyes.
Département de la Marne	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Reims.
Département de la Haute-Marne.	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Chaumont.
Arrondissement minéralogique de Dijon.	
Beaune	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Dijon-II.
Lons-le-Saunier, Morez et Saint-Claude.	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Lons-le-Saunier.
Tournus	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Mâcon.
Fourchambault	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Nevers.
Montceau-les-Mines	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Montceau-les-Mines.
Arrondissement minéralogique de Rennes.	
Le Croisic, Batz	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Nantes-I.
Laval	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Laval.
Arrondissement minéralogique de Clermont-Ferrand.	
Thiers	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Clermont-Ferrand-Est.
Riom et Châtel-Guyon	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Riom.
Aurillac et Saint-Flour	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision d'Aurillac.
Le Puy	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision du Puy.
Montluçon	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Montluçon.
Vichy et Moulins	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Moulins.
Bourges et Vierzon	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Bourges.
Limoges	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Limoges.
Châteauroux et Issoudun	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Châteauroux.
Brive	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Brive.
Arrondissement minéralogique de Toulouse.	
Département de l'Aveyron (arrondissement de Rodez).	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Rodez-I.
Département de l'Aveyron (arrondissements de Millau et de Villefranche-de-Rouergue)	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Rodez-II.
Département du Tarn (arrondissement d'Albi).	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision d'Albi-I.
Département du Lot	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Cahors.
Département du Tarn (arrondissement de Castres).	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision d'Albi-II.
Département de Tarn-et-Garonne.	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Montauban.
Département de la Haute-Garonne (arrondissement de Toulouse).	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Toulouse-I.
Département de la Haute-Garonne (arrondissements de Saint-Gaudens et de Muret).	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Toulouse-II.
Département du Gers	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision d'Auch.
Département des Hautes-Pyrénées.	L'ingénieur des T. P. E. chargé de la subdivision de Tarbes.

Art. 3. — Le montant des indemnités de vacation visées à l'article 2 ci-dessus est arrêté par les préfets, dans la limite de 22 NF par vacation de quatre heures de travail.

Les préfets arrêtent également, sur proposition du chef d'arrondissement minéralogique compétent, le nombre de vacations correspondant à chaque mission de contrôle.

Le montant total des vacations allouées à un même ingénieur ne peut excéder 750 NF par an.

Art. 4. — Le remboursement des frais de déplacements occasionnés par les missions de contrôle est effectué sur la base des taux en vigueur pour les déplacements de service des fonctionnaires du service des mines.

Art. 5. — Le directeur général des collectivités locales au ministère de l'intérieur et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juin 1961.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le préfet, directeur général des collectivités locales,
JEAN REYMOND.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 4 juillet 1961 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 4 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée aux officiers mariniers et quartiers-maîtres dont les noms suivent :

Pour compter du 8 mai 1961.

ARMEE ACTIVE

Décoration avec traitement.

A. — TABLEAU SPÉCIAL DE L'AÉRONAUTIQUE NAVALE

1re *catégorie.*

Simon (Roger), premier maître navigateur aérien, mle 3858-T-51 ; 9 ans 11 mois de services. Deux fois cité.

Thery (Jean), premier maître pilote de l'aéronautique navale, mle 1077-C-50 ; 10 ans 2 mois de services. Cité.

Violette (Roger), second maître radio de bord d'aéronautique, mle 7365-T-45 ; 15 ans 4 mois de services. Deux fois cité.

Pillon (Jacques), maître pilote de l'aéronautique navale, mle 2426-T-52 ; 8 ans 6 mois de services. Deux fois cité.

Guihard (Jean-François), premier maître navigateur aérien, mle 3818-T-51 ; 9 ans 11 mois de services. Cité.

Stevens (Michel), second maître navigateur aérien, mle 7449-T-52 ; 8 ans 3 mois de services. Cité.

Guirriec (Emile), maître navigateur aérien, mle 14.380-T-51 ; 9 ans 1 mois de services. Cité.

Marie (Claude), maître pilote de l'aéronautique navale, mle 13.359-T-51; 9 ans 2 mois de services.

Moulinier (Robert), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 499-R-48 ; 13 ans 3 mois de services. Deux fois cité.

Boitaud (Christian), second maître radio de bord d'aéronautique, mle 16-L-50 ; 11 ans de services. Cité.

Gloro (François), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 1184-B-49 ; 11 ans 8 mois de services. Cité.

Colmas (Albert), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 6019-T-48 ; 12 ans 1 mois de services. Cité.

Larcher (Jacques), maître navigateur aérien, mle 14.378-T-51 ; 9 ans 1 mois de services.

Poirier (André), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 4978-T-48 ; 12 ans 9 mois de services. Cité.

Séné (Vincent), premier maître navigateur aérien, mle 6875-T-51 ; 9 ans 4 mois. Cité .

Pelle (Jean), second maître armurier aéro volant, mle 1143-B-49 ; 12 ans de services. Cité.

Hosteing (Pierre), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 14.112-T-51 ; 9 ans 1 mois de services.

Mallégol (Yves), maître pilote de l'aéronautique navale, mle 156-T-52 ; 9 ans 3 mois de services.

Scordia (Georges), maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 523-B-45 ; 15 ans 8 mois de services. Cité .

Sallou (Jean), premier maître électronicien d'aéronautique, mle 19-B-50 ; 11 ans 3 mois de services. Cité.

Calvet (Albert), maître pilote de l'aéronautique navale, mle 1676-T-52 ; 8 ans 9 mois de services.

Le Brigant (Paul), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 2210-B-48 ; 12 ans 3 mois de services. Cité.

Frison-Roche (Robert), maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 4933-T-36 ; 24 ans de services. Cité.

Kermarec (Yves), second maître navigateur aérien, mle 58-T-54. Cité. Services effectifs, 7 ans 3 mois ; bonifications pour services aériens, 5 ans 5 mois ; total, 12 ans 8 mois.

Conan (Alphonse), second maître armurier aéro volant, mle 1871-B-49 ; 11 ans 4 mois de services. Cité.

Larrieu (Daniel), second maître radio de bord d'aéronautique, mle 1263-T-50 ; 10 ans 8 mois de services. Cité.

Quelennec (Michel), maître radio de bord d'aéronautique, mle 1958-B-49 ; 11 ans 1 mois de services. Cité.

Torres (Henri), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 4941-T-51 ; 10 ans 4 mois de services. Cité.

Collobert (Joseph), maître navigateur aérien, mle 4960-T-58 ; 8 ans de services. Deux fois cité.

Le Bris (François), maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 712-B-46 ; 14 ans 4 mois de services.

Padoly (Paul), premier maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 3-FF-45 ; 16 ans de services. Cité.

L'Hostis (Gustave), second maître radio de bord d'aéronautique, mle 917-B-47 ; 13 ans 3 mois de services. Cité.

Héraud (Christian), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 1861-R-48 ; 12 ans 3 mois de services.

Le Ru (Guillaume), second maître radio de bord d'aéronautique, mle 6139-T-52 ; 8 ans 1 mois de services. Deux fois cité.

Baillehache-Lamotte (Jacques), second maître radio de bord d'aéronautique, mle 2300-T-49 ; 11 ans 11 mois de services. Cité.

Rapior (Guillaume), maître navigateur aérien, mle 3525-T-54. Cité. Services effectifs, 7 ans ; bonifications pour services aériens, 5 ans ; total, 12 ans.

Utz (Michel), maître pilote de l'aéronautique navale, mle 1678-T-52 ; 8 ans 9 mois de services.

Lainé (René), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 812-B-48 ; 12 ans 2 mois de services.

Trompette (Jean), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 4552-T-47 ; 13 ans 9 mois de services.

Daniel (Jean), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 860-T-51 ; 9 ans 11 mois de services.

Lotte (Bernard), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 5039-T-54. Cité. Services effectifs, 6 ans 7 mois ; bonifications pour services aériens, 5 ans 2 mois ; total, 11 ans 9 mois.

Jeannin (Robert), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 8342-T-53. Services effectifs, 7 ans 1 mois ; bonifications pour services aériens, 5 ans 2 mois ; total, 12 ans 3 mois.

Simon (Joël), maître pilote de l'aéronautique navale, mle 848-B-50 ; 10 ans 6 mois de services.

Azam (Jean), maître pilote de l'aéronautique navale, mle 1064-T-52 ; 8 ans 11 mois de services.

Fégeant (Claude), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 2915-T-47 ; 13 ans 3 mois de services.

Grisolet (André), maître pilote de l'aéronautique navale, mle 9929-T-51 ; 9 ans 2 mois de services.

Pierre (Daniel), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 7727-T-53. Cité. Services effectifs, 7 ans 2 mois ; bonifications pour services aériens, 4 ans 9 mois ; total, 11 ans 11 mois.

Puichaud (Roger), premier maître pilote de l'aéronautique navale, mle 2424-L-50 ; 10 ans 3 mois de services.

Riou (André), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 2051-B-45 ; 15 ans 7 mois de services.

Berger (Serge), second maître radio de bord d'aéronautique, mle 6563-T-53. Cité. Services effectifs, 7 ans 7 mois ; bonifications pour services aériens, 4 ans 9 mois ; total, 12 ans 4 mois.

Caussat (André), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 4992-T-48 ; 12 ans 9 mois de services.

Guirriec (Alain), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 7620-T-53. Services effectifs, 7 ans 3 mois ; bonifications pour services aériens, 5 ans 2 mois ; total, 12 ans 5 mois.

Lascombe (Michel), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 509-R-48 ; 13 ans 3 mois de services.

Leclercq (René), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 3510-T-54. Services effectifs, 7 ans ; bonifications pour services aériens, 5 ans ; total, 12 ans.

Kersalé (Jacques), second maître radio de bord d'aéronautique, mle 5773-T-51 ; 9 ans 5 mois de services. Cité.

Autfray (Michel), premier maître pilote de l'aéronautique navale, mle 14119-T-51 ; 9 ans 1 mois de services.

Mezec (Yves), maître électronicien d'aéronautique, mlle 909-B-50 ; 10 ans 2 mois de services.

Albert (Bernard), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 8646-T-52 ; 8 ans 2 mois de services. Cité.

Ponsot (Henri), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 6342-T-49 ; 11 ans 7 mois de services. Cité.

Guenver (Pierre), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 7611-T-53. Cité. Services effectifs, 7 ans 3 mois ; bonifications pour services aériens, 5 ans ; total, 12 ans 3 mois.

Burel (Maurice), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 725-T-52 ; 9 ans 3 mois de services.

Marcade (Yves), second maître navigateur aérien, mle 4721-T-54. Services effectifs, 6 ans 7 mois ; bonifications pour services aériens, 4 ans 9 mois ; total, 11 ans 4 mois.

Brune (Laurent), second maître radio de bord d'aéronautique, mle 777-L-50 ; 10 ans 8 mois de services.

Colleu (Jules), second maître radio de bord d'aéronautique, mle 509-B-50 ; 10 ans 4 mois de services.

Le Goff (Henri), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 1161-L-49 ; 11 ans 7 mois de services.

Gillet (Gustave), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 7470-T-52 ; 8 ans 4 mois de services. Cité.

Maroilleau (Jacques), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 1708-R-48 ; 12 ans 9 mois de services. Cité.

Bendik (Henri), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 7439-T-52 ; 8 ans 3 mois de services.

Dastix (Jacques), maître électronicien d'aéronautique, mle 1284-L-50 ; 10 ans 8 mois de services.

Poirel (Paul), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 404-T-48 ; 12 ans 9 mois de services.

Velly (René), second maître radio de bord d'aéronautique, mle 1822-B-49 ; 11 ans 7 mois de services. Cité.
Lacombe (René), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 7460-T-52 ; 8 ans 4 mois de services. Deux fois cité.
Bouzard (Jean), second maître radio de bord d'aéronautique, mle 1718-T-53 ; cité. Services effectifs, 7 ans 9 mois ; bonifications pour services aériens, 4 ans 4 mois ; total, 12 ans 1 mois.
Gandrille (Michel), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 7615-T-53 ; cité. Services effectifs 7 ans 3 mois ; bonifications pour services aériens, 4 ans 7 mois ; total, 11 ans 10 mois.
Saurais (Guy), second maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 2470-L-50 ; 10 ans 1 mois de services. Cité.
Rossi (Henri), second maître pilote de l'aéronautique navale, mle 33057-T-53 ; 8 ans de services.
Tronci (Jacques), second maître radio de bord d'aéronautique, mle 6744-T-49 ; 11 an 1 mois de services. Cité.
Mayeux (José), premier maître mécanicien de bord d'aéronautique, mle 828-R-45 ; 15 ans 6 mois de services.
Fleuranceau (James), maître principal contrôleur d'aéronautique, mle 1095-R-47 ; 14 ans 1 mois de services. Pour compter du 31 octobre 1960, veille de sa nomination dans le corps des officiers des équipages de la flotte.

B. — Tableau normal

2e *catégorie.*

Pillet (Alain), maître pilote de l'aéronautique navale, mle 1061-T-52 ; 9 ans de services. Deux fois cité.

3e *catégorie.*

Thomas (Hector), second maître canonnier, mle 105-L-37 ; 24 ans de services. Six fois cité.
Herrol (Auguste), second maître canonnier, mle 570-B-38 ; 22 ans 10 mois de services. Deux fois cité.
Cazoulat (Pierre), maître mécanicien, mle 353-CAS-40 ; 20 ans 6 mois de services. Cité.
Le Gurun (Joseph), second maître de manœuvre, mle 526-L-36 ; 24 ans 2 mois de services. Deux fois cité.
Le Port (Louis), premier maître mécanicien, mle 4100-T-42 ; 20 ans 3 mois de services.
Martin (Jean), premier maître mécanicien, mle 645-T-45 ; 15 ans 8 mois de services. Cité.
Pinçon (Gérard), maître principal mécanicien, mle 148-L-46 ; 14 ans 10 mois de services.
Durand (François), premier maître électricien, mle 6411-T-42 ; 18 ans 9 mois de services.
Pennec (Charles), maître de manœuvre, mle 182-B-44 ; 16 ans 1 mois de services. Cité.
Kervella (Guillaume), premier maître pilote de la flotte, mle 393-B-45 ; 15 ans 10 mois de services.
Le Hénaff (Pierre), maître canonnier, mle 5553-T-42 ; 18 ans 11 mois de services.
Guillevic (Rémy), maître électricien, mle 1224-L-45 ; 15 ans 7 mois de services. Cité.
Dugué (Marcel), maître mécanicien, mle 364-R-46 ; 14 ans 4 mois de services. Deux fois cité.
Legeard (Gilbert), second maître canonnier, mle 70-R-46 ; 14 ans 11 mois de services. Cité.
Le Ridou (Julien), second maître canonnier, mle 1342-L-38 ; 22 ans 3 mois de services. Cité.
Frugère (Jacques), premier maître mécanicien, mle 66-R-47 ; 14 ans 3 mois de services. Deux fois cité.
Amelot (Antonin), maître principal mécanicien, mle 3153-T-46 ; 15 ans 3 mois de services.
Troadec (Edouard), premier maître hydrographe, mle 29-B-47 ; 14 ans 3 mois de services.
Ruellan (Marcel), premier maître pilote de la flotte, mle 46-BIZ-45 ; 16 ans 3 mois de services.
Salmon (Pierre), second maître armurier, mle 3188-T-46 ; 15 ans 2 mois de services. Trois fois cité.
Guyomard (Emile), premier maître mécanicien, mle 12038-T-42 ; 18 ans 3 mois de services.
Rochet (Georges), maître principal mécanicien, mle 2871-T-47 ; 14 ans 3 mois de services. Cité.
Fruchon (Hervé), premier maître mécanicien, mle 7537-B-45 ; 15 ans 8 mois de services.
Provost (Pierre), maître principal pilote de la flotte, mle 8990-B-45 ; 15 ans 2 mois de services.
Daniel (Pierre), premier maître mécanicien, mle 153-B-46 ; 14 ans 7 mois de services.
Modicom (Pierre), premier maître mécanicien, mle 2026-L-45 ; 15 ans 8 mois de services.
Bidallier (Daniel), maître principal électricien d'armes ; mle 135-L-48 ; 12 ans 10 mois de services.
Le Doze (Eugène), premier maître pilote de la flotte, mle 519-L-45 ; 15 ans 10 mois de services.
Salaün (Paul), second maître timonier, mle 1013-T-43 ; 18 ans 9 mois de services.
Gangloff (Marcel), premier maître radiotélégraphiste, mle 6982-T-45 ; 15 ans 5 mois de services. Blessé. Cité.
Allais (Emile), second maître canonnier, mle 4979-T-45 ; 15 ans de services. Cité.
Jouanole (Joseph), premier maître mécanicien, mle 273-T-45 ; 15 ans 11 mois de services.
Baubry (Pierre), premier maître mécanicien, mle 2034-L-45 ; 15 ans 8 mois de services.
Brouard (Robert), premier maître pilote de la flotte, mle 4-B-47 ; 14 ans 3 mois de services.
Guillou (Florian), premier maître détecteur, mle 1499-L-46 ; 14 ans 3 mois de services.
Caër (Hervé), maître principal électricien, mle 95-B-44 ; 16 ans 1 mois de services.
Le Moizan (Hubert), second maître de manœuvre, mle 2234-L-45 ; 15 ans 1 mois de services. Cité.
Loaec (Jean), quartier-maître canonnier, mle 9294-B-45 ; 15 ans 6 mois de services. Deux fois cité.
Cessey (Raymond), maître détecteur A. S. M., mle 3843-T-45 ; 15 ans 5 mois de services. Cité.
Philippot (Louis), premier maître pilote de la flotte, mle 9303-B-45 ; 15 ans 6 mois de services.
Jégou (Francis), second maître cuisinier, mle 1946-B-40 ; 20 ans 7 mois de services.
Delapro (Jacques), second maître armurier, mle 1585-B-37 ; 23 ans 9 mois de services.
Le Mat (Louis), premier maître mécanicien, mle 4984-B-46 ; 14 ans 7 mois de services. Cité.
Leroy (Guy), second maître de manœuvre, mle 6237-C-45 ; 15 ans 11 mois de services. Cité.
Druel (Raymond), second maître canonnier, mle 7092-C-45 ; 15 ans 7 mois de services. Cité.
Meiche (Raymond), premier maître mécanicien, mle 3615-B-45 ; 15 ans 6 mois de services.
Rey (Jean), premier maître mécanicien, mle 4131-T-46 ; 14 ans 8 mois de services.
Charlier (Edmond), maître mécanicien, mle 4061-T-46 ; 14 ans 8 mois de services. Cité.
Delahaye (Etienne), premier maître mécanicien, mle 3634-B-45 ; 15 ans 5 mois de services.
Gonidou (François), premier maître détecteur A. S. M., mle 732-B-46 ; 14 ans 4 mois de services.
Fachus (Jean), maître mécanicien, mle 4040-T-42 ; 20 ans 9 mois de services. Cité.
Himbaut (Lucien), maître principal détecteur, mle 141-C-45 ; 15 ans 9 mois de services.
Kéryell (Yves), maître mécanicien, mle 190-B-39 ; 21 ans 4 mois de services. Cité.
Menetrier (Gaston), premier maître mécanicien, mle 2709-T-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Raynal (Louis), maître cuisinier, mle 20803-T-41 ; 19 ans 9 mois de services.
Cointrel (Pierre), premier maître hydrographe, mle 1182-C-46 ; 14 ans 11 mois de services. Cité.
Lautrefin (Robert), premier maître électricien d'armes, mle 2433-T-46 ; 14 ans 1 mois de services.
Le Naour (François), quartier-maître de manœuvre, mle 1599-B-39 ; 17 ans 5 mois de services. Cité.
Nicolas (Joseph), maître électricien d'armes, mle 528-B-46 ; 16 ans 2 mois de services. Cité.
Chausson (Lucien), premier maître de manœuvre, mle 8959-B-45 ; 15 ans 3 mois de services. Cité.
Bertin (Pierre), premier maître pilote de la flotte, mle 2181-R-45 ; 17 ans 6 mois de services.
Charpentier (Gilles), premier maître détecteur, mle 232-R-48 ; 12 ans 10 mois de services.
David (André), premier maître radiotélégraphiste, mle 9578-T-45 ; 15 ans 2 mois de services.
Roger (Jean), premier maître détecteur A. S. M., mle 3798-C-47 ; 13 ans 9 mois de services. Cité.
Pacaud (Gaston), premier maître mécanicien, mle 4019-T-48 ; 12 ans 1 mois de services. Cité.
Guéguen (Yvon), premier maître électricien, mle 1821-B-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Chagrot (Roger), maître mécanicien, mle 243-T-43 ; 19 ans 3 mois de services.
Drévillon (Joseph), premier maître mécanicien, mle 550-CAS-44 ; 16 ans 3 mois de services.
Lecallo (Albert), premier maître mécanicien, mle 937-L-47 ; 13 ans 7 mois de services. Cité.
Lhériteau (Jean), second maître mécanicien, mle 4082-T-42 ; 20 ans 9 mois de services.

André (Jean), quartier-maître canonnier, mle 1085-B-45 ; 15 ans 8 mois de services.
Monfort (Jean), second maître de manœuvre, mle 7860-B-45 ; 15 ans 3 mois de services. Cité.
Favalessa (Jean), premier maître détecteur A. S/ M., mle 1592-T-46 ; 14 ans 6 mois de services. Deux fois cité.
Lucas (René), maître mécanicien, mle 5459-B-46 ; 15 ans 3 mois de services. Deux fois cité.
Santoni (Jacques), maître charpentier, mle 2804-T-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Boonefaes (Jean), second maître canonnier, mle 7098-C-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Bartholomeau (Maurice), maître mécanicien, mle 34-S-46 ; 14 ans 9 mois de services.
Collet (Ange), premier maître électricien d'armes, mle 8099-C-45 ; 15 ans 5 mois de services.
Gennaro (Yann), premier maître détecteur, mle 4737-T-47 ; 13 ans 3 mois de services. Cité.
Holtzinger (Jacques), premier maître radiotélégraphiste, mle 4374-T-47 ; 13 ans 8 mois de services.
Perchey (Jean), maître principal mécanicien, mle 243-C-48 ; 13 ans 3 mois de services.
Fournis (Marcel), maître de manœuvre, mle 822-T-43 ; 18 ans 3 mois de services.
Carriou (Théodore), premier maître hydrographe, mle 9309-B-45 ; 15 ans 6 mois de services.
Le Corre (Pierre), quartier-maître de manœuvre, mle 374-T-43 ; 17 ans 10 mois de services.
Vintrigner (Claude), premier maître radiotélégraphiste, mle 907-T-46 ; 14 ans 9 mois de services.
Magueur (Michel), maître principal détecteur, mle 954-B-46 ; 14 ans 2 mois de services. Cité.
Lauret (Robert), second maître électricien, mle 2877-T-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Deltour (Pierre), maître électricien, mle 13-T-44 ; 14 ans 8 mois de services.
Le Goff (Yves), quartier-maître de manœuvre, mle 1129-B-47 ; 12 ans 4 mois de services. Deux fois cité.
Rouault (Guy), premier maître pilote de la flotte, mle 938-C-44 ; 16 ans 2 mois de services.
Mathieu (Bernard), maître radiotélégraphiste, mle 4493-T-46 ; 14 ans 2 mois de services. Cité.
Thomas (Gilles), maître mécanicien, mle 7160-T-42 ; 18 ans 9 mois de services.
Charonnet (Jean), second maître de manœuvre, mle 55-BIZ-45 ; 16 ans 3 mois de services. Cité.
Chillet (Claude), second maître timonier, mle 634-T-45 ; 15 ans 9 mois de services.
Armet (Robert), second maître radiotélégraphiste, mle 64-FF-44 ; 16 ans 5 mois de services. Cité.
Le Pennec (Adrien), maître mécanicien, mle 575-CAS-44 ; 16 ans 3 mois de services.
Lyet (Roland), premier maître mécanicien, mle 2029-T-47 ; 14 ans 3 mois de services. Deux fois cité.
Baravalle (Joseph), second maître mécanicien, mle 279-T-43 ; 19 ans 3 mois de services.
Daniel (Raymond), premier maître mécanicien, mle 773-B-47 ; 14 ans 2 mois de services. Cité.
Normand (Maurice), second maître canonnier, mle 6976-C-45 ; 15 ans 7 mois de services. Deux fois cité.
Belliot (Pierre), premier maître mécanicien, mle 2851-T-47 ; 14 ans 3 mois de services.
Bihan (Michel), premier maître pilote de la flotte, mle 3023-L-44 ; 16 ans 1 mois de services.
Dain (Gabriel), second maître torpilleur, mle 4837-T-45 ; 15 ans 1 mois de services. Trois fois cité.
Meltéor (Maxime), premier maître mécanicien, mle 3165-T-46 ; 15 ans de services.
Bourdon (André), quartier-maître de manœuvre, mle 1200-C-48 ; 12 ans 4 mois de services. Deux fois cité.
Colleter (Georges), maître mécanicien, mle 5434-B-46 ; 15 ans 2 mois de services. Cité.
Curaudeau (Pierre), premier maître mécanicien, mle 706-T-43 ; 19 ans de services.
Blancho (Gérard), maître principal mécanicien, mle 625-L-47 ; 14 ans 3 mois de services.
Deniel (André), maître électricien d'armes, mle 2638-B-45 ; 15 ans 6 mois de services.
Lamart (Robert), maître électricien, mle 11954-T-42 ; 17 ans 5 mois de services.
Albarez (François), premier maître hydrographe, mle 401-R-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Le Brun (Armand), maître timonier, mle 2537-B-45 ; 15 ans 6 mois de services.
Le Merrer (Louis), maître mécanicien, mle 11246-T-42 ; 18 ans 3 mois de services.
Le Bras (Jean), maître mécanicien, mle 7465-B-45 ; 15 ans 9 mois de services.
Manenq (Yvon), premier maître mécanicien, mle 743-BIZ-47 ; 14 ans 3 mois de services.
Rob (Roland), maître principal mécanicien, mle 2870-T-45 ; 14 ans 3 mois de services.
Chantreau (Adrien), second maître de manœuvre, mle 322-R-46 ; 14 ans 7 mois de services. Deux fois cité.
Le Jolivet (François), quartier-maître canonnier, mle 2711-R-45 ; 15 ans 1 mois de services. Cité.
Lemée (Roger), second maître timonier, mle 5573-B45 ; 15 ans 7 mois de services. Cité.
Le Bihan (Jean), maître électricien, mle 9133-B-45 ; 15 ans 5 mois de services.
Nivet (Louis), maître mécanicien, mle 9637-T-45 ; 15 ans 2 mois de services.
Le Servot (Marcel), maître cuisinier, mle 959-C-44 ; 16 ans 1 mois de services.
Henry (Vincent), maître principal électricien d'armes, mle 157-B-48 ; 13 ans de services.
Hellec (Maurice), maître mécanicien, mle 520-L-45 ; 15 ans 10 mois de services.
Habasque (Alexis), second maître de manœuvre, mle 159-B 44 ; 16 ans 1 mois de services. Cité.
Hénaff (Lucien), maître hydrographe, mle 9702-B-45 ; 16 ans 5 mois de services.
Petibon (Marcel), premier maître hydrographe, mle 334-B-44 ; 15 ans 3 mois de services.
Daniel (Pierre), second maître charpentier, mle 132-FF-41 ; 19 ans 6 mois de services.
Mazoyer (André), maître armurier, mle 3185-T-46 ; 15 ans 3 mois de services.
Aubry (Edouard), premier maître pilote de la flotte, mle 1139-C-44 ; 16 ans de services.
Ansquer (Alain), maître de manœuvre, mle 1635-B-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Brizay (Jean), maître électricien, mle 61-L-48 ; 13 ans de services.
Lecerf (Henri), premier maître électricien, mle 5896-C-45 ; 15 ans 3 mois de services.
Le Gac (Joseph), premier maître radiotélégraphiste, mle 57-B-47 ; 14 ans 3 mois de services. Cité.
Mandon (Jean), maître mécanicien, mle 392-R-45 ; 15 ans 7 mois de services. Cité.
Rivière (Bernard), maître radiotélégraphiste, mle 1998-C-46 ; 14 ans 1 mois de services. Cité.
Mastier (Albert), maître détecteur, mle 5876-T-45 ; 14 ans 10 mois de services. Cité.
Vella (Georges), second maître mécanicien, mle 850-BIZ-42 ; 17 ans 9 mois de services. Cité.
Beaussonnier (Gabriel), maître mécanicien, mle 6703-C-44 ; 16 ans 1 mois de services.
Dufour (Max), maître mécanicien, mle 4022-T-46 ; 14 ans 8 mois de services. Cité.
Honorat (Jean), premier maître mécanicien, mle 447-T-48 ; 13 ans 3 mois de services. Cité.
Fourny (Alfred), second maître mécanicien, mle 568-C-44 ; 15 ans 10 mois de services.
Le Morlec (Lucien), premier maître détecteur, mle 11531-T-42 ; 18 ans 3 mois de services.
Gaillard (André), second maître canonnier, mle 1938-C-39 ; 21 ans 2 mois de services.
Le Corre (Victor), second maître canonnier, mle 2926-B-45 ; 15 ans 6 mois de services. Cité.
Lombard (Jean), premier maître radiotélégraphiste, mle 7636-B-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Louboutin (Jean), maître mécanicien, mle 5458-B-46 ; 15 ans 2 mois de services. Cité.
Poirier (Henri), maître mécanicien, mle 3264-T-46 ; 15 ans 2 mois de services. Deux fois cité.
Joubert (Jean), maître électricien, mle 4205-T-46 ; 14 ans 8 mois de services. Cité.
Le Diuzet (Jacques), premier maître radiotélégraphiste, mle 383-T-46 ; 14 ans 8 mois de services. Cité.
Le Goaër (Maurice), premier maître radiotélégraphiste, mle 986-B-46 ; 14 ans 2 mois de services.
Le Roux (Victor), second maître mécanicien, mle 341-B-44 ; 16 ans 6 mois de services.
Penchenat (Jean), second maître radiotélégraphiste, mle 1038-BIZ-42 ; 18 ans 4 mois de services. Cité.
Quéffélec (René), premier maître mécanicien, mle 922-B-48 ; 13 ans 3 mois de services.
Robard (Maurice), second maître d'hôtel, mle 1702-L-45 ; 15 ans 6 mois de services. Cité.
Toullec (Francis), second maître de manœuvre, mle 10973-T-42 ; 18 ans 3 mois de services.
Le Berre (Joseph), maître détecteur, mle 167-B-44 ; 16 ans 1 mois de services.

Rival (Marius), second maître canonnier, mle 481-T-45 ; 15 ans de services.
Le Noc (Henri), premier maître pilote de la flotte, mle 869-B-46 ; 14 ans 3 mois de services.

4e catégorie.

Fouillet (Yves), maître fusilier C. S., mle 87-T-50 ; 11 ans 3 mois de services. Quatre fois cité.
Berrabar (Abdelkader), maître fusilier, mle 811-BIZ-32 ; 29 ans 6 mois de services.
Cullier (Henri), premier maître fusilier C. S., mle 9646-B-45 ; 16 ans 5 mois de services. Deux fois cité.
Léger (Pierre), maître fusilier C. S., mle 173-R-48 ; 12 ans 10 mois de services. Trois fois cité.
Perraud (Jean), maître fusilier C. S., mle 1706-T-48 ; 13 ans de services. Trois fois cité.
Salic (Marcel), maître fusilier C. S., mle 187-L-46 ; 14 ans 4 mois de services. Deux fois cité.
Narzul (Jean), second maître fusilier C. S., mle 616-B-49 ; 11 ans 7 mois de services. Quatre fois cité.
Eymard (Raymond), second maître fusilier C. S., mle 90-R-48 ; 13 ans de services. Deux fois cité.
Lamarre (Daniel), second maître fusilier, mle 6533-T-42 ; 18 ans 9 mois de services.
Lemaitre (Léon), premier maître fourrier, mle 377-T-43 ; 18 ans 3 mois de services.
Hezard (Robert), second maître fusilier C. S., mle 6347-T-48 ; 12 ans 1 mois de services. Quatre fois cité.
Ritton (Jean), second maître fusilier C. S., mle 3492-T-47 ; 13 ans 4 mois de services. Deux fois cité.
Pignon (Francis), maître fusilier C. S., mle 2391-R-45 ; 15 ans 2 mois de services. Deux fois cité.
Nicolas (Gustave), second maître fusilier C. S., mle 2227-B-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Lerouxel (Jean), maître principal transfiliste, mle 10.379-T-41 ; 19 ans 2 mois de services.
Géléoc (Yves), maître fusilier C. S., mle 88-B-46 ; 14 ans 3 mois de services. Deux fois cité.
Kurowski (Michel), maître fusilier C. S., mle 2137-C-48 ; 12 ans 3 mois de services. Trois fois cité.
Volant (Jean), maître fusilier C. S., mle 7764-B-45 ; 15 ans 2 mois de services. Deux fois cité.
Abiven (Casimir), second maître fusilier C. S., mle 1138-B-45 ; 15 ans 8 mois de services. Deux fois cité.
Balcon (Marcel), second maître fusilier C. S., mle 139-B-44 ; 16 ans 1 mois de services. Cité.
Guérin (Michel), second maître fusilier C. S., mle 586-L-50 ; 10 ans 11 mois de services. Quatre fois cité.
Compagnon (Jean), second maître fusilier C. S., mle 2446-C-47 ; 13 ans 2 mois de services. Deux fois cité.
Littré (Charles), maître fourrier, mle 10764-T-41 ; 18 ans 10 mois de services. Cité.
Chamfly (Michel), maître fusilier C. S., mle 1049-T-48 ; 13 ans 3 mois de services. Deux fois cité.
Gloaguen (Joseph), maître fusilier C. S., mle 680-B-48 ; 12 ans 4 mois de services. Deux fois cité.
Le Borgne (Joseph), second maître fusilier C. S., mle 1158-B-45 ; 15 ans 8 mois de services. Deux fois cité.
Le Gall (Auguste), second maître fusilier C. S., mle 385-B-49 ; 11 ans 11 mois de services. Trois fois cité.
Mahour (Moussa), quartier-maître commis aux vivres, mle 1080-BIZ-45 ; 15 ans 4 mois de services.
Foucher (Léo), maître fusilier C. S., mle 4191-T-46 ; 14 ans 5 mois de services. Deux fois cité.
Esnault (Albert), maître fusilier C. S., mle 12-B 48 ; 13 ans 3 mois de services. Cité.
Le Bey (André), maître chiffreur, mle 489-C-44 ; 16 ans 4 mois de services.
Oddou (Pierre), second maître fusilier C. S., mle 3677-T-48 ; 11 ans 9 mois de services. Cité.
Rouillé (Michel), premier maître fusilier C. S., mle 105-T-49 ; 12 ans 2 mois de services. Cité.
Sors (François), maître fourrier, mle 157-T-45 ; 16 ans de services.
Dupont (Guy), maître fusilier C. S., mle 1205-L-47 ; 13 ans 9 mois de services. Deux fois cité.
Raguenes (François) maître fusilier C. S., mle 2233-B-45 ; 15 ans 7 mois de services. Cité.
Le Coq (Henri), premier maître fourrier, mle 3231-B-45 ; 15 ans 11 mois de services.
Le Laurain (Bernard), second maître fusilier C. S., mle 109-R-49 ; 11 ans 11 mois de services. Trois fois cité.
Ginard (René), maître chiffreur, mle 403-C-44 ; 16 ans 4 mois de services. Deux fois cité.
Latour (Jean), maître fusilier C. S., mle 4207-T-46 ; 14 ans 5 mois de services. Deux fois cité.
Pascal (Marcel), second maître commis aux vivres, mle 330-R-39 ; 20 ans 4 mois de services.
Quélennec (Joseph), maître fusilier C. S., mle 9185-B-45 ; 15 ans 3 mois de services. Deux fois cité.
Machin (Roger), second maître fusilier C. S., mle 1055-T-48 ; 13 ans 3 mois de services. Trois fois cité.
Jégou (Yves), maître chiffreur, mle 9998-B-45 ; 15 ans 3 mois de services. Cité.
Le Franc (Joseph), premier maître météorologiste, mle 542-L-45 ; 15 ans 10 mois de services.
Fosse (Paul), second maître fusilier C. S., mle 3550-T-48 ; 12 ans 4 mois de services. Trois fois cité.
Fraval (Marin), second maître fusilier C. S., mle 9095-T-42 ; 18 ans 6 mois de services. Cité.
Morvan (Jean), maître fusilier C. S., mle 2356-B-47 ; 13 ans 8 mois de services. Cité.
Evain (Michel), second maître fusilier C. S., mle 642-B-48 ; 12 ans 4 mois de services. Blessé. Deux fois cité.
Tetin (Jean), second maître fusilier C. S., mle 1160-C-48 ; 12 ans 6 mois de services. Deux fois cité.
Quéau (Pierre), premier maître fourrier, mle 3943-B-46 ; 14 ans 8 mois de services.
Bournisien (Yves), premier maître secrétaire militaire, mle 4176-T-42 ; 19 ans 8 mois de services.
Truchot (Claude), maître fusilier C. S., mle 1-R-49 ; 12 ans 3 mois de services. Cité.
Stein (Jean), second maître fusilier C. S., mle 3332-T-47 ; 11 ans 1 mois de services. Deux fois cité.
Lemare (Marcel), second maître fusilier, mle 980-C-34 ; 24 ans 4 mois de services. Cité.
Lalague (Jacques), maître fusilier C. S., mle 507-R-46 ; 14 ans 2 mois de services. Cité.
Kermagoret (Jean), second maître fusilier C. S., mle 3515-B-45 ; 15 ans 7 mois de services. Cité.
Coucoult (Louis), maître fusilier C. S., mle 2214-B-47 ; 13 ans 10 mois de services. Cité.
Rivoallan (Auguste), second maître commis aux vivres, mle 1944-B-38 ; 22 ans 6 mois de services.
Mairey (Marcel), second maître fusilier C. S., mle 6625-T-48 ; 12 ans de services. Trois fois cité.
Rolin (Jean), maître fusilier C. S., mle 68-C-47 ; 13 ans 5 mois de services. Deux fois cité.
Flament (Roland), second maître fusilier C. S., mle 6193-T-48 ; 12 ans 1 mois de services. Deux fois cité.
Faou (Michel), second maître fusilier C. S., mle 1093-B-47 ; 13 ans 11 mois de services. Deux fois cité.
Baudillon (Christian), maître fusilier C. S., mle 541-T-44 ; 17 ans 4 mois de services. Cité.
Malbeaux (René), maître fusilier C. S., mle 647-B-45 ; 15 ans 9 mois de services.
Coadou (Yves), maître fusilier C. S., mle 22867-T-42 ; 18 ans 3 mois de services.
Masson (Raymond), second maître fusilier C. S., mle 1114-T-48 ; 12 ans 9 mois de services. Deux fois cité.
Labrousse (André), second maître fusilier C. S., mle 355-R-48 ; 12 ans 6 mois de services. Deux fois cité.
Danos (Roger), maître secrétaire militaire, mle 4467-T-46 ; 14 ans 2 mois de services.
Chevanton (Pierre), maître commis aux vivres, mle 9283-B-45 ; 15 ans 6 mois de services.
Le Calloch (Louis), second maître fusilier C. S., mle 2117-L-45 ; 15 ans 4 mois de services. Trois fois cité.
Adam (René), second maître fusilier C. S., mle 6775-C-45 ; 15 ans 3 mois de services. Cité.
Champion (Maurice), maître fourrier, mle 7322-T-45 ; 15 ans 5 mois de services.
Lagadec (François), second maître fusilier C. S., mle 2788-B-45 ; 15 ans 6 mois de services. Cité.
Chapon (Léon), maître fusilier C. S., mle 6346-C-45 ; 15 ans 11 mois de services.
Lagadec (Joseph), second maître fusilier C. S., mle 661-B-49 ; 11 ans 7 mois de services. Trois fois cité.
Refievna (Jean), second maître commis aux vivres, mle 3639-T-45 ; 15 ans 6 mois de services.
Bois (Roger), maître secrétaire militaire, mle 46-C-44 ; 16 ans 5 mois de services.
Pernin (Yves), second maître fusilier, mle 3083-T-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Hémery (Jean), maître fusilier C. S., mle 9779-B-45 ; 15 ans 4 mois de services. Cité.
Perrot (Adolphe), second maître fusilier C. S., mle 9078-B-45 ; 15 ans 5 mois de services.
Kerambrun (Albert), maître fusilier C. S., mle 10223-B-45 ; 15 ans 1 mois de services.
Le Roy (Jean), maître fusilier C. S., mle 875-B-47 ; 13 ans 9 mois de services. Cité.

Bernis (Joseph), second maître fusilier C. S., mle 674-T-45 ; 15 ans 8 mois de services. Cité.
Abgrall (André), second maître fusilier C. S., mle 9315-B-45 ; 16 ans 5 mois de services.
Duchêne (Georges), quartier-maître fusilier C. S., mle 5554-T-48 ; 11 ans 8 mois de services. Blessé. Deux fois cité.
Depois (André), second maître commis aux vivres, mle 3238-BIZ-44 ; 15 ans 9 mois de services.
Caillaud (Marcel), maître secrétaire militaire, mle 570-R-45 ; 15 ans 6 mois de services.
André (Marcel), premier maître secrétaire militaire, mle 1-B-47 ; 14 ans 3 mois de services. Chevalier du Mérite militaire.
Métivier (Claude), premier maître météorologiste, mle 130-R-45 ; 15 ans 9 mois de services.
Le Bot (François), maître fourrier, mle 193-B-45 ; 15 ans 11 mois de services.
Génin (Jules), second maître fourrier, mle 415-T-46 ; 16 ans 4 mois de services. Cité.
Arzul (Jean), second maître fusilier C. S., mle 858-B-48 ; 12 ans 6 mois de services. Trois fois cité.
Le Vourch (Emile), second maître fusilier C. S., mle 3937-B-46 ; 14 ans 8 mois de services. Cité.
Guillerm (Henri), second maître fusilier C. S., mle 785-B-48 ; 12 ans 2 mois de services. Deux fois cité.
Mahé (Jean), second maître fusilier C. S., mle 90-B-48 ; 12 ans 11 mois de services. Cité.
Pérez (José), quartier-maître tailleur, mle 22-Biz-48 ; 12 ans 9 mois de services. Cité.
Gac (Germain), quartier-maître commis aux vivres, mle 7869-B-45 ; 15 ans 3 mois de services. Cité.
Guégano (Louis), maître fourrier, mle 526-L-45 ; 15 ans 10 mois de services. Cité.

5e catégorie.

Bruet (René), maître mécanicien moteurs avion, mle 1891-T-47 ; 13 ans 4 mois de services. Deux fois cité.
Le Jouanard (Yves), maître inspecteur de la sûreté navale, mle 672-B-36 ; 24 ans 9 mois de services.
Toumoulin (Alexandre), maître mécanicien moteurs avion, mle 583-L-35 ; 25 ans 8 mois de services.
Moal (Gabriel), quartier-maître pompier, mle 2118-B-40 ; 14 ans 10 mois de services. Cité.
Moal (Gabriel), second maître conducteur D. P., mle 2619-B-35 ; 24 ans 3 mois de services. Cité.
Nahoum (Albert), second maître guetteur sémaphorique, mle 397-Biz-37 ; 18 ans 9 mois de services.
Chabert (Charles), premier maître mécanicien moteurs d'avion, mle 4361-T-46 ; 14 ans 2 mois de services.
Le Gall (Charles), premier maître électricien d'aéronautique, mle 2123-B-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Thomann (René), second maître canonnier de D. C. A., mle 1447-R-45 ; 15 ans 7 mois de services. Deux fois cité.
Guéna (Jean), quartier-maître mécanicien électricien de D. P., mle 3383-B-31 ; 28 ans 4 mois de services.
Renard (Robert), quartier-maître mécanicien D. P., mle 4837-C-35 ; 24 ans 7 mois de services.
Prax (Edouard), premier maître mécanicien D. P., mle 651-T-35 ; 21 ans 3 mois de services.
Bouvier (Lucien), premier maître mécanicien D. P., mle 179-C-42 ; 21 ans 1 mois de services.
Ordonneau (Charles), second maître guetteur sémaphorique, mle 3641-B-39 ; 20 ans 10 mois de services.
Paugam (Roger), maître électricien d'aéronautique, mle 84-B-47 ; 14 ans 3 mois de services. Cité.
Cousquer (Paul), maître conducteur D. P., mle 3476-B-32 ; 23 ans de services.
Gourlaouen (Charles), maître électricien d'aéronautique, mle 7892-T-45 ; 15 ans 2 mois de services.
Lebruman (Louis), second maître infirmier, mle 1777-C-46 ; 14 ans 4 mois de services. Cité.
Milano (Gilbert), maître mécanicien moteurs d'avion, mle 3110-T-37 ; 23 ans 9 mois de services.
Le Gall (Benjamin), gendarme maritime, mle 1756-B-36 ; 23 ans 3 mois de services.
Farkas (Michel), premier maître inspecteur de la sûreté navale, mle 6491-T-45 ; 15 ans 6 mois de services.
Michel (Maurice), premier maître électricien d'aéronautique, mle 457-T-44 ; 15 ans 10 mois de services.
Hamat Saïd ben Amar, second maître canonnier de D. C. A., mle 11591-T-41 ; 19 ans 8 mois de services.
Milhas (Fernand), premier maître mécanicien d'avion, mle 4245-T-46 ; 14 ans 5 mois de services.
Rebeix (François), premier maître mécanicien moteurs d'avion, mle 622-R-46 ; 14 ans de services. Cité.
Lamy (René), maître mécanicien moteurs d'avion, mle 4915-T-45 ; 15 ans 1 mois de services.
Leborgne (Robert), maître mécanicien moteurs d'avion, mle 5304-C-44 ; 14 ans 7 mois de services.
Lamort (Claude), premier maître mécanicien moteurs d'avion, mle 334-T-49 ; 12 ans 3 mois de services. Cité.
Siaud (Jacques), premier maître électricien d'aéronautique, mle 4302-T-46 ; 14 ans 3 mois de services.
Le Gall (Joël), maître mécanicien d'avions, mle 1095-R-46 ; 14 ans 8 mois de services. Cité.
Bihannic (Jean), premier maître électricien d'aéronautique, mle 2-B-48 ; 13 ans 3 mois de services.
Bellet (André), second maître mécanicien électricien d'A. M. F., mle 555-C-38 ; 14 ans 6 mois de services. Cité.
Le Corre (Louis), premier maître électricien d'aéronautique, mle 262-B-44 ; 16 ans 1 mois de services.
Mélin (Francis), maître principal mécanicien d'avions, mle 1510-B-45 ; 15 ans 8 mois de services.
Merle (Julien), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 466-R-35 ; 23 ans 6 mois de services.
Palud (Jean), quartier-maître charpentier d'A. M. F., mle 2446-B-39 ; 18 ans 10 mois de services. Blessé. Cité.
Larboulette (Louis), quartier-maître mécanicien électricien D. P., mle 684-L-33 ; 24 ans 2 mois de services.
Launey (Daniel), quartier-maître conducteur D. P., mle 890-C-49 ; 11 ans 2 mois de services. Quatre fois cité.
Simoni (Roger), second maître infirmier, mle 430-T-44 ; 16 ans 3 mois de services. Cité.
Kergoat (Jean), maître mécanicien moteurs d'avion, mle 767-B-45 ; 15 ans 9 mois de services.
Le Lann (René), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 3831-B-38 ; 21 ans 6 mois de services.
Le Roux (Joseph), quartier-maître mécanicien D. P., mle 161-L-38 ; 23 ans de services.
Quéré (Jean), maître mécanicien d'avions, mle 1190-B-45 ; 15 ans 8 mois de services.
Thibert (Jacques), premier maître électricien d'aéronautique, mle 3945-T-45 ; 15 ans 8 mois de services.
Léger (Guy), premier maître électricien d'aéronautique, mle 531-R-46 ; 14 ans 1 mois de services.
Durel (Eugène), second maître guetteur sémaphorique, mle 370-C-39 ; 17 ans 11 mois de services. Cité.
Chapel (Jean), maître mécanicien électricien d'A. M. F., mle 1734-B-40 ; 15 ans 8 mois de services.
Guillot (Jean), second maître canonnier de D. C. A., mle 3154-B-44 ; 16 ans de services. Cité.
Blain (Théodore), quartier-maître pompier, mle 1334-Biz-44 ; 13 ans 6 mois de services.
Roch (François), second maître infirmier, mle 896-B-46 ; 14 ans 3 mois de services.
Kervarec (Gabriel), maître mécanicien moteurs d'avion, mle 7589-B-45 ; 15 ans 8 mois de services.
Miltat (Roger), premier maître mécanicien d'avions, mle 1595-T-46 ; 14 ans 5 mois de services.
Pinelli (Jean), premier maître mécanicien moteurs d'avion, mle 7750-C-45 ; 15 ans 2 mois de services.
Le Brun (Simon), quartier-maître infirmier, mle 7434-T-42 ; 18 ans 8 mois de services.
Morvan (François), maître ouvrier tailleur, mle C. 4-L-41 ; 19 ans 6 mois de services.
Amelot (Joseph), maître infirmier, mle 10289-B-45 ; 15 ans 1 mois de services.
Ruellan (Roger), second maître musicien sédentaire, mle 3825-B-35 ; 21 ans 9 mois de services. Cité.
Le Goas (Victor), maître mécanicien d'avions, mle 675-B-46 ; 14 ans 5 mois de services.
Jicquel (Raymond), premier maître électricien d'aéronautique, mle 532-B-45 ; 15 ans 10 mois de services.
Lachaud (André), maître électricien d'aéronautique, mle 9759-T-45 ; 14 ans 11 mois de services.
Laumière (Georges), premier maître électricien d'aéronautique, mle 2731-R-45 ; 15 ans 4 mois de services.
Lorian (Jean), second maître infirmier, mle 3078-T-41 ; 19 ans 2 mois de services. Cité.
Saliou (Jean), second maître mécanicien d'avions, mle 2496-B-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Castaing (André), maître infirmier, mle 23198-T-41 ; 19 ans 1 mois de services.
Le Men (Emmanuel), second maître infirmier, mle 10032-B-45 ; 15 ans 3 mois de services.
Couedon (Paul), maître infirmier, mle 721-B-40 ; 20 ans 11 mois de services.
Le Barbanchon (Lucien), maître ouvrier cordonnier, mle 4398-C-29 ; 20 ans 1 mois de services.
Cariou (Ernest), maître mécanicien d'avions, mle 791-B-45 ; 15 ans 9 mois de services.
Picaut (Georges), maître infirmier, mle 3345-B-45 ; 15 ans 9 mois de services.
Thebaud (Alexandre), quartier-maître canonnier de D. C. A., mle 2229-L-45 ; 15 ans 1 mois de services.

Le Ster (Hervé), maître mécanicien d'avions, mle 4323-B-38 ; 21 ans 11 mois de services.
Berlivet (Henri), second maître électricien d'aéronautique, mle 165-B-45 ; 15 ans 11 mois de services.
Beziat (André), maître gendarme maritime, mle 17104-T-42 ; 17 ans 8 mois de services.
Le Chalony (Louis), quartier-maître canonnier de D. C. A., mle 1898-B-45 ; 15 ans 7 mois de services. Cité.
Le Duc (Roland), premier maître mécanicien de moteurs d'avion, mle 1722-T-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Réhel (Pierre), premier maître électricien d'aéronautique, mle 10256-B-45 ; 15 ans 1 mois de services.
Graziani (Philippe), second maître mécanicien électricien D. P., mle 2539-T-37 ; 18 ans 11 mois de services.
Le Garo (Jean), premier maître électricien d'aéronautique, mle 5002-B-46 ; 14 ans 7 mois de services.
Morelot-Faraguet (Michel), maître mécanicien moteurs d'avion, mle 6793-C-45 ; 14 ans 6 mois de services.
Berthou (Henri), gendarme maritime, mle 2230-B-38 ; 21 ans 7 mois de services.
Le Guennec (Pierre), maître électricien d'aéronautique, mle 2198-L-45 ; 15 ans 1 mois de services.
Lévêque (Yvon), maître mécanicien d'avions, mle 830-R-45 ; 15 ans 6 mois de services. Cité.
Schoonman (Jean), quartier-maître infirmier, mle 3130-T-47 ; 13 ans 9 mois de services. Cité.
Baudino (Jean), second maître conducteur D. P., mle 902-T-38 ; 15 ans 11 mois de services. Cité.
Benzenet (Gilbert), premier maître mécanicien d'avions, mle 4512-T-46 ; 14 ans 7 mois de services.
Le Bredonchel (André), maître gendarme maritime, mle 2131-T-37 ; 21 ans 10 mois de services.
De Chalus (Michel), second maître électricien d'aéronautique, mle 5197-T-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Le Bars (Roger), maître mécanicien moteurs d'avion, mle 766-B-45 ; 15 ans 9 mois de services. Cité.
Morel (Cyrille), quartier-maître mécanicien D. P., mle 625-T-42 ; 18 ans 2 mois de services.
Rodriguez (Henri), quartier-maître infirmier, mle 660-Biz-44 ; 16 ans 3 mois de services.
Thoreau (Yves), gendarme maritime, mle 1767-R-38 ; 22 ans de services.
Gay (Gilbert), maître mécanicien moteurs d'avion, mle 268-T-46 ; 14 ans 11 mois de services.
Le Bars (François), maître mécanicien moteurs d'avion, mle 1919-B-38 ; 17 ans 6 mois de services.
Cabel (Joseph), maître électricien d'aéronautique, mle 9875-B-45 ; 15 ans 3 mois de services.
Floch (Jean), premier maître mécanicien moteurs d'avion, mle 184-B-46 ; 14 ans 11 mois de services.
Le Rudelier (Alfred), second maître guetteur sémaphorique, mle 543-B-36 ; 19 ans 8 mois de services.
Jacquier (Charles), second maître de manuœuvre D. P., mle 902-T-36 ; 24 ans 3 mois de services.
Piétrosémoli (Louis), quartier-maître conducteur D. P., mle 69-T-50 ; 17 ans 1 mois de services.
Sueur (Alfred), maître mécanicien moteurs d'avion, mle 7665-C-45 ; 15 ans 5 mois de services.
Plouzennec (Jacques), second maître de manœuvre D. P., mle 4267-B-39 ; 19 ans 4 mois de services.
Prosperi (Jacques), gendarme maritime, mle 4923-T-37 ; 16 ans 4 mois de services.
Ferron (Yvon), quartier-maître infirmier, mle 165-R-46 ; 14 ans 11 mois de services.
Lucchini (Vincent), second maître mécanicien D. P., mle 3758-T-38 ; 20 ans 3 mois de services.
Bavoil (René), maître inspecteur de la sûreté navale, mle 1198-T-45 ; 15 ans 8 mois de services.
Roux (Jacques), gendarme maritime, mle 22032-T-41 ; 19 ans de services.
Buzaré (Joseph), quartier maître de manœuvre D. P., mle 2321-B-45 ; 15 ans 7 mois de services. Cité.
Le Goff (François), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 9686-B-45 ; 15 ans 3 mois de services. Cité.
Lenormand (Michel), maître mécanicien moteurs d'avion, mle 8013-B-45 ; 15 ans 7 mois de services. Cité.
Huet (Maurice), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 4282-C-35 ; 23 ans 2 mois de services.
Colin (Marc), premier maître électricien d'aéronautique, mle 1510-T-45 ; 15 ans 8 mois de services.
Guitard (Jacques), maître inspecteur de la sûreté navale, mle 9552-T-45 ; 15 ans 2 mois de services.
Munier (Michel), maître mécanicien d'avions, mle 4987-T-45 ; 15 ans de services.
Sabatier (Robert), quartier-maître mécanicien D. P., mle 3231-T-45 ; 13 ans 5 mois de services. Cité.
Paul (Ernest), gendarme maritime, mle 2667-T-38 ; 22 ans 10 mois de services.
Denis (Jean), maître mécanicien d'avions, mle 2128-B-45 ; 14 ans 6 mois de services. Deux fois cité.
Jézéquel (François), premier maître mécanicien d'avions, mle 9612-B-45 ; 15 ans 4 mois de services.
Guidal (Jean), second maître mécanicien D. P., mle 3898-B-37 ; 22 ans 3 mois de services.
Rannou (Jean), maître infirmier, mle 486-B-45 ; 15 ans 10 mois de services.
Corre (François), gendarme maritime, mle 1182-B-39 ; 24 ans 3 mois de services.
Delobelle (Roger), maître mécanicien moteurs d'avion, mle 1352-T-45 ; 15 ans 8 mois de services.
Garo (Jean), quartier-maître pompier, mle 1630-B-40 ; 20 ans 8 mois de services. Cité.

6e catégorie.

Delaguillaumie (Emile), premier maître électricien, mle 111-L-46 ; 16 ans 2 mois de services.
Dupont (André), maître principal mécanicien, mle 2254-C-47 ; 14 ans 3 mois de services.
Fieurgant (Alexis), maître mécanicien, mle 3612-B-45 ; 15 ans 6 mois de services.
Le Ru (Marcel), maître mécanicien, mle 10300-T-45 ; 15 ans 1 mois de services.
Colleu (Jean), maître mécanicien, mle 5514-B-46 ; 15 ans 2 mois de services.
Adam (Maurice), maître mécanicien, mle 2031-L-45 ; 15 ans 8 mois de services.
Ferret (Claude), maître électricien, mle 8984-B-45 ; 15 ans 3 mois de services. Cité.
Lascaux (Henri), maître mécanicien, mle 594-T-45 ; 15 ans 9 mois de services.
Lesaulnier (Honoré), maître mécanicien, mle 8671-C-45 ; 15 ans 8 mois de services.
Bourvon (François), second maître mécanicien, mle 7519-B-45 ; 15 ans 8 mois de services.
Ehling (Charles), premier maître mécanicien, mle 4918-T-48 ; 12 ans 9 mois de services. Cité.
Montroussier (Maurice), second maître radiotélégraphiste, mle 1025-T-43 ; 17 ans 2 mois de services.
Bauvois (Alfred), maître principal détecteur, mle 2434-C-47 ; 13 ans 4 mois de services.
Terrats (Gérard), second maître canonnier, mle 274-T-45 ; 15 ans 11 mois de services.
Morel (François), maître torpilleur, mle 3314-T-46 ; 15 ans 1 mois de services.
Menès (Yves), second maître de manœuvre, mle 1801-B-45 ; 15 ans 6 mois de services. Deux fois cité.
Corréard (Aimé), maître mécanicien, mle 118-T-45 ; 16 ans de services.
Jenisset (Louis), maître mécanicien, mle 4545-T-47 ; 13 ans 7 mois de services.
Chevaillier (Michel), maître torpilleur, mle 8672-C-46 ; 14 ans 8 mois de services.
Cabot (Bernard), maître mécanicien, mle 3198-T-46 ; 15 ans 3 mois de services. Cité.
Castel (Jacques), quartier-maître maître d'hôtel, mle 1794-B-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Berthou (Pierre), maître mécanicien, mle 7585-T-45 ; 15 ans 8 mois de services.
Deville (Raymond), maître torpilleur, mle 3149-T-45 ; 15 ans 7 mois de services.
Blusseau (Christian), maître torpilleur, mle 155-L-46 ; 14 ans 11 mois de services.
Baurez (Louis), premier maître électricien, mle 1977-T-48 ; 12 ans 10 mois de services.
Morvan (Valentin), maître mécanicien, mle 937-B-46 ; 14 ans 2 mois de services. Cité.
Gilot (Pierre), second maître timonier, mle 725-L-45 ; 15 ans 7 mois de services. Cité.
André (Robert), maître timonier, mle 2050-T-48 ; 12 ans 10 mois de services. Cité.
Vérité (Louis), second maître électricien, mle 216-B-46 ; 14 ans 11 mois de services.
Guillard (Yves), second maître de manœuvre, mle 3208-B-45 ; 15 ans 11 mois de services.
Bretou (René), second maître torpilleur, mle 1401-R-45 ; 15 ans 9 mois de services.
Morel (Raymond), second maître maître d'hôtel, mle 3262-T-45 ; 15 ans 1 mois de services.
Montanier (Francisque), second maître mécanicien, mle 3894-T-45 ; 15 ans 9 mois de services. Cité.
Mailloux (Jean), second maître électricien, mle 459-B-45 ; 15 ans 10 mois de services.
Seguin (Charles), maître mécanicien, mle 1232-T-46 ; 12 ans 11 mois de services.

Joubert (Lucien), premier maître radiotélégraphiste, mle 1168-R-45 ; 15 ans 6 mois de services.
Souchard (Yves), maître mécanicien, mle 166-L-46 ; 14 ans 11 mois de services.
Adam (Geoffroy), maître mécanicien, mle 2460-T-48 ; 12 ans 7 mois de services. Cité.
Le Bail (Pierre), second maître mécanicien, mle 10090-B-45 ; 15 ans 2 mois de services.
Ricordel (Roger), second maître électricien, mle 3372-L-45 ; 15 ans 5 mois de services.
Garavagno (Jean), maître timonier, mle 4202-T-46 ; 14 ans 8 mois de services.
Legeleux (Gaston), maître mécanicien, mle 932-C-44 ; 16 ans 3 mois de services.
Hennevin (Raymond), maître électricien, mle 7511-C-45 ; 15 ans 6 mois de services.

Par décret en date du 4 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 13 juin 1961 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée, à titre posthume, aux militaires désignés ci-après :

ARMÉE DE L'AIR

Régularisation.

Bennejean (Robert-Fernand), adjudant-chef.
Choisy (Jean-Jacques), adjudant.
Vesque (Jacques-Gaëtan), sergent-chef.

Ces concessions de la médaille militaire ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre ou de la Croix de la valeur militaire, les intéressés ayant été cités lors de leur décès.

Par décret en date du 4 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur du 13 juin 1961 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée, à titre posthume, aux militaires désignés ci-après :

ARMÉE DE L'AIR

Régularisation.

Dagiste (Erard-Siméon), sergent. Cette concession de la médaille militaire comporte l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme. Elle annule la citation à l'ordre de l'armée aérienne accordée par ordre général n° 305 du 18 février 1961 du général de division aérienne commandant la 5e région aérienne.

Martignion (Jean-Bernard), soldat de 2e classe. Cette concession de la médaille militaire comporte l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme. Elle annule la citation à l'ordre de l'armée aérienne accordée par ordre général n° 307 du 1er mars 1961 du général de division aérienne commandant la 5e région aérienne.

Cabrimol (Arsène-Anatole), sergent.
Dalby (Gérard), sergent.
Galabert (René-Henry-Jean-Claude), sergent.

Ces concessions de la médaille militaire comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme. Elles annulent les citations à l'ordre de l'armée aérienne accordées par ordre général n° 310 du 14 mars 1961 du général de division aérienne commandant la 5e région aérienne.

Rebuffault (Louis-Emile-Félix), sergent.
Serres (Roger-Alexandre), sergent.

Ces concessions de la médaille militaire comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme. Elles annulent les citations à l'ordre de l'armée aérienne accordées par ordre général n° 316 du 27 mars 1961 du général de division aérienne commandant la 5e région aérienne.

Jacques (Gérard-Marc-Mansuy), sergent.
Kabaradjian, dit Cabaradjian (Louis-Albert), sergent.
Lafont (Carlos-Francisco), sergent.
Renard (Claude-Raymond-Marie), sergent.

Ces concessions de la médaille militaire comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme. Elles annulent les citations à l'ordre de l'armée aérienne accordées par ordre général n° 318 du 31 mars 1961 du général de division aérienne commandant la 5e région aérienne.

Moreno (Jacques), sergent. Cette concession de la médaille militaire comporte l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme. Elle annule la citation à l'ordre de l'armée aérienne accordée par ordre général n° 320 du 5 avril 1961 du général de division aérienne commandant la 5e région aérienne.

Décret du 4 juillet 1961 modifiant un précédent décret portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 4 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 6 juin 1961 portant que le rectificatif ci-après est fait en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le décret ci-dessous est rectifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne la prise de rang dans la médaille militaire du sous-officier désigné ci-après :

ARMÉE ACTIVE

Décret du 17 mars 1961 (*Journal officiel* du 24 mars 1961).

Page 2951, 2e colonne, après : « Akbal (Justin), 13 avril 1926, adjudant ; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité », lire : « Pour prendre rang du 30 septembre 1960 ».

Décret n° 61-718 du 5 juillet 1961 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales de police aux personnels actifs du service de la sûreté aux armées placés à la suite des forces françaises en Allemagne.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre délégué auprès du Premier ministre, du ministre des armées et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires ;

Vu la loi n° 48-1504 du 28 septembre 1948 relative au statut spécial des personnels de police, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 48-1508 du 28 septembre 1948 et les textes postérieurs qui l'ont modifié portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels de police ;

Vu le décret n° 55-791 du 15 juin 1955, et notamment son article 3, portant suppression et création d'emplois contractuels ;

Vu le décret n° 58-517 du 29 mai 1958 portant attribution d'une indemnité spéciale aux personnels de police ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le décret n° 51-125 du 5 février 1951 relatif à l'indemnité de risques des personnels de la police exerçant leurs fonctions dans les territoires occupés cesse d'avoir effet à l'égard des personnels visés à l'article 2 à compter du 1er janvier 1961.

Art. 2. — A partir de cette même date et dans la limite des crédits ouverts au budget, les personnels des services actifs de la sûreté nationale détachés auprès du service de la sûreté aux armées et placés à la suite des forces françaises en Allemagne pourront percevoir une indemnité de sujétions spéciales de police égale à 10 p. 100 des émoluments soumis à retenue pour pension.

Le montant de cette indemnité ne pourra toutefois être inférieur à celui alloué à un fonctionnaire du même corps bénéficiaire de l'indice de traitement brut 370.

Art. 3. — Le Premier ministre, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des armées, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juillet 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décrets du 5 juillet 1961 portant affectation d'officiers supérieurs de l'armée de terre.

Par décret en date du 5 juillet 1961, M. le colonel d'infanterie de marine Deysson (Edmond-Firmin-Guy) est nommé commandant de la zone Ouest saharien.

Par décret en date du 5 juillet 1961, M. le colonel de l'arme blindée et cavalerie Roumiantsoff (Nicolas-Alexandrovitch) est nommé commandant du groupe de subdivisions de Chambéry.

Décret du 5 juillet 1961 portant promotions et nominations dans les corps des officiers de marine, des ingénieurs mécaniciens et des officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 5 juillet 1961, sont promus ou nommés dans le cadre actif :

A. — Corps des officiers de marine

Au grade de capitaine de vaisseau.

A compter du 1er mai 1961.

M. le capitaine de frégate Lebourlier (Louis), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Lefeuvre, retraité.

A compter du 1er juin 1961.

Les capitaines de frégate dont les noms suivent :

M. Gasnier-Duparc (Jehan-Alphonse-Henri), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Augustin, retraité.

M. Castro (Jean-Antoine), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Dupuis, retraité.

M. Cocquenet (Lucien-Robert), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Destremaud, retraité.

Au grade de capitaine de frégate.

A compter du 1er mai 1961.

Les capitaines de corvette dont les noms suivent :

M. Mas (Roland-Roger-Jacques), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Lebourlier, promu.

M. Versailles (Robert-Alphonse), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Mas, maintenu en situation hors cadre.

A compter du 1er juin 1961.

Les capitaines de corvette dont les noms suivent :

M. Henry (Michel-Marie-André), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Beslu, retraité.

M. Ravet (Marcel-Victor-Camille), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Beghelli, retraité.

M. Rivron (André-Joseph), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de frégate de Bonafos de La Tour, retraité.

M. d'Humières (Marie-Joseph-Christian), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Delcourt, retraité.

M. Maler (André), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Gasnier-Duparc, promu.

M. Emeury (Pierre-Léon), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Castro, promu.

M. de Vernejoul (Michel-Jean-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Cocquenet, promu.

M. Veyrat (Maurice-Henri-Emile), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Dupla, décédé.

A compter du 1er juillet 1961.

M. le capitaine de corvette Loos (Francis-Yves-Henri-Maurice), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Plantec, retraité.

Au grade de capitaine de corvette.

A compter du 1er mai 1961.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent :

1er tour (ancienneté). M. Coyne (Paul-Louis), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de corvette Hauvette, retraité.

2e tour (choix). M. Froget (Pierre-Louis-Jean-Jules), du port de Bizerte, en remplacement de M. le capitaine de Corvette Versailles, promu.

A compter du 1er juin 1961.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent :

1er tour (ancienneté). M. Perrin (Henri-James-Léon), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Schaepelynck, retraité.

2e tour (choix). M. Bonnemaison (Jacques-Georges-Francis-Albéric), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Bertrand (J.-A.), placé en situation hors cadre.

1er tour (ancienneté). M. Verdier (Claude-Louis-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Henry, promu.

2e tour (choix). M. Sabatier (Roger-Joseph-Marie), du port de Bizerte, en remplacement de M. le capitaine de corvette Ravet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Rolland de Chambaudoin d'Erceville (François-Marie-Louis-Maurice), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Rivron, promu.

2e tour (choix). M. Lajous (André-Lucien), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de corvette d'Humières, promu.

1er tour (ancienneté). M. Croset (Régis-Emile-Georges), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Maler, promu.

2e tour (choix). M. Gelas (Jean-Pierre-Noël-Nicolas), du port de Bizerte, en remplacement de M. le capitaine de corvette Emeury, promu.

1er tour (ancienneté). M. Limongi (André-Eugène-Marcel), du port de Bizerte, en remplacement de M. le capitaine de corvette de Vernejoul, promu.

2e tour (choix). M. Lapaire (Robert-Georges-Emile), du port de Bizerte, en remplacement de M. le capitaine de corvette Limongi, maintenu en situation hors cadre.

1er tour (ancienneté). M. Cavaille (Jacques-Casimir), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Larrive, placé en situation hors cadre.

2e tour (choix). M. Degermann (Jacques), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Veyrat, promu.

A compter du 1er juillet 1961.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent :

1er tour (ancienneté). M. Bayle (Yves-Marie-Joseph-Emmanuel), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Vernhes, retraité.

2e tour (choix). M. Gaillard (Pierre-François-Frédéric-Octave), du port de Bizerte, en remplacement de M. le capitaine de corvette Loos, promu.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

A compter du 1er mai 1961.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent :

3e tour (choix). M. Bousquet (Jean-Pierre-Paul-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Coyne, promu.

1er tour (ancienneté). M. Rousseau (Alain), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Froget, promu.

A compter du 1er juin 1961.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent :

2e tour (ancienneté). M. Caillou (Michel-Pierre-Albert-Léopold), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Richebe, retraité.

3e tour (choix). M. Herjean (Jean-Pierre), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Soudon, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Martin de Marolles (Jean-François-René-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Perrin, promu.

2e tour (ancienneté). M. Gravelin (Claude-Pierre-Robert), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Bonnemaison, promu.

3e tour (choix). M. de Chaignon (Guy-Maurice-Antoine-Pierre-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Verdier, promu.

1er tour (ancienneté). M. Durand (Antoine-Marie-Joseph-André), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Sabatier, promu.

2e tour (ancienneté). M. Le Marchant (Pierre-Yves), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Rolland de Chambaudoin d'Erceville, promu.

3e tour (choix). M. Truchon (Jean-Louis-Alain-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Lajous, promu.

1er tour (ancienneté). M. Chognard (Henri-Jean-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Croset, promu.

2e tour (ancienneté). M. Robin (André-Pierre-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Gelas, promu.

3e tour (choix). M. Auberger (Jean-François), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Lapaire, promu.

1er tour (ancienneté). M. Grovel (Michel-Pierre-Jean-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau O'Lanyer, placé en situation hors cadre.

2e tour (ancienneté). M. Scheid (Alain-Nicolas), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Cavaille, promu.

3e tour (choix). M. Catard (Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Degermann, promu.

A compter du 1er juillet 1961

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent :

1er tour (ancienneté). M. Bouillot (Philippe-Jean-Pierre-Paul-Lin), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Bayle, promu.

2e tour (ancienneté). M. de Vigouroux d'Arvieu (Philippe-Amans-François-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Gaillard, promu.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe.

A compter du 1er mai 1961.

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Grondona (Antoine-Charles-Nicolas), du port de Toulon, en complément d'effectif.

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.

A compter du 1er mai 1961.

M. l'ingénieur mécanicien principal Morel (Pierre), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Grondona, promu.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal.

A compter du 1er mai 1961.

2e tour (choix). M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Pacaud (René-Jean-Henri), du port de Lorient, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Morel, promu.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe.

A compter du 1er mai 1961.

2e tour (ancienneté). M. l'ingénieur mécanicien de 2e classe Douarinou (Jacques-Henri), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Pacaud, promu.

A compter du 1er juin 1961.

3e tour (choix). M. l'ingénieur mécanicien de 2e classe Vial (Numa-Robert-Maurice), du port de Toulon, en complément d'effectif.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte.

A compter du 1er juillet 1961.

Les officiers principaux des équipages de la flotte dont les noms suivent :

M. Cocho (Francis-Jean-Marie) (timonier), du port de Brest, en réalisation d'effectif.

M. Bodiou (Yves) (timonier), du port de Brest, en réalisation d'effectif.

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

A compter du 1er mai 1961.

M. l'officier de 1re classe des équipages de la flotte Gury (Roger-Léon) (timonier), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'officier principal des équipages Suchet, retraité.

A compter du 1er juin 1961.

M. l'officier de 1re classe des équipages de la flotte Bernard (Pierre-Joseph-Marie) (timonier), du port de Brest, en remplacement de M. l'officier principal des équipages Maral, retraité.

A compter du 1er juillet 1961.

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte dont les noms suivent :

M. Allavena (Pierre-Jean) (mécanicien), du port de Rochefort, en remplacement de M. l'officier principal des équipages Ferris, retraité.

M. Guinard (René) (mécanicien de bord d'aéronautique), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'officier principal des équipages Cocho, promu.

M. Gendron (Hubert-Georges-Joseph) (timonier), du port de Rochefort, en remplacement de M. l'officier principal des équipages Bodiou, promu.

M. Tournier (Gustave-Jules) (mécanicien), du port de Rochefort, en réalisation d'effectif.

M. Dabadie (Henri) (opticien télémétriste), du port de Rochefort, en réalisation d'effectif.

M. Levasseur (René-Victor-Alexandre) (fourrier), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

M. Arthus (Edmond-Daniel-Ernest) (fusilier), du port de Rochefort, en réalisation d'effectif.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

A compter du 1er mai 1961.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent :

2e tour (choix). M. Labeau (Pierre-Michel) (électricien d'armes), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Le Pors (Y.-M.), placé en situation hors cadre.

1er tour (ancienneté). M. Malen (Max-René) (détecteur), du port de Brest, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Gury, promu.

A compter du 1er juin 1961.

2e tour (choix). M. l'officier de 2e classe des équipages de la flotte Royer (Roland-Henri) (fusilier), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Bernard, promu.

A compter du 1er juillet 1961.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent :

1er tour (ancienneté), M. Zabulon (Gatien-Félix), (radiotélégraphiste de bord d'aéronautique), du port de Toulon, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Glemarec, retraité.

2e tour (choix). M. Le Vincent (René-Auguste) (timonier), du port de Brest, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Allavena, promu.

1er tour (ancienneté). M. Madec (Jean-Pierre-Alain) (opticien télémétriste), du port de Brest, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Guinard, promu.

2e tour (choix). M. Le Borgne (Jean-Louis-Marie) (manœuvrier), du port de Lorient, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Gendron, promu.

1er tour (ancienneté). M. Fleury (Joseph-Francis-Marie) (manœuvrier), du port de Brest, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Tournier, promu.

2e tour (choix). M. Floch (Louis-François-Marie) (fusilier), du port de Brest, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Dabadie, promu.

1er tour (ancienneté). M. Chapalain (Joseph) (fourrier), du port de Brest, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Levasseur, promu.

2e tour (choix). M. Lorou (François-Marie) (fourrier), du port de Brest, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Arthus, promu.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

A compter du 1er mai 1961.

Le maître principal électricien Le Calvez (Alain-Marie), mle 3886-B-35, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Labeau, promu.

Le premier maître infirmier Burnat (Pierre-Alfred), mle 22696-T-42, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Malen, promu.

A compter du 1er juin 1961.

Le maître principal mécanicien Bretel (Pierre-Marie), mle 559-C-37, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Royer, promu.

A compter du 1er juillet 1961.

Le maître principal hydrographe Madern (Pierre-Louis-Raymond), mle 1008-T-44, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Zabulon, promu.

Décret du 5 juillet 1961 portant promotions d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décret en date du 5 juillet 1961 :

Sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime :

Pour compter du 1er avril 1961.

Au grade d'ingénieur de 1re classe du génie maritime.

Les ingénieurs de 2e classe du génie maritime :

1er tour (ancienneté) (1). M. Ceresne (M.), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Bernard (J.-P.-E.), placé en situation hors cadre.

2e tour (ancienneté) (1). M. Rieutord (M.-R.-M.-L.), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Somon, placé en situation hors cadre.

Pour compter du 1er juin 1961.

Au grade d'ingénieur de 1re classe du génie maritime.

M. l'ingénieur de 2e classe du génie maritime Carrère (J.-P.), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime L'Hospitalier, placé en congé de longue durée.

(1) Figure au tableau d'avancement.

Sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales :

Pour compter du 1er avril 1961.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions et armes navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Anne (J.-E.), port matriculaire : Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Deschamps, décédé.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

1er tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Jaffré (J.-J.), port matriculaire : Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Anne, promu.

Pour compter du 1er mai 1961.

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux des constructions et armes navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Le Garrec (A.-M.), port matriculaire : Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Le Guen (J.), retraité.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions et armes navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Castille (R.-A.-J.), port matriculaire : Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Le Garrec, promu.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 2e classe :

2e tour (choix). M. Le Berre (J.-L.-P.), port matriculaire : Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Castille, promu.

(Tour ancienneté) (1). M. Legendre (J.-R.-C.), port matriculaire : Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Simon, retraité.

1er tour (choix). M. Goyau (J.-J.-F.), port matriculaire : Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Tétron, placé en situation hors cadre.

Pour compter du 1er juin 1961.

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux des constructions et armes navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Le Bihan (M.-F.), port matriculaire : Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Querré, retraité.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions et armes navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Cormier (H.-J.-E.), port matriculaire : Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Le Bihan, promu.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

2e tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Le Rest (J.-Y.-M.), port matriculaire : Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Cormier, promu.

(1) Figure au tableau d'avancement.

Décrets du 5 juillet 1961 portant nomination dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 5 juillet 1961, sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité :

A. — Corps des officiers de marine

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

Les capitaines de vaisseau en retraite :

MM. Lefeuvre (Henri-Marie-Gabriel-Charles), du port de Lorient.
Ritti (Paul-Alexandre-Gabriel), du port de Cherbourg.
Mauduit (Jacques), du port de Cherbourg.

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

Le capitaine de frégate de réserve Bardinet (Jacques-Léon-Louis), du port de Rochefort.

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

Les capitaines de corvette en retraite :

MM. Durand (Jacques-Léon), du port de Brest.
Hauvette (Louis-Pierre-Yves), du port de Toulon.

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

Le lieutenant de vaisseau en retraite Jullien (André-Jean), du port de Toulon.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien principal de réserve.

L'ingénieur mécanicien principal en retraite Paban (Rolland-Noël), du port de Toulon.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers principaux des équipages de la flotte en retraite :

MM. Inizan (Albert-François-Marie), du port de Brest.
Créach (François), du port de Brest.
Le Cozannet (Louis-Marie), du port de Brest.
Suchet (Jean-Noël), du port de Toulon.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers mariniers titulaires d'une commission d'officier de 3e classe des équipages :

MM. Guenan (Jean), mle 3815-B-38, du port de Brest.
Studer (Paul), mle 595-T-34, du port de Toulon.

Par décret en date du 5 juillet 1961 :
Sont nommés dans le corps des officiers de marine de réserve :

Au grade d'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve.

(Pour compter du 1er avril 1961.)

Les aspirants de marine de réserve du port de Toulon dont les noms suivent :

Branche : Chef de quart (27).

Lebeau (Michel-Henri-Paul).
Blanc (Henry-Pierre-Honorius).
Barthe (Marie-Pierre-Bernard-Manuel).
Conrié (Jean-Philippe-René-François-Marie).
Poirier (Jean-Paul-Georges-André).
Lamoitier (Arnold-Henri-Marie).
Godard (Olivier-Daniel-Marie).
Tellier (Philippe-René-Raymond).
Dormenval (Pierre-Claude).
Mesplé (Patrick-Charles-Alex).
Brami (Gérard-Eugène).
Raysse (Georges-Jacques-Henri).
Hospital (Philippe-Antoine).
Cahen (François-Michel).
Egeley (Pierre-Emile-Alexandre).
Vindry (Jacques-Noël-Eugène-Marie-Henry-Edouard).
Guy (Jean-Pierre-Robert).
Lemoigne (Bertrand-Jean-Germain-Henry).
Lerègle (Philippe-Joseph).
Airvault (Jean-Claude-Maurice).
Blum (Bernard-Jacques).
Bemer (Jean-Paul-Charles).
Duprat (Francis-Albert-Jean).
Mayer (Philippe-Robert).
Daubet (Jacques-Gérard).
Mamy (Jean).
Belly (Paul-Raoul).

Branche : Fusilier commando (7).

Motel (Jacques-Henri).
Jacquillat (Thierry-Eric-André-Bertrand).
Cros (Christian-Maurice).
Milcamps (Jacques-Henry-Denys).
Audureau (Michel-Georges).
Ledemé (René).
Ansieau (Jérôme-François).

Branche : Détecteur (8).

Houze (Bernard-Louis-Charles).
Fabre (André-François-Yves).
Duval (Jean-Claude-Maurice-Raoul).
Le Lann (Jean-Yves).
Vernières (Bernard-Clément-Roger).
Genin (Yves-Henri-René).
Gadoin (Max-Georges-Roger).
Pharabod (Jean-Pierre-Maurice-Claude).

Branche : Armes aériennes (1).

Ghinamo (Jean-Marie-Mathieu).

Branche : Navigateur aérien (3).

Caillet (Pierre-Yves-Marc).
Pascalon (Claude-Jean-Marcel-Marie).
Sevray (Benoît-Henri-Raymond-Marie).

Branche : Contrôleur d'aéronautique (1).

Raoût (Philippe-Claude-Edmond).

Branche : Recherche scientifique (15).

Meinadier (Jean-Pierre-Henri).
Tattegrain (Alain-René-Maurice).
Roure (Jacques-Gabriel-Sauveur).
Vigier (Pierre-Jean-Baptiste-Victor-Alexandre).
Becker (François).
Catelle (Antoine-Emile-Léon).
Cholle (Pierre-Amédée).
Rodière (Charles-Auguste-Fernand).
Létoquart (Dominique-François-Marie).
Descazaux (Roger-Pierre-François).
Larzillière (Henri-Marie-Léon).
Guillaud (François-Paul-Alexandre).
Duval (Pierre-André-François).
Jeanson (Pierre-Bernard-Gérard).
Boudarel (René-Jean-Célestin).

Branche : Recherche opérationnelle (3).

Berroir (André-Louis).
Maitrehenry (Jacques-Gabriel).
Bérard (Paul-Jean-Louis).

Branche : Psychologie appliquée (4).

Cannac (Yves-Gabriel-Wladimir).
Drouault (François-Albert-Georges).
Amiot (Michel-Edmond-Jean).
Ligot (Jack-Jean-Serge).

Branche : Radio radar d'aéronautique (1).

Baude (Pierre-Marcel-Clément).

Sont nommés dans le corps des ingénieurs mécaniciens de réserve :

Au grade d'ingénieur mécanicien de 3e classe de réserve.

(Pour compter du 1er avril 1961.)

Les aspirants mécaniciens de réserve du port de Toulon dont les noms suivent :

Branche : Service général (18).

Hubert (Marx-Gérard).
Baudier (Régis-Maurice).
Patingre (Michel-Roland-Gilbert-Auguste).
Fux (Aimé).
Finck (Robert-Gustave-Frédéric).
Villeroux (Jean-Joseph).
Thomas (Marc-Henri).
Verdier (Jean-Louis-Fernand).
Wendling (Jacques-Fernand-Jean).
Dubault (Gérard-Henri).
Lac (André).
Soete (Pierre-Léon-Emile).
Bourgoin (Jean-Pierre).
Alanche (Jacques-Henri-Raymond).
Pujol (Gabriel).
Bougard (Jean-François-Marie-René-Louis).
Harlin (Jean-Pierre).
Gabard (Nicolas-Claude).

Branche : Aéronautique (4).

Dode (Joseph-Marie).
Rio (Marcel-André).
Joffres (Pierre-Cyprien-Eugène).
Vauterin (Raymond-Mathieu-Léonce).

Décret du 5 juillet 1961 portant nominations dans le corps des ingénieurs des directions de travaux de la marine (branche Travaux maritimes).

Par décret en date du 5 juillet 1961 :

Sont nommés au choix, pour compter du 1er mars 1961, dans le corps des ingénieurs des directions de travaux de la marine, branche Travaux maritimes, au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe les techniciens chefs et techniciens d'études et de fabrications des travaux maritimes dont les noms suivent :

M. Difraya (Thomas), ancien élève de l'école technique supérieure des travaux maritimes (ancien régime), en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des travaux maritimes Maguères (René), précédemment promu

M. Le Moing (Camille), ancien élève de l'école technique supérieure des travaux maritimes (ancien régime), en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des travaux maritimes Gabet (Max), précédemment promu.

M. Letourneur (Georges), ancien élève de l'école technique supérieure des travaux maritimes (ancien régime), en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des travaux maritimes Roecklin (René), précédemment promu.

M. Legros (Maurice), en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des travaux maritimes Besset (Albert), précédemment promu.

M. Robino (Marcel), en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des transmissions Le Bescam (Louis), précédemment promu.

M. Jourdan (René), en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des travaux maritimes Durand (Alain), précédemment promu.

M. Leoquet (Robert), en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des transmissions Verborne (Léon), précédemment promu.

M. Quelven (Henri), en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des transmissions Duret (Michel), précédemment promu.

M. le technicien d'études et de fabrications des travaux maritimes Lecuyer (Lucien) est nommé, pour compter du 1er mars 1961, ingénieur des directions de travaux de 2e classe de la marine, branche Travaux maritimes, en remplacement de M. Difraya (Thomas), placé en situation hors cadres, pour compter de la même date.

Sont promus, à compter du 1er avril 1961, dans le corps des ingénieurs des directions de travaux de la marine, branche Travaux maritimes :

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal.

M. Godey (Emmanuel), ingénieur des directions de travaux de 1re classe, du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Le Bourg (Georges), retraité.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe.

1er tour (ancienneté). M. Don (André), ingénieur des directions de travaux de 2e classe, du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Godey (Emmanuel), promu.

Décret du 5 juillet 1961 portant nomination d'officiers de réserve de la marine dans le cadre actif pour action d'éclat au cours des opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord.

Par décret en date du 5 juillet 1961, sont nommés dans le cadre actif pour action d'éclat au cours des opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord, à compter du 1er juillet 1961 :

CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er août 1958.)

M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve Domenjôd (Alain-Paul-Edmond), du port de Toulon.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1960.)

MM. les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve :

Guittard (Jean-Claude-André), du port de Toulon.
Bonny (Jacques-Adrien), du port de Toulon.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1961.)

M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve Brun (Jean-Pierre-Alphonse-Léon), du port de Toulon.

Décret du 5 juillet 1961 portant nomination dans la réserve de l'armée de mer d'un officier d'administration de la marine, branche Comptables des matières.

Par décret en date du 5 juillet 1961, est nommé dans la réserve de l'armée de mer, corps des officiers d'administration, branche Comptables des matières :

(Pour compter du 1er juillet 1961, date de sa radiation du cadre actif.)

Au grade d'officier d'administration principal de réserve.

M. l'officier d'administration principal Beriet (Jean-Eugène-Théophile-Marie) ; port matriculaire : Brest.

Décret du 5 juillet 1961 portant promotions automatiques au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 5 juillet 1961, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang du 1er juin 1961, les sous-lieutenants dont les noms suivent :

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

Cadre navigant.

MM. Boutry (François-Charles), X. 68.414, G. T. 00102.
Casanave-Laulive (Michel-Pierre-Maurice), X. 68.413, C. M. A. 221.
Lafrance (Michel-Henri-Joseph), X. 69.135, C. M. A. 222.
Legros (Robert-Henri), X. 68.412, C. M. A. 222.
Pinot (Lucien), X. 68.411, C. M. A. 228.
Pommeret (Raymond-Hyacinthe-Jules), X. 68.416, G. T. 00102.
Raoust (Pierre-Emile-Henri), X. 68.410, C. M. A. 223.
Scoquart (Pierre-Michel), X. 68.723, C. M. A. 223.

II. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES BASES DE L'AIR

MM. Alba (Jean-Emile), X. 67.949, C. M. A. 222.
Alberola (Jean-Pierre), X. 68.457, C. M. A. 222.
Albert (Jacques-Paul-Adolphe), X. 67.939, C. M. A. 223
Amic (André-Charles-Ernest), X. 68.724, C. M. A. 223.
Astié (André-Lucien), X. 67.966, C. M. A. 223.
Astruc (Michel-Louis-Marie), X. 67.859, C. M. A. 224.
Auboyer-Treuille (Marc-Christian), X. 67.885, C. M. A. 222.
Barbier du Mans de Chalais (Michel-Jean-Louis), X. 67.858, C. M. A. 222.
Baridon (Marcel-Jean), X. 68.437, C. M. A. 225.
Barthélémy (Paul), X. 68.447, C. M. A. 221.
Bastidon (Jacques-Charles-Jean), X. 67.862, C. M. A. 222.
Beaumont (Jacques-Pierre-Jean), X. 67.878, C. M. A. 222.
Bechtold (Gérard-Joseph-Martin), X. 67.891, C. A. 40/901.
Berger (René), X. 67.948, C. M. A. 221.
Bernardet (Hervé-Léon), X. 67.944, C. M. A. 222.
Bonnafoux (Jean-Jacques-Henri), X. 67.946, C. M. A. 222.
Borgeaud (Jean-Pierre-Jules), X. 67.890, C. M. A. 222.
Botté (Jean-Mary-Armand), X. 67.907, C. M. A. 222.
Boucher (François-Jacques-Maurice), X. 67.856, C. M. A. 222.
Boulin (Jean), X. 67.825, C. M. A. 222.
Bourdeau (Jean), X. 67.827, C. M. A. 222.
Bourhis (Marcel-Henri), X. 67.866, C. M. A. 222.
Brice (Etienne), X. 68.426, C. M. A. 222.
Brochier (Pierre-Marie), X. 67.847, C. M. A. 224.
Brouart (François-Raymond), X. 67.920, C. M. A. 221.
Cabie (Emile-Fernand), X. 68.435, C. M. A. 225.
Calmon (Pierre-Michel), X. 67.969, C. M. A. 223.
Candel (Marcel-Yvon-Antoine), X. 68.453, C. M. A. 225.
Canet (Pierre-Paul), X. 68.429, C. M. A. 222.
Caumette (Gérard-Maurice-René), X. 67.834, C. M. A. 222.
Cazaubon (René-Noël), X. 67.957, C. M. A. 223.
Celse (Maurice-Jean), X. 68.441, C. M. A. 225.
Chaigne (Philippe-Paul-Louis), X. 67.888, C. M. A. 223.
Champon (Paul-Gustave-Marius), X. 67.938, C. M. A. 222.
Clavé de Otaola (Christian-Henri-Paul), X. 67.932, C. M. A. 225.
Colombin (Jean-Bernard-François), X. 67.875, C. M. A. 222.
Combeau (Jacques-Jean), X. 67.971, C. M. A. 225.
Corderand (Marcel-Marius-Joseph), X. 68.427, C. M. A. 225.
Cotoni (Michel-Pierre-Dominique), X. 67.865, C. M. A. 222.
Cotten (Jean-Hervé-Alphonse), X. 67.857, C. M. A. 222.
Crang (Robert-Louis), X. 67.960, C. M. A. 223.
Cregut (Michel-Charles-Jacques), X. 67.879, C. M. A. 222.
Daviero (Marie-Joseph-Jacques), X. 67.835, C. M. A. 224.
Davos (Joseph), X. 68.442, C. M. A. 225.
Debouvry (Philippe-Pierre-Henri), X. 67.849, C. M. A. 222.
Déjean (Claude-Jean), X. 67.950, C. M. A. 223.
Delcour (Pierre-Marie-Augustin), X. 67.917, C. M. A. 222.
Deshais (Jacques-Jean-Baptiste), X. 68.446, C. M. A. 224.
Desmont (Claude-Marcel-Henri), X. 67.877, C. M. A. 221.
Devaux-Pelier (Alexandre-Paul), X. 68.430, C. M. A. 224.
Dhaussy (André-Robert-Pierre), X. 67.916, C. M. A. 223.
Dhelin (Roland-Charles), X. 67. 931, C. M. A. 222.
Diez (Antoine-Jean), X. 68.454, C. M. A. 224.
Domenech (René), X. 68.729, C. M. A. 225.
Duclos (Jean-Georges-Gérard), X. 67.919, C. M. A. 223.
Dumas (François-Sébastien-Louis), X. 67.870, C. M. A. 222.
Dupuich (Germain-Arthur-Amédée), X. 67.965, C. M. A. 222.
Duquesne (Bernard), X. 68.445, C. M. A. 222.
Durandau (Roland-Victor-Emile), X. 67.964, C. M. A. 221.
Eclancher (Jacques), X. 67.900, C. M. A. 224.
Emeri (Claude-Georges-Arnaud), X. 67.855, C. M. A. 223.
Escartefigues (Francis-Marius-Louis), X. 68.425, C. M. A. 224.
Escolano (Jean-Pierre), X. 67.841, C. M. A. 225.
Faure (Adolphe-Joachin), X. 68.439, C. M. A. 223.
Filhol (Jacques-Henri), X. 67.839, C. M. A. 223.
Filleur (Robert-Charles), X. 68.444, C. M. A. 222.
Finas (Roland-Joseph-Raymond), X. 67.941, C. M. A. 224.
Foriel-Destezet (Philippe-Marie-Ernest), X. 67.868, C. M. A. 224.
Frèche (Rodolphe-Gilbert), X. 68.424, C. M. A. 222.
Froin (Pierre-Jean-Marie), X. 67.903, C. M. A. 222.
Gabet (Henri-François), X. 67.854, C. M. A. 222.
Gamon (Jean-Noël-Léon), X. 67.838, C. M. A. 222.
Garcia (Alonso-André), X. 67.921, C. M. A. 224.
Gateau (Jean-Louis-André), X. 67.953, C. A. T. A. 00850.
Gayrard (Max), X. 67.872, C. M. A. 223.
Gélès (Claude), X. 67.901, C. M. A. 222.
Georgin (Philippe-Emile-Raymond), X. 67.869, C. M. A. 221.
Gérard (Henri-Charles), X. 67.952, C. M. A. 224.
Gimbert (Louis), X. 67.826, C. M. A. 224.
Gless (Maurice-Jean), X. 67.933, C. M. A. 224.
Goalard (Bernard), X. 67.951, C. M. A. 223.
Goutay (Bernard), X. 67.925, C. M. A. 222.
Granié (Roger-Noël), X. 68.436, C. M. A. 225.
Guirao (Michel-Jean), X. 68.443, C. M. A. 225.

MM. Gundelwein (Gérard-Victor-Joseph), X. 67.896, C. M. A. 221.
Haefele-Pfaltzgraff (Charles-Georges), X. 67.893, C. M. A. 221.
Harcourt (Jean-Pierre-Robert), X. 67.863, C. M. A. 222.
Henin (Jean-Ernest-Alexis), X. 67.945, C. M. A. 222.
Henriet (Gilles-Alphonse), X. 67.906, C. M. A. 221.
Hequet (André-Michel), X. 67.840, C. M. A. 222.
Ivanovitch (Jean-Alain-Antoine), X. 67.924, C. M. A. 222.
Iverné (Patrick-Marie), X. 67.962, C. M. A. 222.
Jammet (Jean-Jacques), X. 67.934, C. M. A. 222.
Janin (Roger-Charles-Gaston), X. 67.970, Z. O. M. n° 2.
Jeanneret (Jean-Louis-François), X. 67.943, C. M. A. 222.
Klœtzlen (Eric-Albert-Valentin), X. 68. 432, C. M. A. 223.
Kœnig (Charles-Abel-Jean), X. 68.433, C. M. A. 225.
Labansat (Pierre-Charles-Marie), X. 67.848, C. M. A. 223.
Labbé (Albert-Georges-Victor), X. 68.448, C. M. A. 222.
Labitte (Albert-Camille-Charles), X. 67.927, C. M. A. 222.
Lacaze (Yvon-Robert), X. 68.438, C. M. A. 223.
Le Breton (Jean-Emile-Joseph), X. 67.961, C. M. A. 222.
Lefranc (Jean-Pierre-Abel), X. 67.892, C. M. A. 222.
Lemaire (Henry-Arthur-Jean), X. 67.936, C. M. A. 222.
Lepert (Claude-Marc-Michel), X. 67.860, C. M. A. 222.
Lesteven (Alain-Edmond-Paul), X. 67.829, C. M. A. 221.
Lesur (Bernard-Hervé-Stéphane), X. 67.887, C. M. A. 222.
Linstrumelle (Roger-Bernard), X. 67.905, C. M. A. 222.
Luquet (François-Louis), X. 67.912, C. M. A. 222.
Mallein (Antoine-Bernard), X. 67.913, C. M. A. 222.
Marazzani (Jean-Louis-Paul), X. 67.837, C. M. A. 225.
Marcoz (Alain-Bernard-Michel), X. 67.828, C. M. A. 222.
Marhic (Yvon-François), X. 67.968, Z. O. M. n° 3.
Martin (Georges-Lucien-Raymond), X. 68.458, C. M. A. 222.
Martin (Jean-Pierre-Antoine). X. 68.719, C. M. A. 222.
Mary (Jacques-Gilbert), X. 67.882, C. M. A. 222.
Marzolf (Wolfgang-Lucien), X. 67.886, C. M. A. 221.
Matouk (Jean-Robert-François), X. 67.918, C. M. A. 223.
Mengaud (Bernard), X. 67.914, C. M. A. 222.
Minjolle (Louis-Jean-Fernand), X. 67.832, C. M. A. 222.
Morenas (Raoul-René), X. 67.908, C. M. A. 224.
Moret (Michel-Yvan-Marc), X. 67. 864, C. M. A. 224.
Moysset (Bernard-Jean-Paul), X. 67.873, C. M. A. 222.
Muntaner y Rotger (Poncio), X. 67.830, C. M. A. 221.
Orfila (Christian-Jacques), X. 68.431, C. M. A. 225.
Paliard (Jean-Charles), X. 67.851, C. M. A. 221.
Parent (André), X. 67.929, C. M. A. 222.
Paris (Francis-Paul-Victor), X. 67.881, C. M. A. 222.
Pech (Yves-Pierre), X. 67.928, C. M. A. 223.
Pejouan (René-Paul), X. 68.434, C. M. A. 223.
Perdu (Pierre-Marie-Joseph), X. 67.935, C. M. A. 222.
Péré (Maurice-Julien-Léon), X. 67.967, C. M. A. 222.
Pérez (Marcellin-Eric), X. 67.899, C. M. A. 221.
Perron (Edouard-Michel-Charles), X. 68.450, C. M. A. 222.
Persch (Georges), X. 68.452, C. M. A. 221.
Petrinko (Paul-Lucien-Marie), X. 67.895, C. M. A. 222.
Piqué (Pierre-Camille-Clément), X. 67.836, C. M. A. 223.
Pire (Michel-Constant), X. 67.915, C. M. A. 221.
Pons (André), X. 67.842, C. M. A. 223.
Pouligny (Claude-Alfred-Elie), X. 67.954, C. M. A. 224.
Prouteau (Claude-Henri), X. 67.937, C. M. A. 222.
Rabot (Jean-Paul), X. 67.853, C. M. A. 222.
Rapp (Pierre-Gérard-Joseph), X. 67.876, C. M. A. 221.
Ravioli (Jacques), X. 67.923, C. M. A. 221.
Rieux (Henri-Toussaint-Marcel), X. 68.730, C. M. A. 225.
Rooryck (Gérard-Florent-Georges), X. 67.852, C. M. A. 223.
Rosset (Robert-Henri), X. 67.909, C. M. A. 222.
Roswag (Jean-Michel-Marcel), X. 67.926, C. M. A. 222.
Rouvier (Roger-François), X. 67.958, C. M. A. 222.
Rouzaud (Pierre-Laurent), X. 68.440, C. M. A. 225.
Saint-Yves (Daniel-Gaston), X. 67.910, C. M. A. 222.
Schirmer (Michel-Pierre-Georges), X. 68.456, C. M. A. 222.
Schott (Alfred-Angélo), X. 67.861, C. M. A. 221.
Séguin (Gilbert-Charles), X. 67.942, C. M. A. 222.
Senne (Jean), X. 68.451, C. M. A. 222.
Seuzaret (Bernard-Jean-Marie), X. 67.930, C. M. A. 222.
Severac (Rémy-Pierre), X. 67.898, C. M. A. 222.
Sicre (Robert-Louis-Antonin), X. 68.455, C. M. A. 222.
Sipma (Charles), X. 67.833, C. M. A. 222.
Steinmetz (René-Michel-Antoine), X. 67.884, C. M. A. 221.
Straüss (Robert-Louis), X. 67.880, C. M. A. 225.
Tardy (Jean-Eugène-Marie), X. 67.867, C. M. A. 222.
Thomas (René-Eugène), X. 67.871, C. M. A. 221.
Tiberghien (Pierre-Yves), X. 67.911, C. M. A. 224.
Tonone (André-Français-Auguste), X. 67.897, C. M. A. 224.
Tranchard (Michel-André), X. 67.956, C. M. A. 222.
Tripier de Laubrière (François-Marie-Pierre), X. 67.904, C. M. A. 222.
Trouzier (Gérard), X. 67.831, C. M. A. 222.
Urfer (Paul-Emile), X. 68.428, C. M. A. 224.
Vachette (Denis-Paul-Marie), X. 67.963, C. M. A. 221.
Verchere (Bernard), X. 67.955, C. M. A. 224.

MM. Vincent (Jean-Marcel), X. 67.959, C. M. A. 221.
Woehrle (Maurice-Jacques), X. 67.874, C. M. A. 224.
Yelnik (Claude), X. 68.449, C. M. A. 222.
Zeraffa (Jacques-Jean-Marie), X. 67.922, C. M. A. 225.
Zimmer (Guy-Yves-Michel), X. 67.883, C. M. A. 221.
Zink (Gilbert-Léon), X. 67.894, C. M. A. 221.

III. — CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS DE RÉSERVE DE L'AIR

MM. Alix (Pierre-Louis), X. 68.510, C. M. A. 222.
Barrau (Paul-Louis), X. 68.731, C. M. A. 225.
Bartsch (André), X. 68.496, C. M. A. 225.
Boisseau (Pierre-Guillaume), X. 68.503, C. M. A. 223.
Boudou (Lucien-Basile-Marius), X. 68.509, C. M. A. 222.
Bourdeau (Gilles-Fernand-Paul), X. 67.980, C. M. A. 222.
Brunet (François), X. 68.494, C. M. A. 225.
Buteau (Roland-Maurice-Jacques), X. 67.983, C. M. A. 222.
Caluzio (Urbain-Paul-Jean), X. 68.505, C. M. A. 224.
Canal (Etienne-Joseph), X. 68.498, C. M. A. 225.
Catteau (Louis-Marie-Emile), X. 68.500, C. M. A. 222.
Cottrel (André-Jean-Marie), X. 68.512, B. A. 01/107.
Dardare (Michel-Jean-Marie), X. 67.988, C. M. A. 222.
Debauge (André), X. 68.495, C. M. A. 225.
Desvoyes (Louis-Charles-Eugène), X. 68.721, C. M. A. 222.
Duplan (Georges-Marcellin), X. 68.497, C. M. A. 225.
de Fouchier (Gilles-André-Jean), X. 67.984, C. M. A. 222.
Gaucher (Daniel-Auguste-Ernest), X. 68.499, C. M. A. 225.
Giraut (René-Emile), X. 67.846, C. M. A. 222.
Hartheiser (Robert-Louis-Auguste), X. 68.717, C. M. A. 221.
Jaussiomme (Pierre-Jean), X. 68.506, C. M. A. 223.
Jousset (Jean-Louis-Eugène), X. 68.501, C. M. A. 223.
Kault (Jean-Georges), X. 68.511, C. M. A. 222.
Kurka (Gérard), X. 67.979, C. M. A. 222.
Lefebvre (Pierre-René), X. 67.982, C. M. A. 222.
Leteurtre (Jean-Robert), X. 67.981, C. M. A. 222.
Mallet (Michel-Maximilien-Camille), X. 68.733, Z. O. M. n° 2.
Marcouillé (René-Emile-Octave), X. 68.508, C. M. A. 225.
Monlouis (Stanislas-Roger-Camille), X. 68.493, Z. O. M. n° 3.
O'Byrne (Guy-Henri), X. 67.987, C. M. A. 223.
Palis (Jean-Augustin), X. 67.985, C. M. A. 224.
Peiffer (Robert), X. 68.507, Z. O. M. n° 3.
Pideli (Lucien-Jean-Charles), X. 68.492, C. M. A. 225.
Poiret (Jean-André-Paul), X. 67.845, C. M. A. 224.
Rogovitz (François-Gaston-Edmond), X. 68.504, C. M. A. 223.
Seux (Michel-Marie-Henri), X. 67.986, C. M. A. 222.
Simonet (Roger-Pierre), X. 67.989, C. M. A. 224.
Villanove (Denis-Pierre-Raphaël), X. 67.843, C. M. A. 223.
Vinçon (Jean-Michel), X. 67.844, C. M. A. 222.
Vogel (Jean-Xavier-Hippolyte), X. 68.502, C. M. A. 221.
Waldura (Henri-Jean), X. 67.990, C. M. A. 224.

IV. — CORPS DES COMMISSAIRES DE RÉSERVE DE L'AIR

MM. Bordes (Alain-Joseph), X. 68.001, C. M. A. 222.
Gaudry (Jean-Antoine), X. 67.999, C. M. A. 224.
Gervais (Michel-Albert), X. 67.998, C. M. A. 222.
Leclerc (Marcel), X. 68.000, C. M. A. 222.

V. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

MM. Audas (Michel-Léonce), X. 68.534, C. M. A. 223.
Branca (Dominique), X. 68.538, C. M. A. 225.
Dethier (Guy), X. 67.973, C. M. A. 222.
Gonthier (Marcel-François), X. 67.972, C. M. A. 224.
Guéry (André-Jean), X. 68.535, C. M. A. 224.
Jeanblanc (Bernard-Henri), X. 68.539, C. M. A. 221.
Larger (Pierre-François-Camille), X. 67.978, C. M. A. 222.
Le Bec (François-Jean), X. 67.977, C. M. A. 222.
Lemerre (Raymond-René-Léon), X. 67.976, C. M. A. 222.
Messner (Gabriel-Albert-René), X. 68.536, C. M. A. 224.
Moulin (Roger-Léon-Julien), X. 68.537, C. M. A. 224.
Neveu (Claude-Raoul), X. 68.540, C. M. A. 222.
Offe (Serge-Henri-Paul), X. 68.541, C. M. A. 222.
Rapp (Pierre-Antoine), X. 67.975, C. M. A. 221.
Ventelon (Daniel-Léon-Jean), X. 67.974, C. M. A. 222.

Liste d'admissibilité au concours d'admission à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens de la marine en 1961.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juin 1961 : page 5794, 3e colonne, au lieu de : « Thionnet de La Turmelière (P.-C.-M.-H.-I.) », lire : « Theinnet de La Turmelière (P.-C.-M.-H.-I.) ».

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 61-719 du 8 juillet 1961 complétant le décret n° 59-167 du 7 janvier 1959 relatif aux marchés de l'Etat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 57-1015 du 26 août 1957 relatif au contrôle des marchés passés au nom de l'Etat ;

Vu le décret n° 59-167 du 7 janvier 1959 relatif aux marchés de l'Etat, modifié et complété par le décret n° 60-678 du 11 juillet 1960 ;

Vu le décret du 6 juillet 1961 relatif à l'exercice des attributions du Premier ministre pendant l'absence de M. Michel Debré,

Décrète :

Art. 1er. — Le dernier alinéa de l'article 29 du décret n° 59-167 du 7 janvier 1959 susvisé est complété comme suit :

« A cet effet, un exemplaire des procès-verbaux des séances de ces commissions ou groupes lui est adressé ainsi qu'un exemplaire des procès-verbaux des séances des commissions des marchés des établissements publics nationaux à caractère administratif. »

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et les autres ministres intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1961.

LOUIS JACQUINOT.

Par le ministre d'Etat, pour le Premier ministre et par délégation :
Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret n° 61-720 du 8 juillet 1961 portant virement de crédits.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 14 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961 ;

Vu le décret du 6 juillet 1961 relatif à l'exercice des attributions du Premier ministre pendant l'absence de M. Michel Debré,

Décrète :

Art. 1er. — Sont annulés, sur 1961, une autorisation de programme de 10.000.000 NF et un crédit de paiement de 10.000.000 NF applicables au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent décret.

Art. 2. — Sont ouverts, sur 1961, une autorisation de programme de 10.000.000 NF et un crédit de paiement de 10.000.000 NF applicables au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1961.

LOUIS JACQUINOT.

Par le ministre d'Etat, pour le Premier ministre et par délégation :
Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	AUTORISATION de programme annulée.	CRÉDIT de paiement annulé.
		Nouveaux francs.	
ARMEES			
SECTION MARINE			
Munitions	53-72	10.000.000	10.000.000

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRE	AUTORISATION de programme accordée.	CRÉDIT de paiement ouvert.
		Nouveaux francs.	
ARMEES			
SECTION MARINE			
Aéronautique navale. — Matériel de série	53-61	10.000.000	10.000.000

Décret du 8 juillet 1961 autorisant la cession à la société Sud-Aviation d'un terrain appartenant à l'Etat situé à Toulouse-Saint-Martin-du-Touch (Haute-Garonne).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 1er-II du décret n° 60-979 du 9 septembre 1960 ;

Vu le décret du 6 juillet 1961 relatif à l'exercice des attributions du Premier ministre pendant l'absence de M. Michel Debré,

Décrète :

Art. 1er. — Est autorisée la cession à la Société nationale de constructions aéronautiques Sud-Aviation d'un terrain de 140.935 mètres carrés, appartenant à l'Etat et situé à Toulouse-Saint-Martin-du-Touch (Haute-Garonne).

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1961.

LOUIS JACQUINOT.

Par le ministre d'Etat, pour le Premier ministre et par délégation :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Répartition de crédits.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 7 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961,

Arrête :

Art. 1er. — Est annulé, sur 1961, un crédit de 9.500.000 NF applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Est ouvert, sur 1961, un crédit de 9.500.000 NF applicable au budget et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT ANNULÉ
		Nouveaux francs.
FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES		
I. — CHARGES COMMUNES		
Réforme de l'organisation judiciaire et de l'enseignement médical	37-97	9.500.000

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts.
		Nouveaux francs.
EDUCATION NATIONALE		
Universités et observatoires. — Subventions pour frais généraux et renouvellement du matériel	36-11	5.000.000
Frais de fonctionnement et petit équipement des laboratoires de recherche scientifique	36-15	4.500.000
Total		9.500.000

Transfert de crédits.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 14 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961,

Arrête :

Art. 1er. — Sont annulés, sur 1961, une autorisation de programme de 6.000.000 NF et un crédit de paiement de 6.000.000 NF applicables au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Sont ouverts, sur 1961, une autorisation de programme de 6.000.000 NF et un crédit de paiement de 6.000.000 NF applicables au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	AUTORISATION de programme annulée.	CRÉDIT de paiement annulé.
		Nouveaux francs.	
ARMEES			
SECTION MARINE			
Munitions	53-72	6.000.000	6.000.000

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRE	AUTORISATION de programme accordée.	CRÉDIT de paiement ouvert.
		Nouveaux francs.	
ARMEES			
SECTION AIR			
Munitions de l'armée de l'air	53-52	6.000.000	6.000.000

Administration centrale.

Par arrêté en date du 4 juillet 1961, M. Albert Perisse, inspecteur des cadres de l'ancien office des changes, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juin 1961, a été nommé inspecteur honoraire des cadres de l'ancien office des changes.

Direction générale des impôts.

Par arrêté du 3 juillet 1961, M. Berguerand (Henri-Antoine) a été nommé inspecteur élève des impôts à compter de la date de son installation dans cet emploi.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er juillet 1961, page 5965. 1re colonne :

Au lieu de :

« Par arrêté du 24 juin 1961, MM. Chene (Christian) et Masse (Jacques), candidats admis au concours de 1958, actuellement sous les drapeaux, ont été nommés, pour ordre, inspecteurs élèves du cadastre »,

Lire :

« Par arrêté du 24 juin 1961, MM. Chene (Christian) et Masse (Jacques), candidats admis au concours de 1958, actuellement sous les drapeaux, ont été nommés inspecteurs élèves du cadastre ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 61-721 du 8 juillet 1961 complétant le décret du 22 mai 1920 modifié relatif à l'organisation administrative du Conservatoire national des arts et métiers.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 22 mai 1920 modifié relatif à l'organisation administrative du Conservatoire national des arts et métiers ;

Le conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers entendu ;

Vu le décret du 6 juillet 1961 relatif à l'exercice des attributions du Premier ministre pendant l'absence de M. Michel Debré,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 2 du décret du 22 mai 1920 est modifié ainsi qu'il suit :

« *Art.* 2. — Le conseil d'administration est composé comme suit :

. . . . . .

Ajouter à la liste des membres :

« Le directeur général de l'enseignement supérieur ou son représentant. »

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1961.

LOUIS JACQUINOT.

Par le ministre d'Etat, pour le Premier ministre et par délégation :
Le ministre de l'éducation nationale,
LUCIEN PAYE.

Décret du 8 juillet 1961 portant nomination d'un membre du conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers.

Par décret en date du 8 juillet 1961, M. le directeur général de l'organisation et des programmes scolaires Jean Capelle est nommé membre du conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers, en remplacement de M. le doyen Paul Montel, démissionnaire.

Docteurs « honoris causa ».

Par arrêté du 15 juin 1961, est approuvée la délibération en date du 12 décembre 1958 du conseil de l'université de Lyon conférant le titre de docteur *honoris causa* à M. Tenekides, professeur à l'université de Salonique et à l'institut des sciences politiques d'Athènes.

Par arrêté du 15 juin 1961, est approuvée la délibération en date du 10 mars 1961 du conseil de l'université de Lyon conférant le titre de docteur *honoris causa* de cette université à M. Michel de Bakey, professeur et chef du département de la section de chirurgie à l'université Baylor de Houston (Texas).

Liste de candidats admissibles au concours d'agrégation de médecine et de pharmacie.

SECTION CARCINOLOGIE

Par arrêté du 3 juillet 1961, sont déclarés admissibles aux épreuves du concours d'agrégation de médecine et de pharmacie :

MM. Boiron, Chardot, Estrade, Fauvet, Seligmann.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 61-722 du 5 juillet 1961 relatif à l'attribution d'une prime de technicité aux personnels techniques titulaires des services agricoles et de la protection des végétaux.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre délégué auprès du Premier ministre, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les fonctionnaires titulaires du corps des ingénieurs des services agricoles, des ingénieurs des travaux agricoles et des agents techniques de la protection des végétaux peuvent bénéficier d'une prime de technicité agronomique, de sujétions et de travaux supplémentaires attribuée par le ministre de l'agriculture dans la limite d'un crédit calculé

par application des taux moyens annuels fixés ainsi qu'il suit, sans que le taux maximal annuel attribué à un même agent puisse excéder le double du taux moyen annuel de son grade :

Corps des ingénieurs des services agricoles.

Ingénieur général	2.610 NF.
Ingénieur en chef	1.540
Ingénieur principal	1.090
Ingénieur	850

Corps des ingénieurs des travaux agricoles.

Ingénieur principal	545 NF.
Ingénieur	435

Corps des agents techniques de la protection des végétaux.

Agent technique	200 NF.

Art. 2. — Cette prime, payable semestriellement à terme échu, est exclusive de toute autre indemnité ou prime de même nature dont pourrait bénéficier l'intéressé en raison de son grade ou de ses fonctions, et en particulier de l'indemnité forfaitaire spéciale des personnels enseignants, de la prime de recherche, de l'indemnité de charges administratives et des rémunérations allouées en application du décret n° 55-534 du 10 mai 1955.

Art. 3. — Le Premier ministre, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er janvier 1961.

Fait à Paris, le 5 juillet 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'agriculture,
HENRI ROCHEREAU.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Ouverture d'un concours pour le recrutement d'une inspectrice d'enseignement ménager agricole.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre de l'agriculture,

Vu l'article 29 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951 ;
Vu le décret n° 56-645 du 27 juin 1956 portant règlement d'administration publique pour la fixation de certaines règles statutaires applicables aux inspectrices de l'enseignement ménager agricole et aux inspecteurs de l'apprentissage agricole,

Arrêtent :

Art. 1er. — Est autorisée, au cours du second semestre 1961, l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'une inspectrice d'enseignement ménager agricole.

Art. 2. — La date et le lieu des épreuves ainsi que la composition du jury seront fixés par arrêté ministériel.

Art. 3. — Le directeur général de l'enseignement et de la vulgarisation au ministère de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 1961.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef de cabinet,
MARCEL-FRANÇOIS KENEC'HDU.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 5 juillet 1961 portant admission à la retraite d'un administrateur civil du ministère des travaux publics et des transports.

Par décret en date du 5 juillet 1961, Mme Comte, née Chaumeil (Marie-Denise), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale du ministère des travaux publics et des transports, est admise, sur sa demande et à compter du 3 août 1961, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, en application de l'article 8 de la loi du 4 août 1956.

Décret du 5 juillet 1961 portant promotions et nomination dans le corps des officiers d'administration de l'inscription maritime.

Par décret en date du 5 juillet 1961 :

Sont promus dans le corps des officiers d'administration de l'inscription maritime :

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

Pour compter du 1er avril 1961.

(Tour choix.) M. Migne (M.), officier d'administration de 2e classe, en remplacement de M. Madec, placé en situation hors cadre.

Pour compter du 1er mai 1961.

(Tour ancienneté.) M. Le Roux (G.), officier d'administration de 2e classe, en remplacement de M. Marne, admis à la retraite.

Est nommé dans le corps des officiers d'administration de l'inscription maritime, à compter du 1er avril 1961 :

Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

M. Sejor (B.), stagiaire d'administration, en remplacement de M. Migne, promu.

Décret du 5 juillet 1961 portant radiation des cadres d'un ingénieur des ponts et chaussées.

Par décret en date du 5 juillet 1961, M. Dupin (Gabriel), ingénieur des ponts et chaussées de 2e classe, 7e échelon, précédemment en disponibilité, est définitivement rayé des contrôles du ministère des travaux publics et des transports.

Liste des aéroports internationaux et des autres aéroports disposant de contrôle de douane, de police et de santé en Algérie et précisant leurs conditions d'ouverture.

Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes et le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le code des douanes, et notamment son article 78 ;
Vu le décret n° 55-1590 du 30 novembre 1955 modifié portant codification des textes législatifs concernant l'aviation civile et commerciale ;
Vu le décret n° 60-915 du 20 août 1960 rendant applicable dans les départements algériens l'ensemble de la législation et de la réglementation concernant l'aviation civile et commerciale, y compris la météorologie ;
Vu l'arrêté du gouverneur général de l'Algérie en date du 23 avril 1948 relatif aux aérodromes frontières et au franchissement des frontières de l'Algérie ;
Vu l'arrêté du 25 mai 1960, modifié par l'arrêté du 13 décembre 1960, fixant la liste des aérodromes situés dans les départements sahariens sur lesquels fonctionne un service de douane, de police et de santé, et notamment son article 5,

Arrêtent :

TITRE Ier

AÉROPORTS INTERNATIONAUX

Art. 1er. — L'arrêté du 23 avril 1948 susvisé est abrogé.

Art. 2. — Un service de douane, de police et de santé est installé en permanence de jour et de nuit sur l'aéroport d'Alger-Maison-Blanche, qui est désigné comme aéroport international aux termes de l'article 10 de la convention relative à l'aviation civile internationale et de l'article 19 du règlement sanitaire international.

Art. 3. — Un service de douane, de police et de santé est installé en permanence de jour et sur demande de nuit sur les aéroports suivants :

Bône-les Salines ;
Oran-la Sénia,

qui sont désignés comme aéroports internationaux aux termes de l'article 10 de la convention relative à l'aviation civile internationale.

TITRE II

AUTRES AÉROPORTS DISPOSANT DE CONTRÔLES DE DOUANE, POLICE ET SANTÉ

Art. 4. — Les aéroports inscrits à l'article 5 ci-après sont, dans les conditions définies par cet article, ouverts au trafic aérien international.

Art. 5. — 1° Un service de douane, de police et de santé est installé en permanence de jour et sur demande de nuit sur l'aéroport de Constantine-Aïn-el-Bey ;

2° Un service de douane, de police et de santé est installé sur demande sur l'aéroport de Philippeville ;

3° Un service de douane et de police est installé sur demande sur l'aéroport de Biskra

TITRE III

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 6. — Les contrôles de douane, de police et de santé sur les aéroports inscrits aux articles 3 (en ce qui concerne les services de nuit) et 5 (en ce qui concerne les alinéas 2° et 3°) ci-dessus sont mis en place sur demande.

Le transport des fonctionnaires des douanes et de police ainsi que des représentants du service de santé incombe à la personne qui demande les contrôles.

En ce qui concerne la vérification des marchandises par le service de douane, les contrôles effectués en dehors des heures normales d'ouverture de bureau, ainsi que les dimanches et jours fériés, donnent lieu, dans tous les cas, au paiement de redevances suivant un barème établi par l'administration des douanes.

Art. 7. — Les conditions d'ouverture des aéroports et les préavis à respecter pour les demandes de contrôle de douane, de police et de santé sont précisés dans la documentation publiée par le service de l'information aéronautique.

Toutefois, lorsqu'il s'agit de demandes motivées par un déroutement pour incident technique ou pour des circonstances atmosphériques particulières, les usagers ne seront pas tenus d'observer ces préavis.

Art. 8. — Sur tous les aéroports d'Algérie ouverts à la circulation aérienne publique autres que ceux inscrits dans les titres I[er] et II ci-dessus, les fonctionnaires du service de la circulation aérienne ou, à défaut, les représentants des organismes gestionnaires pour les aéroports civils et les représentants de l'autorité militaire pour les aéroports militaires ont qualité :

1° Pour examiner les livres de bord et vérifier en particulier si les aéronefs en provenance de l'étranger ont fait précédemment escale sur un aéroport ouvert au trafic international pour y remplir les formalités requises ;

2° Dans le cas où un aéronef venant de l'étranger se poserait directement sur un de ces aéroports et y déchargerait tout ou partie de sa charge marchande, pour signaler l'infraction ainsi commise aux services de douane, de police et de santé les plus proches et prendre les mesures conservatoires nécessaires en attendant l'arrivée des services de contrôle.

Art. 9. — Par mesure exceptionnelle et particulière, un aéronef pourra être autorisé à partir directement d'un aérodrome autre que l'un de ceux énumérés aux titres I[er] et II ci-dessus ou à s'y poser directement sous réserve :

1° Que demande en sera adressée vingt jours au moins à l'avance au délégué général en Algérie (direction des travaux publics et des transports) ;

2° Qu'engagement sera pris par les intéressés de se conformer aux règlements douaniers concernant l'intervention du service des douanes et de rembourser intégralement à l'Algérie les dépenses supplémentaires que la mesure entraînera pour les autres services chargés de la surveillance aux frontières.

Les dépenses visées ci-dessus seront fixées pour chaque aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique par des décisions particulières qui seront communiquées aux intéressés sur simple demande adressée au délégué général en Algérie (direction de l'aéronautique civile en Algérie).

Art. 10. — Lorsqu'en cas de force majeure un aéronef est obligé d'atterrir hors d'un aérodrome régulièrement établi, cet atterrissage doit être notifié à l'autorité locale civile ou militaire, aux services de la circulation aérienne, de police, de douane et de santé les plus proches ; l'aéronef ne pourra repartir qu'avec l'autorisation de ces services et conformément à leurs instructions.

Art. 11. — Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le secrétaire général à l'aviation civile et le délégué général en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au Recueil des actes administratifs de la délégation générale en Algérie.

Fait à Paris, le 24 février 1961.

Pour le ministre des travaux publics et des transports
et par délégation :
Le conseiller d'Etat chargé de mission auprès du ministre,
JEAN CAHEN-SALVADOR.

Pour le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes
et par délégation :
Le secrétaire général,
CHRISTIAN DELABALLE.

Réglementation provisoire de la circulation sur l'autoroute Esterel-Côte d'Azur.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Sur la proposition du directeur des routes et de la circulation routière,

Vu la loi n° 55-435 du 18 avril 1955 portant statut des autoroutes ;

Vu le code de la route, et notamment les articles R. 43 à R. 43-7 ;

Vu l'article 3 du décret n° 56-1425 du 27 décembre 1956 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 avril 1955 précitée ;

Vu le décret du 21 mai 1957 portant approbation de la convention passée entre l'Etat et la Société de l'autoroute Esterel-Côte d'Azur en vue de la construction et de l'exploitation de l'autoroute ainsi que des statuts de société,

Arrête :

Art. 1[er]. — A dater du 1[er] juillet 1961 et jusqu'à l'achèvement des travaux de construction de l'autoroute Esterel-Côte d'Azur, la circulation sera admise sur cette autoroute dans les conditions fixées par les articles R. 43 à R. 43-7 du code de la route.

Art. 2. — Dans le département des Alpes-Maritimes, la vitesse maxima à ne pas dépasser en section normale, est fixée à 100 km/h jusqu'à la mise en service définitive de l'autoroute. Cette vitesse pourra être réduite jusqu'à 30 km/h aux abords des chantiers en cours. Les limitations de vitesse feront l'objet de la signalisation réglementaire.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 18 avril 1955, la société concessionnaire sera autorisée à percevoir des péages qui, pendant la période d'exploitation provisoire, seront fixés ainsi qu'il suit :

TYPE DE VÉHICULE	De Fréjus à Antibes (Nice).	De Fréjus à Mandelieu.	De Fréjus à Cannes.	De Mandelieu à Cannes.	De Mandelieu à Antibes (Nice).	De Cannes à Antibes (Nice).
	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.	NF.
Voitures de tourisme et voitures commerciales jusqu'à 1.200 kg de charge utile.....	5	3	3,50	1	3	2,50
Poids lourds :						
Charge utile :						
De 1,3 à 4,9 tonnes....	7,50	5	5,50	1	5	4
De 5 à 17,9 tonnes.....	11	7	8,50	1,50	7	5,50
A partir de 18 tonnes..	15	9,50	11	2	9,50	7,50
Cars automobiles :						
Jusqu'à 32 places.....	16	10	12	2	10	8
Au-delà de 32 places...	20	12,50	15,50	2,50	12,50	10
Engins « deux roues » autorisés	2	1,50	1,50	1	1	1

I. — Les voitures avec remorque ou caravane paieront le double du tarif des véhicules de tourisme, la remorque étant considérée comme une seconde voiture.

II. — Les simples porte-bagages seront assimilés à des « deux roues » et donneront lieu à perception du tarif de cette catégorie.

III. — Des billets aller et retour seront délivrés aux poids lourds des deux catégories supérieures aux tarifs suivants : de 5 à 17,9 tonnes : 20 NF ; à partir de 18 tonnes : 25 NF.

Art. 4. — Les préfets du Var et des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1961.

Pour le ministre des travaux publics et des transports
et par délégation :
Le conseiller d'Etat chargé de mission auprès du ministre,
JEAN CAHEN-SALVADOR.

Travaux d'aménagement, de déviation, d'élargissement ou de rectification de routes nationales (déclarations d'utilité publique).

Par arrêté du 28 juin 1961, est autorisée et déclarée d'utilité publique la déviation de la route nationale n° 41 dans la section située au P. K. 130,832, sur le territoire de la commune de Béthune, conformément aux dispositions du plan qui restera annexé au présent arrêté.

L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

Régies d'avances.

Le ministre des travaux publics et des transports et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'arrêté du 5 janvier 1953 portant institution de régies d'avances auprès du service maritime du Pas-de-Calais dans les ports de Boulogne, Calais et Etaples, modifié par l'arrêté du 11 octobre 1958 ;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le paiement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953 ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le montant maximum de l'avance susceptible d'être consentie au régisseur du service maritime du Pas-de-Calais, port de Boulogne-sur-Mer, fixé à 18 millions de francs (180.000 NF) par arrêté du 11 octobre 1958, est porté à 250.000 NF.

Art. 2. — L'arrêté du 11 octobre 1958 est abrogé.

Art. 3. — Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale du ministère des travaux publics et des transports et le directeur de la comptabilité publique du ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1961.

Pour le ministre des travaux publics et des transports et par délégation :
Le directeur adjoint du cabinet,
FRANÇOIS-SABIEN FLORI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation :
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique :
Le chef de service,
ROBERT VÉRON.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Modification de l'arrêté du 17 décembre 1957 pris pour l'application du décret modifié du 6 septembre 1957 portant organisation de l'école technique des mines d'Alès.

Par arrêté en date du 29 juin 1961 et par modification des dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 17 décembre 1957 pris pour l'application du décret modifié du 6 septembre 1957 portant organisation de l'école technique des mines d'Alès, est reportée du 1er septembre au 15 octobre de chaque année la date à laquelle les élèves de cette école peuvent être remplacés nombre pour nombre par des candidats susceptibles d'être admis.

Commissaires du Gouvernement auprès d'une société anonyme.

Par arrêté du 4 juillet 1961 :

M. Robert Giry, ingénieur des instruments de mesure, est déchargé, sur sa demande, de ses fonctions de commissaire auprès de la Société anonyme Pillivuyt et Cie.

M. Max Goudoffre, administrateur de la France d'outre-mer, détaché auprès du ministère de l'industrie, est nommé commissaire auprès de la Société anonyme Pillivuyt et Cie. Il dispose, à ce titre, des pouvoirs attribués aux commissaires du Gouvernement par l'article 3 du décret n° 53-413 du 11 mai 1953.

Service des instruments de mesure.

Par arrêtés en date du 3 juillet 1961 :

M. Jonac (Pierre), ingénieur hors classe des instruments de mesure à Nantes, est nommé et titularisé au grade d'ingénieur en chef des instruments de mesure, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1961.

M. Giry (Robert), ingénieur des instruments de mesure de 1re classe, en service détaché, est nommé et titularisé au grade d'ingénieur en chef des instruments de mesure, 1er échelon, en service détaché, à compter du 2 janvier 1961.

MM. Senes (Jules) et Mudes (Yves), ingénieurs des instruments de mesure de 1re classe, respectivement à Toulouse et Nantes, sont nommés et titularisés au grade d'ingénieur hors classe des instruments de mesure, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1961.

MINISTERE DU TRAVAIL

Décret n° 61-723 du 5 juillet 1961 déterminant les effectifs d'assistants de service social affectés à des tâches permanentes à la date du 9 avril 1955 et portant création et suppression d'emplois à l'administration centrale et dans les services extérieurs du ministère du travail.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre délégué auprès du Premier ministre, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du travail,

Vu la loi n° 55-402 du 9 avril 1955 portant titularisation des assistants, assistantes et auxiliaires de service social appartenant aux administrations de l'Etat, aux services extérieurs qui en dépendent ou aux établissements publics de l'Etat et créant un cadre spécial d'adjointes d'hygiène scolaire et universitaire relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu la loi n° 57-261 du 2 mars 1957 fixant les modalités de dégagement ou d'intégration de certaines catégories de personnel d'Indochine ;

Vu le décret n° 56-1236 du 6 décembre 1956 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 4 août 1956 relatif aux conditions de reclassement des fonctionnaires français des cadres marocains et tunisiens ;

Vu l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, et notamment son article 1er ;

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 59-1182 du 19 octobre 1959 portant règlement d'administration publique relatif au statut des assistants, assistantes et auxiliaires de service social appartenant aux administrations de l'Etat, aux services extérieurs qui en dépendent ou aux établissements publics de l'Etat ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les effectifs d'assistantes de service social affectées à des tâches permanentes à l'administration centrale et dans les services extérieurs du ministère du travail à la date du 9 avril 1955 sont fixés comme suit :

Assistantes sociales chefs : quatre.
Assistantes sociales : vingt-huit.

Art. 2. — Sont supprimés à l'administration centrale et dans les services extérieurs du ministère du travail :

Trois emplois d'assistante sociale chef contractuelle.
Vingt-sept emplois d'assistante sociale contractuelle.
Trois emplois d'assistante sociale titulaire.

Art. 3. — Sont créés à l'administration centrale et dans les services extérieurs du ministère du travail les emplois titulaires suivants :

Quatre emplois d'assistante sociale chef.
Sept emplois d'assistante sociale principale.
Vingt et un emplois d'assistante sociale.

Art. 4. — Les assistantes sociales titulaires des services extérieurs du ministère du travail en provenance des anciens cadres des offices du travail seront reclassées dans l'emploi d'assistante sociale à un échelon comportant un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont elles bénéficiaient précédemment.

Les assistantes sociales titulaires des services extérieurs du ministère du travail en provenance des anciens cadres chérifiens, tunisiens et indochinois seront reclassées dans l'emploi d'assistante sociale à la date de leur titularisation dans le corps métropolitain à un échelon comportant un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont elles bénéficient compte tenu de la reconstitution de carrière effectuée à cette date par application de l'article 11 du décret n° 56-1236 du 6 décembre 1956 susvisé ou de l'article 3 de la loi n° 57-261 du 2 mars 1957 également susvisée.

Les intéressées, qu'elles appartiennent à l'un ou à l'autre des deux groupes précités, conserveront le bénéfice de l'ancienneté acquise dans leur échelon d'origine, dans les conditions et limites prévues à l'article 13 du décret n° 59-1182 du 19 octobre 1959 susvisé.

Art. 5. — Les modifications d'effectifs prévues aux articles 2 et 3 ci-dessus prennent effet à compter du 21 octobre 1959.

Art. 6. — Le Premier ministre, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du travail et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juillet 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre du travail,
PAUL BACON.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret du 8 juillet 1961 portant nomination du directeur du centre d'études supérieures de sécurité sociale.

Par décret en date du 8 juillet 1961, M. Rinuy (André), conseiller référendaire de 1re classe à la Cour des comptes, est nommé directeur du centre d'études supérieures de sécurité sociale.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Décret du 8 juillet 1961 portant nomination de membres titulaires et suppléants de la première commission de revision des marchés passés par le commissariat à la reconstruction ou par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par décret en date du 8 juillet 1961 :

Est nommé membre de la première commission de revision des marchés de la reconstruction : M. Godot, ingénieur général des ponts et chaussées, en remplacement de M. Noël.

Est nommé membre suppléant de la commission visée ci-dessus : M. Geny, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en remplacement de M. Ladefroux.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Commission nationale des travailleuses familiales.

Par arrêté du 15 juin 1961, sont nommés membres de la commission nationale des travailleuses familiales :

Au titre des organismes de travailleuses familiales :

Mme Rollin, présidente de l'association nationale des organismes de travailleuses familiales.

Mlle Taisne, membre du conseil d'administration de l'association nationale des organismes de travailleuses familiales.

Mlle Godinot, membre du conseil d'administration de l'association nationale des organismes de travailleuses familiales.

Mlle Saint-Oyant, membre du conseil d'administration de l'association nationale des organismes de travailleuses familiales.

Mme Collet, membre du conseil d'administration de l'association nationale des organismes de travailleuses familiales.

M. Denis, président de la fédération des associations pour l'aide aux mères de famille.

Mlle de Place, directrice de la formation des travailleuses familiales de la fédération des associations pour l'aide aux mères de famille.

En qualité de représentants de travailleuses familiales :

Mlle Mamia, présidente du syndicat national des travailleuses familiales C. F. T. C.

Mme Marie-Madeleine Lanchou, membre de l'union nationale des congrégations d'action hospitalière et sociale.

Mlle Honore, présidente du syndicat des aides familiales rurales.

Un membre du syndicat des travailleuses familiales C. G. T.

Un membre du syndicat des travailleuses familiales C. G. T.-F. O.

Le mandat des membres ci-dessus nommés prendra fin, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 9 mai 1949 modifié relatif aux conditions d'obtention du certificat de travailleuse familiale, dans un délai de trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Circulaire relative à l'application du décret n° 60-1377 du 21 décembre 1960 relatif à la fixation et à la perception des honoraires et indemnités afférents aux soins dispensés dans les hôpitaux publics autres que les hôpitaux ruraux aux malades hospitalisés et consultants externes ainsi qu'aux conditions de rémunération des praticiens hospitaliers.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 avril 1961 : page 3737, 2e colonne, paragraphe D, Prélèvements effectués sur la masse, à la 7e ligne, au lieu de : « 613 Traitements et indemnités », lire : « 612 Traitements et indemnités ».

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Services extérieurs.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT DE GRADE DE 1960 DES INGÉNIEURS DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Ont été inscrits pour les grades ci-après :

Ingénieur général de 2e classe.

M. Schaeffer (Pierre), ingénieur en chef, R. T. F. Paris.

Ingénieur en chef.

MM. Godin (Marcel), ingénieur de 1re classe, R. T. F. Alger.
Boehm (Marcel), ingénieur de 1re classe, R. T. F. Paris.
Kaiser (Lucien), ingénieur de 2e classe, R. T. F. Paris.
Girard (Paul), ingénieur de 1re classe, Dijon.
Lantieri (Jacques), ingénieur de 1re classe, C. N. E. T.
Fontan (Pierre), ingénieur de 1re classe, détaché au commissariat à l'énergie atomique.
Bruyère (Jean), ingénieur de 1re classe, L. G. D.
Dayonnet (François), ingénieur de 2e classe, C. N. E. T.
Boithias (Lucien), ingénieur de 1re classe, C. N. E. T.
Verrier (Jacques), ingénieur de 1re classe, Alger-Direction générale.
Ollivaud (Lucien), ingénieur de 1re classe, Alger-Direction générale.
Bour (Charles), ingénieur de 1re classe, détaché au secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté.
Scoffier (Marcel), ingénieur de 1re classe, détaché en Iran.
du Castel (François), ingénieur de 1re classe, C. N. E. T.

Ingénieur de 1re classe.

MM. Labadie (Roger), ingénieur de 2e classe, R. T. F. Paris.
Courtois (Gaston), ingénieur de 2e classe, R. T. F. Paris.

PROMOTIONS

Par arrêté du 28 juin 1961 :

A été nommé ingénieur général de 2e classe des télécommunications et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1960, M. Schaeffer, ingénieur en chef des télécommunications à la radiodiffusion-télévision française.

Ont été rapportées les dates de nomination et de titularisation dans le grade correspondant des ingénieurs en chef des télécommunications désignés ci-après :

MM. Thurin, du 26 février 1960 au 1er janvier 1960.
Gazanion, du 1er avril 1960 au 1er janvier 1960.
Blanchi, du 1er avril 1960 au 1er janvier 1960.
Fournier, du 1er avril 1960 au 1er janvier 1960.
Paget, du 1er avril 1960 au 1er janvier 1960.
Salvador, du 1er avril 1960 au 26 février 1960.
Mathieu, du 16 juin 1960 au 1er avril 1960.

Ont été nommés ingénieurs en chef des télécommunications et titularisés dans le grade correspondant les ingénieurs de 1re classe et de 2e classe des télécommunications désignés ci-après :

A compter du 1er janvier 1960.

MM. Godin et Boehm, ingénieurs de 1re classe des télécommunications à la radiodiffusion-télévision française.

A compter du 1er janvier 1960.

M. Kaiser, ingénieur de 2e classe des télécommunications à la radiodiffusion-télévision française.

A compter du 1er avril 1960.

M. Girard, ingénieur de 1re classe des télécommunications à Dijon-Télécommunications.

M. Lantieri, ingénieur de 1re classe des télécommunications à Paris-Centre national d'études des télécommunications.

M. Fontan, ingénieur de 1re classe des télécommunications détaché auprès du commissariat à l'énergie atomique.

M. Bruyère, ingénieur de 1re classe des télécommunications à Paris-Lignes à grande distance.

A compter du 16 juin 1960.

M. Dayonnet, ingénieur de 1re classe des télécommunications à Paris-Centre national d'études des télécommunications.

A compter du 1er juillet 1960.

M. Boithias, ingénieur de 1re classe des télécommunications à Paris-Centre national d'études des télécommunications.

M. Verrier, ingénieur de 1re classe des télécommunications à Alger.

M. Ollivaud, ingénieur de 1re classe des télécommunications à Alger.

M. Bour, ingénieur de 1re classe des télécommunications détaché auprès de la caisse centrale de coopération économique.

M. Scoffier, ingénieur de 1re classe des télécommunications détaché auprès du ministre des affaires étrangères pour être mis à la disposition du Gouvernement iranien.

M. du Castel, ingénieur de 1re classe des télécommunications à Paris-Centre national d'études des télécommunications.

Ont été reportées les dates de nomination et de titularisation dans le grade correspondant des ingénieurs de 1re classe des télécommunications désignés ci-après :

MM. Tazerout, du 26 février 1960 au 1er janvier 1960.
Boyer, du 11 mars 1960 au 1er janvier 1960.
Cojan, du 1er avril 1960 au 1er janvier 1960.
Laporte, du 1er avril 1960 au 1er janvier 1960.
Hachmanian, du 1er avril 1960 au 1er janvier 1960.
Cuny, du 1er avril 1960 au 1er janvier 1960.
Dayonnet, du 1er avril 1960 au 26 février 1960.
Chiganne, du 1er avril 1960 au 11 mars 1960.
Juges, du 16 juin 1960 au 1er avril 1960.

Ont été nommés ingénieurs de 1re classe des télécommunications et titularisés dans le grade correspondant :

A compter du 1er janvier 1960.

MM. Labadie et Courtois, ingénieurs de 2e classe des télécommunications à la radiodiffusion-télévision française.

MINISTERE DE LA COOPERATION

Délégations de signature.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la coopération,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature, modifié par le décret n° 56-188 du 13 février 1956 ;

Vu le décret du 18 mai 1961 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 61-591 du 10 juin 1961 relatif aux attributions du ministre de la coopération ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 1961 portant délégation de signature au directeur de la coopération culturelle et technique ;

Vu le décret du 6 juillet 1961 relatif à l'exercice des attributions du Premier ministre pendant l'absence de M. Michel Debré,

Décrète :

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Dannaud, directeur de la coopération culturelle et technique, délégation permanente est donnée à M. Henri Gibert, chef de service, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du ministre, tous actes, arrêtés, décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1961.

LOUIS JACQUINOT.

Par le ministre d'Etat, pour le Premier ministre et par délégation :

Le ministre de la coopération,
JEAN FOYER.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la coopération,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature, modifié par le décret n° 56-188 du 13 février 1956 ;

Vu le décret du 18 mai 1961 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 61-591 du 10 juin 1961 relatif aux attributions du ministre de la coopération ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 1961 portant délégation de signature au directeur des affaires économiques et financières ;

Vu le décret du 6 juillet 1961 relatif à l'exercice des attributions du Premier ministre pendant l'absence de M. Michel Debré,

Décrète :

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Roques, directeur des affaires économiques et financières, délégation permanente est donnée à M. René Castets, chef de service, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du ministre, tous actes individuels ou réglementaires, marchés de travaux, fournitures et services, contrats et avenants, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Roques et Castets, M François Chaumet, chef de service, reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, au nom du ministre, et en ce qui concerne les opérations du fonds d'aide et de coopération, tous actes, décisions, marchés de travaux, fournitures et services n'excédant pas 1 million de nouveaux francs, à l'exclusion des décrets.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1961.

LOUIS JACQUINOT.

Par le ministre d'Etat, pour le Premier ministre et par délégation :

Le ministre de la coopération,
JEAN FOYER.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Comité national pour l'édification à Paris d'un monument à la mémoire des héros et des martyrs de la déportation.

Par arrêté en date du 20 juin 1961, complétant l'arrêté du 10 janvier 1961, ont été nommées membres du comité national pour l'édification à Paris d'un monument à la mémoire des héros et des martyrs de la déportation les personnalités suivantes :

M. Hettier de Boislambert, président de l'association des médaillés de la Résistance française, haut représentant de la France au Sénégal.

M. Marcel-J. Ravel, grand maître du Grand Orient de France.

M. Richard Dupuy, grand maître de la Grande Loge de France.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 1er juillet 1961 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms et libération de l'allégeance française.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète :

Art. 1er. — Sont naturalisés français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent :

AGLIONI, née FILINI, Vertova (Italie), 18-12-95, NAT (1), 3025 × 61—90

ALVAREZ (Enrique), Madrid (Espagne), 15-05-16, NAT, 124 × 55 —91.

AMRAM (Raphaël), Safi (Maroc), 19-05-39, NAT, 1576 × 61—75.

ANAYA (Francisca), Casablanca (Maroc), 25-03-25, NAT, 13055 × 60—13.

ANDROVANDI (Albert), Hussigny-Godbrange (Meurthe-et-Moselle), 14-01-20, NAT, 2745 × 61—54.

ASSAYAG (Armand), Rabat (Maroc), 15-08-26, NAT, 4659 × 60—06.

ASSAYAG, née ATTAL, Tunis (Tunisie), 24-05-33, NAT, 4659 × 60 —06.

AZOULAY, née ASSAYAG, Larache (Maroc), 05-06-19, NAT, 13144 × 60—75.

AZOULAY (Maurice), Tanger (Maroc), 19-04-43, EFF (1), 13144 × 60—75.

BACCICHET (Louis), Cappella Maggiore (Italie), 24-10-12, NAT, 4728 × 60—32.

BAUER (Jacob), Velika Greda (Yougoslavie), 17-07-05, NAT, 2202 × 61—57.

BAUER, née JUNG, Velika Greda (Yougoslavie), 06-01-04, NAT, 2202 × 61—57.

BENICHOU (Mouchy), Mellah Guirlane (Maroc), en 1926, NAT, 12677 × 60—92.

BEROUTI (René), Jaffa (Palestine), 12-06-33, NAT, 3455 × 60—75.

BERTOLINO (Aldo), Tunis (Tunisie), 24-09-26, NAT, 13917 × 60 —96.

BLANCATO (Edwige), Tunis (Tunisie), 10-07-33, NAT, 13457 × 60 —96.

BOISGONTIER, née COMPARETTO, Marseille (Bouches-du-Rhône), 20-07-18, NAT, 3492 × 61—72.

BRAMI (Joseph), Le Kef (Tunisie), 21-06-24, NAT, 13250 × 60—75.

BRZESKI (Edvard), Winnica (Pologne), 12-10-08, NAT, 10653 × 60 —75.

CALAFATO (Antoine), Tunis (Tunisie), 25-04-08, REI (1), 24232 × 29—96.

CAMARASA, née MORENO, Galero (Espagne), 15-01-01, NAT, 2733 × 61—92.

CANIL (Olindo), Loria (Italie), 03-05-25, NAT, 11692 × 60—31.

CANIL, née FOGALE, Loria (Italie), 17-01-29, NAT, 11692 × 60 —31.

CANIL (Aline), Cugnaux (Haute-Garonne), 21-04-52, EFF, 11692 × 60—31.

CANIL (Jean-Claude), Cugnaux (Haute-Garonne), 23-12-53, EFF, 11692 × 60—31.

CANIL (Alain), Cugnaux (Haute-Garonne), 08-11-58, EFF, 11692 × 60—31.

CASTRO (Teodoro), Mansilla de la Mulas (Espagne), 15-04-19, NAT, 6693 × 60—05.

CASUBOLO (Michel), Tunis (Tunisie), 14-09-25, NAT, 1444 × 61—83.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient : NAT, naturalisé français ; REI, réintégré dans la nationalité française ; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents ; LIB, libéré de l'allégeance française.

CASUBOLO, née GIACALONE, Tunis (Tunisie), 18-12-28, NAT, 1444 × 61—83.

CENEDESE (Mario), Rome (Italie), 17-08-41, NAT, 3447 × 61—75.

COLOMBO (François), Ronco Briantino (Italie), 11-07-31, NAT, 10323 × 60—06.

CORRAL (Napoléon), Saragosse (Espagne), 15-08-12, NAT, 6423 × 60 —75.

COTERILLO (Alfredo), Castro Urdiales (Espagne), 28-02-18, NAT, 3445 × 61—66.

CURSIO (Pierre), San Marco in Lamis (Italie), 07-01-20, NAT, 1656 × 60—88.

DA SILVA TELES (Maria), Rande-Felgueiras (Portugal), 14-05-42, NAT, 2653 × 61—19.

DE CUNSEL (Marcel), Jette (Belgique), 17-05-18, NAT, 3513 × 61 —59.

DEGRANDELE, née DELPIERRE, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), 30-06-04, REI, 1759 × 56—62.

DYKIER (Etienne), Habinghorst (Allemagne), 16-08-06, NAT, 17082 × 37—57.

FARINA (Lorenzo), San Pietro in Cariano (Italie), 11-11-24, NAT, 7915 × 56—34.

FEINGOLD (Josué), Alexandrie (Egypte), 03-10-33, NAT, 1621 × 61 —75.

FICINI (Gabrielle), Montecarlo (Italie), 10-09-41, NAT, 2938 × 60 —13.

FOCK CHIN MING, Canton (Chine), 02-09-25, NAT, 8433 × 60—94.

FRANZ (Graziella), Gênes (Italie), 02-12-40, NAT, 2243 × 61—75.

GIRGENTI (Giuliano), Castelvetrano (Italie), 01-12-15, NAT, 13902 × 60—96.

GONCALVES DA FONTE (Antonio), Vilar Das Almas (Portugal), 24-06-14, NAT, 2452 × 53—69.

GONCALVES DA FONTE, née DA SILVA, Vilar Das Almas (Portugal), 16-10-13, NAT, 2452 × 53—69.

GONCALVES DA FONTE (Adelino), Vilar Das Almas (Portugal), 19-08-40, EFF, 2452 × 53—69.

GONCALVES DA FONTE (Maria), Vilar Das Almas (Portugal), 20-02-43, EFF, 2452 × 53—69.

GONCALVES DA FONTE (Maria-Guilhermina), Vilar Das Almas (Portugal), 09-02-48, EFF, 2452 × 53—69.

GONCALVES DA FONTE (Arlette), Lyon (Rhône), 19-08-50, EFF, 2452 × 53—69.

GRECO (Michel), Sfax (Tunisie), 21-10-32, NAT, 12809 × 60—96.

GUARESI (Jérôme), La Melina (Tunisie), 16-11-24, NAT, 13065 × 60—06.

GUARESI, née TRAINA, Ras Tabia (Tunisie), 01-03-25, NAT, 13065 × 60—06.

GUARESI (Marcel), la Colle-sur-Loup (Alpes-Maritimes), 11-01-60, EFF, 13065 × 60—06.

HAYASHI (Tadakumi), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 09-01-40, NAT, 13028 × 60—98.

HELALI (Louise), Béja (Tunisie), 04-01-38, NAT, 6969 × 60—33.

HIENG (Jana), Ljubljana-Lioubliana (Yougoslavie), 04-06-41, NAT, 3675 × 61—78.

HIENG (Bibijana), Ljubljana-Lioubliana (Yougoslavie), 16-05-47, NAT, 3674 × 61—78.

HURTADO (Félix), Murcie (Espagne), 29-09-24, NAT, 4646 × 60 —95.

ILLIS (Césare), Pederobba (Italie), 04-06-23, NAT, 7255 × 60—51.

ISKANDERIAN (Marie), Alexandrie (Egypte), 02-05-14, NAT, 3042 × 61—99.

KATCHADJIAN (Haroutioun), Aintab (Turquie), 15-08-19, NAT, 3648 × 60—26.

KATCHADJIAN, née ABRAHAMIAN, Ourfa (Turquie), 30-07-25, NAT, 3648 × 60—26.

KATCHADJIAN (Odette), Romans-sur-Isère (Drôme), 24-11-48, EFF, 3648 × 60—26.

KATCHADJIAN (Alice), Valence (Drôme), 19-06-54, EFF, 3648 × 60—26.

KATCHADJIAN (Marguerite), Valence (Drôme), 14-02-56, EFF, 3648 × 60—26.

KATCHADJIAN (Béatrice), Valence (Drôme), 07-01-58, EFF, 3648 × 60—26.

KONTOWICZ (Félix), Bacharcie (Pologne), 13-11-06, NAT, 7759 × 60—60.

KONTOWICZ, née SLOMA, Ilowiec-Wielki (Pologne), 24-04-19, NAT, 7759 × 60—60

KONTOWICZ (Zdzislaw), Wafenstedt-Salzgitter (Allemagne), 03-11-46, EFF, 7759 × 60—60.

KONTOWICZ (Stanislaw), Doullens (Somme), 14-04-50, EFF, 7759 × 60—60.

KONTOWICZ (Marie-Thérèse), Cottenchy (Somme), 23-07-53, EFF, 7759 × 60—60.

KONTOWICZ (Monique), Beauvais (Oise), 01-06-57, EFF, 7759 × 60—60.

KONTOWICZ (Bernadette), la Bosse (Oise), 04-01-60, EFF, 7759 × 60—60.

KUHL (Joseph), Brühl (Allemagne), 10-09-28, NAT, 3205 × 61—57.

LORETO (Joseph), Mateur (Tunisie), 01-01-33, NAT, 8017 × 60—93.

LORETO (Louis), Mateur (Tunisie), 15-09-30, NAT, 8361 × 60—93.

LOUIS (Antoine), Casablanca (Maroc), 10-09-36, NAT, 6444 × 60—92.

MAHSELI (Sérafin), Kalinowie (Pologne), 03-09-25, NAT, 3249 × 61—59.

MAILLE (Roland), Lessines (Belgique), 22-11-18, NAT, 3563 × 61—59.

MAILLO (Pedro), Lucena (Espagne), 02-07-28, NAT, 4339 × 60—13.

MALLEPREE (Werner), Elberfeld (Allemagne), 24-09-22, NAT, 6493 × 60—91.

MEDINA (Katia), Casablanca (Maroc), 30-10-46, NAT, 3972 × 61—13.

MEDINA (Laurette), Casablanca (Maroc), 21-02-49, NAT, 3973 × 61—13.

MEDINA (Vladimir), Casablanca (Maroc), 06-06-45, NAT 3971 × 61—13.

MENDEZ, née GARCIA, Barcelone (Espagne), 05-06-09, NAT, 3561 × 61—69.

MISRA (Kamin), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 14-02-40, NAT, 13060 × 60—98.

MOHAMED BEN HAMMOU, Sidi Daoud (Maroc), en 1919, NAT, 11234 × 60—02.

MONACI (Louis), Branzi (Italie), 29-10-20, NAT, 3375 × 61—73.

MONGELLI (Ginette), Casablanca (Maroc), 17-03-37, NAT, 9513 × 60—75.

MONSOUR (Cornelis), Roosendaal-en-Nispen (Pays-Bas), 12-10-26, NAT, 13344 × 60—59.

NAGY (Lajos), Fertoszentmiklos (Hongrie), 22-01-40, NAT, 13953 × 60—75.

NAJAR MOHAMED, Melilla (Maroc espagnol), en 1915, NAT, 9430 × 60—92.

NAJAR, née MAMA BENT MIMOUN, Melilla (Maroc espagnol), en 1918, NAT, 9430 × 60—92.

NAJAR HALIMA, Bou-Sfer (département d'Oran), 13-10-43, EFF, 9430 × 60—92.

NAJAR ZAIA, Aïn-el-Turck (département d'Oran), 14-10-46, EFF, 9430 × 60—92.

NAJAR MIMOUNA, Aïn-el-Turck (département d'Oran), 20-07-50, EFF, 9430 × 60—92.

NAJAR DRIFA, Aïn-el-Turck (département d'Oran), 14-05-55, EFF, 9430 × 60—92.

NEJMAN (Leibisz), Lodz (Pologne), 01-08-06, NAT, 3362 × 61—75.

NEJMAN, née PYTEL, Lodz (Pologne), 01-03-11, NAT, 3362 × 61—75.

NEVADO (Antonio), Hornachuelos (Espagne), 05-02-13, NAT, 17159 × 56—34.

OBRAM (Natalie), Liège (Belgique), 07-05-40, NAT, 3411 × 61—42.

ONDROVCIK (Franz), Vienne (Autriche), 10-07-06 NAT, 4826 × 60—75.

ONDROVCIK, née PROCHAZKA, Podol-Melnik (Tchécoslovaquie), 10-09-06, NAT, 4826 × 60—75.

ONZIA (François), Malines (Belgique), 23-04-08, NAT, 3565 × 61—89.

ORTEGA (Angel), Alhama de Murcia (Espagne), 02-02-09, NAT, 3455 × 61—11.

PACCHIODO, née DEPETRIS, Luserna San Giovanni (Italie), 13-07-22, NAT, 11159 × 60—69.

PACCHIODO (Maria-Luisa), Ulzio (Italie), 09-03-44, EFF, 11159 × 60—69.

PACCHIODO (Bruna), Ulzio (Italie), 29-08-46, EFF, 11159 × 60—69.

PACCHIODO (Alfredo), Ulzio (Italie), 29-08-46, EFF, 11159 × 60—69.

PACCHIODO (Marcella), Ulzio (Italie), 21-04-49, EFF, 11159 × 60—69.

PAPUCCI (Vadimiro), Pise (Italie), 19-09-14, NAT, 9824 × 60—90.

PAPUCCI, née MILAN, San Martino di Lupari (Italie), 14-04-20, NAT, 9824 × 60—90.

POIROT, née GUIDICI, Erbaincino (Italie), 04-10-21, NAT, 2559 × 60—68.

POLI (Isacco), Colzate (Italie), 29-05-13, NAT, 3594 × 61—59.

POLI, née POLI, Colzate (Italie), 13-04-20, NAT, 3594 × 61—59.

POLI (Caterina), Colzate (Italie), 28-06-46, EFF, 3594 × 61—59.

POLI (Adriano), Colzate (Italie), 23-07-47, EFF, 3594 × 61—59.

POLI (Tranquille), Wallers (Nord), 27-08-51, EFF, 3594 × 61—59.

POLI (Mirella), Valenciennes (Nord), 29-12-58, EFF 3594 × 61—59.

PORTA (Joaquin), Estopinan (Espagne), 26-03-02, NAT, 2721 × 61—31.

PORTA, née PALACIOS, Pinilla Transmonte (Espagne), 31-03-02, NAT, 2721 × 61—31.

PRZYBYLSKI, née DURCZAK, Kurowo (Pologne), 13-05-09, NAT, 3462 × 50—36.

SADOWSKI (Mieczyslaw), Kobylice (Pologne), 03-03-24, NAT, 2139 × 60—25.

SADOWSKI, née VAN JUHRE, Schierwindt (Allemagne), 15-04-33, NAT, 2139 × 60—25.

SADOWSKI (Serge), Besançon (Doubs), 23-05-57, EFF, 2139 × 60—25.

SAEZ (Pedro), Lorca (Espagne), 14-05-10, NAT, 6551 × 60—66.

SAID MBAREK BEN YAHIA, Chaaba ed Dib (Maroc), en 1894, NAT, 10405 × 60—75.

SANCHEZ (Francisco), Elche (Espagne), 25-04-39, NAT, 3421 × 61—92.

SCHIFANO (Joseph), Tunis (Tunisie), 18-10-18, NAT, 13616 × 60—96.

SCHIFANO, née FAZIO, Tunis (Tunisie), 06-04-30, NAT, 13616 × 60—96.

SCHIFANO (Joséphine), Tunis (Tunisie), 27-10-49, EFF, 13616 × 60—96.

SCHIFANO (Marie-Louise), Tunis (Tunisie), 10-08-51, EFF, 13616 × 60—96.

SCHIFANO (Silvana), Tunis (Tunisie), 04-05-57, EFF, 13616 × 60—96.

SETTBON, née CHOURAKI, Tunis (Tunisie), 10-03-09, NAT, 6736 × 58—96.

SIMONETTI, née BERTE, Tunis (Tunisie), 02-01-23, NAT, 13237 × 60—96.

SPEGIORIN (Giuseppe), Thiene (Italie), 08-09-24, NAT, 3531 × 61—02.

STELLA (Sauveur), Tunis (Tunisie), 18-08-32, NAT, 13909 × 60—96.

STIRNER (Jean), Gorizia (Italie), 09-06-20, NAT, 8155 × 51—57.

STIRNER, née FRANZ, Diefflen (Allemagne), 17-10-23, NAT, 8155 × 51—57.

STIRNER (Norbert), Terville (Moselle), 15-03-44, EFF, 8155 × 51—57.

STIRNER (Jean), Thionville (Moselle), 27-12-45, EFF, 8155 × 51—57.

STRAZZULLA (Francesco), Tunis (Tunisie), 15-11-21, NAT, 12651 × 60—96.

TANCREDI (Salvatore), Solopaca (Italie), 23-01-24, NAT, 3335 × 61—69.

TANCREDI, née DI MASSA, Solopaca (Italie), 23-09-22, NAT, 3335 × 61—69.

TANCREDI (Rosa), Solopaca (Italie), 07-10-44, EFF, 3335 × 61—69.

TANCREDI (Maria), Solopaca (Italie), 10-01-47, EFF, 3335 × 61—69.

TANCREDI (Nicole), Modane (Savoie), 17-04-50, EFF, 3335 × 61—69.

TANCREDI (Lazaro), Saint-Vallier (Saône-et-Loire), 03-06-52, EFF, 3335 × 61—69.

TANCREDI (Joseph), la Roche-en-Brenil (Côte-dOr), 04-01-54, EFF, 3335 × 61—69.

TANCREDI (Claudio), Saulieu (Côte-d'Or), 15-01-56, EFF, 3335 × 61—69.

TANCREDI (Dora), Saulieu (Côte-d'Or), 22-04-58, EFF, 3335 × 61—69.

TELLIA (Joseph), San Possidonio (Italie), 08-12-19, NAT, 201941 × 43—69.

TOMASONI (Giovanni), Turin (Italie), 23-05-35, NAT, 12717 × 60—75.

TORRE (Francesco), Rabat (Maroc), 28-04-26, NAT, 13164 × 60—95.

TORTI (Angélo), Casalviéri (Italie), 19-12-21, NAT, 3412 × 61—43.

TORTI, née PALLISCO, Arpino (Italie), 13-05-26, NAT, 3412 × 61—43.

TORTI (Ida), Arpino (Italie), 29-11-47, EFF, 3412 × 61—43.

TORTI (Maria), Aurec-sur-Loire (Haute-Loire), 18-07-49, EFF, 3412 × 61—43.

TUSZYNSKA (Henriette), Dziewigly-Golonog (Pologne), 05-03-25, NAT, 3345 × 61—59.

TUSZYNSKA (William), Lambersart (Nord), 29-10-52, EFF, 3345 × 61—59.

WILK (Boleslaw), Krosno (Pologne), 27-11-23, NAT, 9861 × 59—75.

YVARS (Pedro), Jalon (Espagne), 22-11-21, NAT, 12711 × 60—95.

ZANA (Albert), Tunis (Tunisie), 27-04-24, NAT, 1335 × 61—78.

ZANA, née LEVY, Tunis (Tunisie), 03-05-36, NAT, 1335 × 61—78.

ZANA (Michel), Tunis (Tunisie), 09-05-54, EFF, 1335 × 61—78.

ZIELINSKI (Henryk), Sewoeski (Pologne), 20-04-23, NAT, 701 × 61—36.

ZOUARI (Gérard), Tunis (Tunisie), 13-12-40, NAT, 12802 × 60—93.

ZOUARI (Messaouda), Tunis (Tunisie), 27-11-39, NAT, 11936 × 60—93.

Art. 2. — Est autorisée à s'appeler légalement à l'avenir :

PRZYBYLSKI (Sophie). — PRZYBYLSKI (Zofia), Kurowo (Pologne), 13-05-09, 3462 × 50—36.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France les Français dont les noms suivent :

BERGER (Horst), Oberhausen (Allemagne), 04-05-40, LIB (1), 4115 × 61—99.

BERGER (Rose-Marie), Oberhausen (Allemagne), 31-01-38, LIB, 4116 × 61—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

Décret du 3 juillet 1961 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms, libération de l'allégeance française et autorisation de se faire naturaliser à l'étranger.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète :

Art. 1er. — Sont naturalisés français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent :

ACHIKIAN (Krikor), Brousse (Asie Mineure), 15-02-22, NAT (1), 1069 × 56—75.

ACHIKIAN, née ZENGUINIAN, Tatar Bazardjik (Bulgarie), 24-11-22, NAT, 1069 × 56—75.

ALVAREZ (Celestino), Brena Alta (Espagne), 06-04-12, NAT, 9673 × 54—75.

AMAR (Moïse), Casablanca (Maroc), 02-08-07, NAT, 13670 × 60—75.

AMAR, née AMZALLAG, Casablanca (Maroc), 14-09-23, NAT, 13670 × 60—75.

AMAR (Raphaël), Casablanca (Maroc), 24-12-42, EFF (1), 13670 × 60—75.

AMAR (Louise), Casablanca (Maroc), 06-11-44, EFF, 13670 × 60—75.

AMAR (Jeannine), Casablanca (Maroc), 31-03-47, EFF, 13670 × 60—75.

AMAR (Liliane), Casablanca (Maroc), 21-06-48, EFF, 13670 × 60—75.

AMAR (Francine), Paris (10e), 01-01-54, EFF, 13670 × 60—75.

AMAR (Jacques), Paris (10e), 06-05-55, EFF, 13670 × 60—75.

AMOROS (Luis), Novelda (Espagne), 18-09-18, NAT, 5104 × 60—75.

AMOROS, née GROTA, Villanueva de Sigena (Espagne), 10-03-19, NAT, 5104 × 60—75.

AMOROS (José-Louis), Drancy (Seine), 07-06-51, EFF, 5104 × 60—75.

AMOROS (Albert), Saint-Maur-des-Fossés (Seine), 11-03-54, EFF, 5104 × 60—75.

ANGEI (Giovanni), San Gavino Monreale (Italie), 11-06-34, NAT, 2743 × 61—13.

ANGEI, née OCCHIPINTI, Tunis (Tunisie), 22-04-40, NAT 2743 × 61—13.

ANGEI (Marc), Marseille (Bouches-du-Rhône), 10-10-60, EFF, 2743 × 61—13.

BALLESTEROS (Angel), Madrid (Espagne), 28-09-15, NAT, 4220 × 60—27.

BEHAR (Isaac), Alexandrie (Egypte), 02-11-21, NAT, 6668 × 60—78.

BEN SALAH BEN ABLA MOHAMED, Beni El Adjebal (Tunisie), en 1914, NAT, 12504 × 60—45.

BEREBY, née BENHARROSH, Rabat (Maroc), 27-04-30, NAT, 7962 × 53—95.

BIONDINI (Raffaële), Cetara (Italie), 16-10-24, NAT, 5940 × 54—34.

BIONDINI, née AQUILA, Cetara (Italie), 15-10-34, NAT, 5940 × 54—34.

BLASUTTO (Joseph), Platischis Taipana (Italie), 29-09-25, NAT, 4287 × 60—57.

BLAZQUEZ (Basilia de Maria del Carmen), Villanueva del Campillo (Espagne), 14-06-15, NAT, 3495 × 61—33.

BONINSEGNI (Arduino), San Giustino (Italie), 07-05-07, NAT, 30435 × 37—06.

CACCARO (Camille), Santa Giustina in Colle (Italie), 10-10-25, NAT, 9621 × 56—55.

CANNATA (Vincent), Mistretta (Italie), 07-12-24, NAT, 3725 × 58—20.

CANNATA, née INDOVINO, Mistretta (Italie), 03-11-32, NAT, 3725 × 58—20.

CARLETTO (Lorenzo), Vernante (Italie), 10-01-13, NAT, 37379 × 35—06.

CASEROTTO (Virginio), Canal San Bovo (Italie), 11-09-10, NAT, 9205 × 60—74.

CASEROTTO, née ROMAGNA, Canal San Bovo (Italie), 21-04-12, NAT, 9205 × 60—74.

CASEROTTO (Pierre), Canal San Bovo (Italie), 05-03-47, EFF, 9205 × 60—74.

CASEROTTO (Romano), Bonneville (Haute-Savoie), 02-05-52, EFF, 9205 × 60—74.

CASEROTTO (Roger), Canal San Bovo (Italie), 02-07-56, EFF, 9205 × 60—74.

CASTIGLIONE (Vincent), Ebba Ksour (Tunisie), 15-07-33, NAT, 77 × 61—59.

CHEMTOB (Sami), le Caire (Egypte), 25-02-16, NAT, 1118 × 60—98.

CHIENG (Tze-Siang), Chu Choe Hopeh (Chine), 29-05-12, NAT, 12773 × 55—13.

CHIENG, née YANG, Shanghai (Chine), 28-01-26, NAT, 12773 × 55—13.

CHIENG (André), Marseille (Bouches-du-Rhône), 08-11-53, EFF, 12773 × 55—13.

CHIOCCHIO (Rosa), Cocullo (Italie), 05-09-38, NAT, 1404 × 57—47.

CICCIA (Nicolas), Polistena (Italie), 09-03-09, NAT, 13703 × 60—06.

CICCIA, née SOFIA, Taurianova (Italie), 29-04-08, NAT, 13703 × 60—06.

CINZIA (Giuseppe), Marsala (Italie), 03-07-22, NAT, 11625 × 60—13.

COLOMBO (Armand), Tunis (Tunisie), 05-05-26, NAT, 12961 × 60—06.

COLOMBO, née CAVARRETTA, Trapani (Italie), 24-04-27, NAT, 12961 × 60—06.

COLOMBO (Pierrette), Cannes (Alpes-Maritimes), 12-02-59, EFF, 12961 × 60—06.

CUEVAS (Juan), Linares (Espagne), 08-05-15, NAT, 13709 × 54—91.

CUEVAS, née LORENTE, Linares (Espagne), 09-09-17, NAT, 13709 × 54—91.

D'AMICO (Dante), Agrigente (Italie), 11-01-20, NAT, 14982 × 52—83.

DA SILVA (José), Agua Formosa (Portugal), 24-03-02, NAT, 6868 × 58—75.

DAVIT (Stéfano), Villar-Pellice (Italie), 28-07-27, NAT, 8145 × 60—01.

DAVIT, née BOSONIN, Donnaz (Italie), 31-07-28, NAT, 8145 × 60—01.

DAVIT (Albert), Saint-Julien (Haute-Savoie), 23-07-54, EFF, 8145 × 60—01.

DAVIT (Eliane), Challex (Ain), 10-06-56, EFF, 8145 × 60—01.

DAVIT (Evelyne), Challex (Ain), 01-05-57, EFF, 8145 × 60—01.

DAVIT (Irène), Challex (Ain), 26-04-59, EFF, 8145 × 60—01.

DELLA RICA (Richard), Palazzolo (Italie), 17-10-08, NAT, 11999 × 51—62.

DERIU (Andrea), Ittiri (Italie), 20-01-19, NAT, 12271 × 60—04.

DERIU, née BIDDAU, Ittiri (Italie), 14-04-18, NAT, 12271 × 60—04.

---

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient : NAT, naturalisé français ; REI, réintégré dans la nationalité française ; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents ; LIB, libéré de l'allégeance française ; AUT, autorisé à se faire naturaliser à l'étranger.

DERIU (Vincent), Ittiri (Italie), 14-09-46, EFF, 12271 × 60—04.
DERIU (Antoine), Ittiri (Italie), 26-06-49, EFF, 12271 × 60—04.
DERIU (Michelle), Digne (Basses-Alpes), 30-10-54, EFF, 12271 × 60—04.
DI NATALE (Joseph), Rosario Santa Fe (Argentine), 24-02-26, NAT, 11172 × 60—57.
DI NATALE, née MONTEROSSO, Ravanusa (Italie), 25-05-29, NAT, 11172 × 60—57.
DI NATALE (Calogero), Ravanusa (Italie), 13-08-49, EFF, 11172, × 60—57.
DI NATALE (Giuseppa), l'Hôpital (Moselle), 27-03-53, EFF, 11172 × 60—57.
DI NATALE (Geneviève), l'Hôpital (Moselle), 13-01-55, EFF, 11172 × 60—57.
DI NATALE (Victorine), l'Hôpital (Moselle), 03-03-56, EFF, 11172 × 60—57.
DI NATALE (François), Farebersviller (Moselle), 02-09-58, EFF, 11172 × 60—57.
DIRHOLD (Herbert), Sinsheim (Allemagne), 28-06-16, NAT, 12598 × 60—57.
EPSTEIN (David), Bucarest (Roumanie), 21-04-36, NAT, 1734 × 61—69.
FARGEON (Albert), Tunis (Tunisie), 19-10-91, NAT, 1071 × 58—06.
FERRE, née MARIE-JOSEPH, le François (Martinique), 22-07-1900, REI (1), 10724 × 60—75.
FOGNINI (Luigi), Tartano (Italie), 08-12-01, NAT, 6918 × 55—01.
FOGNINI, née REGAZZONI, Santa Brigida (Italie), 02-11-15, NAT, 6918 × 55—01.
FOGNINI (Mario), Morbegno (Italie), 02-09-43, EFF, 6918 × 55—01
FOGNINI (Pierangela), Morbegno (Italie), 23-09-45, EFF, 6918 × 55—01.
FOGNINI (Lucia), Morbegno (Italie), 12-11-47, EFF, 6918 × 55—01.
FORTUNA (Aloise), Sovizzo (Italie), 28-08-25, NAT, 2962 × 61—57.
FRIEDMANN (Gittel), Przeworsk (Pologne), 28-02-04, NAT, 13849 × 60—57.
FROMMER (Bedrich), Prievidza (Tchécoslovaquie), 24-07-11, NAT, 6738 × 53—95.
FROMMER, née KRAUS, Banska Bystrica (Tchécoslovaquie), 26-05-16, NAT, 6738 × 53—95.
FROMMER (Catherine), Casablanca (Maroc), 02-09-51, EFF, 6738 × 53—95.
FROMMER (Eva), Casablanca (Maroc), 12-01-57, EFF, 6738 × 53—95.
GANEM (Jacques), Tunis (Tunisie), 06-04-99, NAT, 5970 × 58—75.
GASPARI (Demetrio), Vélo-Veronèse (Italie), 02-07-05, NAT, 2669 × 60—88.
GASPARI, née CROCE TORNIERI, Vélo-Veronèse (Italie), 05-09-04, NAT, 2669 × 60—88.
GASPARI (Maria), Vérone (Italie), 24-10-45, EFF, 2669 × 60—88.
GASPARI (Antoinette), Vérone (Italie), 04-08-43, EFF, 2669 × 60—88.
GHENO (Placido), Valstagna (Italie), 28-01-24, NAT, 12224 × 60—39.
GHENO, née FAGGION, Valstagna (Italie), 01-10-30, NAT, 12224 × 60—39.
GHENO (Clara), Juliénas (Rhône), 12-07-46, EFF, 12224 × 60—39.
GHENO (Odette), Juliénas (Rhône), 05-01-50, EFF, 12224 × 60—39.
FAGGION (Jean), Valstagna (Italie), 31-01-52, EFF, 12224 × 60—39.
GHENO (Serge), Belleville (Rhône), 16-07-52, EFF, 12224 × 60—39.
GHENO (Robert), Juliénas (Rhône), 25-07-56, EFF, 12224 × 60—39.
GLOWACKI, née NAWROTEK, Bodzia (Pologne), 08-04-04, NAT, 17296 × 49—57.
GOTLIB (Paula), Charleroi (Belgique), 01-11-32, NAT, 6618 × 57—75.
GRISERI (Angelo), Monastero-Vasco (Italie), 07-10-03, NAT, 5809 × 59—13.
GRISERI, née BERTOLINO, Monastero-Vasco (Italie), 07-10-12, NAT, 5809 × 59—13.
GRINBERG (Noech), Lubartow (Pologne), 05-10-04, NAT, 17793 × 52—75.
GUERPILLON, née JENEWEIN, Innsbruck (Autriche), 21-12-27, NAT, 13169 × 49—69.
HALIMI (Fradji), Souk-El-Arba (Tunisie), 04-09-34, NAT, 13064 × 60—75.
HIRSZOWSKI (Israël), Knyszyn (Pologne), 12-05-08, NAT, 29667 × 48—75.
JANOS (Ludwik), Tarhaly (Pologne), 13-08-09, NAT, 13461 × 60—30.
JANOS, née BRZUSZKIEWICZ, Gasowa (Pologne), 31-07-23, NAT, 13461 × 60—30.
JERUSALMY (Chalem), Constantinople (Turquie), 10-02-23, NAT, 8048 × 55—75.
JERUSALMY, née LEIBOVICI, Chisinau (Roumanie), 01-03-24, NAT, 8048 × 55—75.
KRASSEK (Jozef), Babice (Pologne), 13-03-25, NAT, 3008 × 60—83.
KRASSEK, née TENNINA, Grand-Quevilly (Seine-Maritime), 08-10-29, NAT, 3008 × 60—83.
LARBI (Aïcha), Tanger (Maroc), en 1933, NAT, 10441 × 60—13.
LARBI (Sarah), Arles (Bouches-du-Rhône), 18-05-54, EFF, 10441 × 60—13.
LAZZAROTTO (Attilio), Valstagna (Italie), 20-08-24, NAT, 3147 × 60—39.
LAZZAROTTO, née PONTAROLLO, Valstagna (Italie), 05-10-28, NAT, 3147 × 60—39.
LAZZAROTTO (Amélia), Valstagna (Italie), 25-12-45, EFF, 3147 × 60—39.
LAZZAROTTO (Daniel), Saint-Claude (Jura), 29-03-58, EFF, 3147 × 60—39.
LEMIESZ (Grégoire), Dubicze-Cerkiewne (Pologne), 17-11-07, NAT, 8692 × 51—57.
LICHA (Jacques), Tanger (Maroc), 20-12-93, NAT, 8013 × 60—69.
LICHA, née BESSALEL, Constantinople (Turquie), en 1899, NAT, 8013 × 60—69.
LIIE YUT (Ten Sio), Fakahina (Tahiti), 08-06-25, NAT, 11828 × 60—98.
LIIE YUT, née TCHEN YEN TCHOOM, Papeete (Tahiti), 30-11-25, NAT, 11828 × 60—98.
LIIE YUT (Roland), Papeete (Tahiti), 13-11-48, EFF, 11828 × 60—98.
LIIE YUT (Pierre), Papeete (Tahiti), 18-05-51, EFF, 11828 × 60—98.
LIIE YUT (Jimmy), Papeete (Tahiti), 01-10-59, EFF, 11828 × 60—98.
LINKE, née CISZAK, Holsterhausen (Allemagne), 29-02-08, NAT, 3603 × 61—59.
LY (Sieu-Minh), Amoy Fukien (Chine), 16-02-28, NAT, 3622 × 61—83.
LOCATELLI (Angélo), Claino Con Osteno (Italie), 25-05-35, NAT, 2756 × 60—30.
LORENZELLI, née JEANNIARD, Labussière-sur-Ouche (Côte-d'Or), 21-07-10, REI, 54641 × 38—10.
MAGNI (Edoardo), Gazzaniga (Italie), 31-01-20, NAT, 10822 × 60—42.
MANCIULESCU (Mircea), Bucarest (Roumanie), 04-01-28, NAT, 8414 × 54—78.
MANCIULESCU, née BORRAZ, Monegrillo (Espagne), 29-12-34, NAT, 8414 × 54—78.
MANCIULESCU (Constance), Boulogne-Billancourt (Seine), 14-10-55, EFF, 8414 × 54—78.
MANCIULESCU (Sylvie), Boulogne-Billancourt (Seine), 30-05-57, EFF, 8414 × 54—78.
MARTINEZ (Tomas), Javea (Espagne), 10-06-17, NAT, 15519 × 55—03.
MATALON (Jacques), Le Caire (Egypte), 22-01-93, NAT, 13122 × 60—36.
MATYSIAK (Edmond), Blocko (Pologne), 27-04-23, NAT, 3605 × 61—59.
MELI (Salvatore), Campobello Di Licata (Italie), 03-09-15, NAT, 698 × 54—42.
MELI, née CASUCCIO, Campobello Di Licata (Italie), 18-02-20, NAT, 698 × 54—42.
MELI (Angelo), Campobello Di Licata (Italie), 18-04-41, EFF, 698 × 54—42.
MELI (Giuseppe), Campobello Di Licata (Italie), 15-01-43, EFF, 698 × 54—42.
MELI (Pietro), Campobello Di Licata (Italie), 06-02-46, EF, 698 × 54—42.
MELI (Angela), Campobello Di Licata (Italie), 08-03-48, EFF, 698 × 54—42.
MELI (Stephano), Saint-Jean-Bonnefonds (Loire), 19-10-50, EFF, 698 × 54—42.
MELI (Rosara), Saint-Jean-Bonnefonds (Loire), 02-08-52, EFF, 698 × 54—42.
MELISSARI (Umberto), Maslianico (Italie), 16-07-16, NAT, 8026 × 60—78.
MEZIL (Gilbert), Tunis (Tunisie), 22-08-30, NAT, 12785 × 60—06.
MEZIL (Simon), Tunis (Tunisie), 27-04-57, EFF, 12785 × 60—06.
MIKOLAJCZYK (Stanislas), Wielowies (Pologne), 15-10-04, NAT, 706 × 57—45.
MIKOLAJCZYK, née KROWIAK, Wesola (Pologne), 10-01-10, NAT, 706 × 57—45.
MIQUEL (Maria-Luisa), Barcelone (Espagne), 18-09-40, NAT, 5237 × 60—31.

MIRANTE (Bonaventura), Lettere (Italie), 13-04-21, NAT, 2721 × 54—13.

NAGL (Nicolas), Gier (Roumanie), 16-03-30, NAT, 10512 × 60—68.

NASARRE (Emiliano), Sesa (Espagne), 05-01-22, NAT, 13965 × 60—34.

NASARRE, née CORONAS, Escanilla (Espagne), 13-01-24, NAT, 13965 × 60—34.

OKS (Isaak), Pinczowiec (Pologne), 20-03-22, NAT, 8896 × 55—75.

PAGGI (Nazzaréno), Torgiano (Italie), 04-06-1900, NAT, 22051 × 50—06.

PAGGI, née GRASSELLI, Valfabbrica (Italie), 09-05-09, NAT, 22051 × 50—06.

PANOSSIAN (Edward), Izmid (Turquie), 09-03-06, NAT, 14046 × 52—75.

PAPELARD, née HEKLINGER, Devecser (Hongrie), 01-03-21, NAT, 6039 × 50—72.

PARKER (Michel), Beyrouth (Liban), 16-04-12, NAT, 2033 × 61—60.

PASIAN (Enrico), Cordovado (Italie), 23-07-12, NAT, 7872 × 46—51.

PELEGRIN (Antoine), Cuevas (Espagne), 23-10-24, NAT, 17138 × 55—69.

PELLEGRINI (Francesco), Lucca (Italie), 02-08-23, NAT, 12225 × 56—38.

PELLEGRINI, née MORSELLI, Modene (Italie), 29-10-26, NAT, 12225 × 56—38.

PELLEGRINI (Francine), Sassenage (Isère), 23-06-52, EFF, 12225 × 56—38.

PERELLON (Joseph), Villaricos-Herrerias (Espagne), 16-06-05, NAT, 37520 × 38—69.

PERELLON, née PERELLON, Herrerias (Espagne), 06-02-07, NAT, 37520 × 38—69.

PEREZ (Cristobal), Larache (Maroc), 31-08-17, NAT, 13520 × 60—95.

PEREZ, née GUTIERREZ, Rabat (Maroc), 13-01-22, NAT, 13520 × 60—95.

PEREZ (Michel), Barcelone (Espagne), 28-03-32, NAT, 11012 × 60—54.

PERIN (Giovanni), Cordignano (Italie), 10-04-20, NAT, 7316 × 60—32.

PETRUZZELLIS (Domenico), San Severo (Italie), 23-05-38, NAT, 2972 × 61—69.

PETRUZZELLIS (Filippo), San Severo (Italie), 11-04-08, NAT, 2971 × 61—69.

PETRUZZELLIS, née SCHIAVONE, San Severo (Italie), 02-12-11, NAT, 2971 × 61—69.

PETRUZZELLIS (Raphaële), San Severo (Italie), 19-09-44, EFF, 2971 × 61—69.

PETRUZZELLIS (Sante), San Severo (Italie), 01-11-50, EFF, 2971 × 61—69.

PETRUZZELLIS (Mattia), San Severo (Italie), 19-08-39, NAT, 2973 × 61—69.

PIANETA (Amabile), Vintimille (Italie), 08-07-14, NAT, 18611 × 50—06.

PICCOLI (Giacinto), Tarcento (Italie), 31-10-11, NAT, 323 × 57—38.

PICCOLI, née DA COL, Cibiana (Italie), 29-01-23, NAT, 323 × 57—38.

PICCOLI (Giorgio), Cibiana (Italie), 11-08-45, EFF, 323 × 57—38.

PIECHOTTA (Charles), Wojtowa Wies (Pologne), 21-12-20, NAT, 5720 × 60—68.

PIEKARSKI (Joseph), Stoczek (Pologne), 15-07-19, NAT, 7124 × 53—75.

PIEKARSKI, née JADOWSKA, Stoczek (Pologne), 04-03-26, NAT, 7124 × 53—75.

PIEKARSKI (Michel), Paris (19e), 29-09-47, EFF, 7124 × 53—75.

PIEKARSKI (Jean-Louis), Paris (16e), 06-07-52, EFF, 7124 × 53—75.

PLA (José), Vallibona (Espagne), 24-07-22, NAT, 4355 × 55—07.

POLLAZZON (Fioravante), Mel (Italie), 10-07-17, NAT, 5638 × 53—30.

POLLAZZON, née LEONARDI, Filattiera (Italie), 06-01-17, NAT, 5638 × 53—30.

CERDELLI (Sergio), Corniglio (Italie), 05-09-46, EFF, 5638 × 53—30.

CERDELLI (Caterina), Filattiera (Italie), 14-02-48, EFF, 5638 × 53—30.

CERDELLI (Jean), Alès (Gard), 06-11-50, EFF, 5638 × 53—30.

PRESTINARI (Abbondio), Cerano D'Intelvi (Italie), 27-03-01, NAT, 53778 × 45—75.

PRIES (Hellmuth), Wilhelmshaven (Allemagne), 04-04-32, NAT, 13994 × 60—52.

RABADJISKA (Ivanca), Plovdiv (Bulgarie), 01-01-15, NAT, 3831 × 61—12.

REGGIANI (Ilbe), San Benedetto Po (Italie), 22-09-20, NAT, 10308 × 53—38.

REGGIANI, née PIGNOLI, Suzzara (Italie), 17-05-25, NAT, 10308 × 53—38.

REGGIANI (Dolorès), San Benedetto Po (Italie), 12-08-45, EFF, 10308 × 53—38.

REGGIANI (Marie), Voiron (Isère), 17-07-50, EFF, 10308 × 53—38.

REGGIANI (Annie), Voiron (Isère), 08-12-54, EFF, 10308 × 53—38.

REGGIANI (Robert), Voiron (Isère), 31-05-58, EFF, 10308 × 53—38.

REIF, née ALBRECHT, Hessloch (Allemagne), 20-06-05, NAT, 13406 × 25—57.

REQUENA (Antonio), Monforte Del Cid (Espagne), 02-12-05, NAT, 15886 × 38—91.

REQUENA, née REQUENA, Alicante (Espagne), 05-02-04, NAT, 15886 × 38—91.

RISI (Palmerino), Cervaro (Italie), 27-03-15, NAT, 7023 × 50—69.

RIZZO (Louis), Sousse (Tunisie). 26-05-07, REI, 79607 × 28—75.

RIZZO, née TALIANA, Sousse (Tunisie), 28-11-09, REI, 79607 × 28—75.

RUIZ (Pedro), Mula (Espagne), 17-04-16, NAT, 2765 × 61—69.

RUIZ, née WOJCIK, Swiniary (Pologne), 13-10-10, NAT, 2765 × 61—69.

ROUSSILLO (Pierre), Souk El Arba (Tunisie), 21-03-1900, NAT, 13240 × 60—96.

ROYER, née BELMONTE, Montebello Ionico (Italie), 20-09-25, NAT, 3004 × 61—75.

SCHNOFEL (Franz), Koglberg (Autriche), 24-01-25, NAT, 1675 × 61—57.

SICILIANO (Giuseppe), Villarosa (Italie), 25-10-21, NAT. 9872 × 60—07.

SICILIANO, née GIORDANO, Dronero (Italie), 07-04-26, NAT, 9872 × 60—07.

SICILIANO (Anna), Busca (Italie), 15-10-45, EFF, 9872 × 60—07.

SICILIANO (Giovanni), Busca (Italie), 24-03-47, EFF, 9872 × 60—07.

SIRI (Silvio), Martina Olba (Italie), 15-03-05, NAT, 3886 × 60—45.

SIRI, née MASIERI, Pistoia (Italie), 20-08-15, NAT, 3886 × 60—45.

SNIKKER (Ugo), Dorpat (U. R. S. S.), 24-02-18, NAT, 7928 × 40—75.

STRASS (Etienne), Marpingen (Allemagne), 13-12-05, NAT, 2844 × 54—57.

TEMAM (Isaac), Tunis (Tunisie), 11-12-25, NAT, 9975 × 60—75.

TEMAM, née SCHLESINGER, Beins (Roumanie), 12-09-32, NAT, 9975 × 60—75.

UZAN (Abraham), El Ariana (Tunisie), 31-01-26, NAT, 3133 × 61—78.

UZAN (Martine), Tunis (Tunisie), 11-06-56, EFF, 3133 × 61—78.

UZAN (Jean-Jacques), Tunis (Tunisie), 02-06-57, EFF, 3133 × 61—78.

VALENTINI, ne DURIAVIG, Stregna (Italie), 07-01-24, NAT, 3014 × 61—57.

VASQUEZ (Joaquim), Barcelone (Espagne), 05-02-23, NAT, 9337 × 59—75.

VEDELAGO (Victor), le Gua (Isère), 08-04-24, NAT, 1475 × 58—38.

VEDELAGO, née TARRICONE, Corato (Italie), 19-09-28, NAT, 1475 × 58—38.

VERDAGUER (Lucas), San Quirico de Besora (Espagne), 01-02-22, NAT, 3227 × 60—65.

VILA (José), Salt (Espagne), 03-07-16, NAT, 12741 × 60—46.

VILA, née AXEROL, Vich (Espagne), 28-04-15, NAT, 12741 × 60—46.

VILA (Pedro), Mataro (Espagne), 28-12-45, EFF, 12741 × 60—46.

WOLOSOW (Stanislas), Goworowo Probostwo (Pologne), 28-05-20, NAT, 4709 × 60—75.

XENAKIS (André), Heraclio (Ile de Crète, Grèce), 25-11-16, NAT, 2008 × 52—76.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

AUXE (Isaac). — OKS (Isaac), Pinczowiec (Pologne), 20-03-22, 8896 × 55—75.

FROMMER (Frédéric). — FROMMER (Bedrich), Prievidza (Tchécoslovaquie), 24-07-11, 6738 × 53—95.

LOUIS (Antoine). — LIIE YUT (Ten Sio), Fakahina (Tahiti), 08-06-25, 11828 × 60—98.

LOUIS, née CHANTON (Alice). — LIIE YUT, née TCHEN YEN TCHOOM (Ayou), Papeete (Tahiti), 30-11-25, 11828 × 60—98.

LOUIS (Roland). — LIIE YUT (Roland), Papeete (Tahiti), 13-11-48, 11828 × 60—98.

LOUIS (Pierre). — LIIE YUT (Pierre), Papeete (Tahiti), 18-05-51, 11828 × 60—98.

LOUIS (Jimmy). — LIIE YUT (Jimmy), Papeete (Tahiti), 01-10-59, EFF, 11828 × 60—98.

MIQUEL (Marie-Louise) — MIQUEL (Maria-Luisa), Barcelone (Espagne), 18-09-40, 5237 × 60—31.

PERIN (Jean). — PERIN (Giovanni), Cordignano (Italie), 10-04-20, 7316 × 60—32.

PICCOLI (Hyacinthe). — PICCOLI (Giacinto), Tarcento (Italie), 31-10-11, 323 × 57—38.

TEMAM (Véronique). — TEMAM (Viorica), Beins (Roumanie), 12-09-32, 9975 × 60—75.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France ou autorisés à se faire naturaliser à l'étranger les Français dont les noms suivent :

ANDRE (Emile), Semming-Rodemack (Moselle), 30-09-08, AUT (1), 9856 × 60—99.

APRELL (Albert), Eibar (Espagne), 07-12-18, LIB (1), 1896 × 59—99.

BRITSCHER (Oskar), Auersmacher (Allemagne), 14-08-30, LIB, 11756 × 60—99.

BRITSCHER, née BRITZ, Auersmacher (Allemagne), 06-09-33, LIB, 11756 × 60—99.

BRITSCHER (Winfried), Auersmacher (Allemagne), 06-07-58, LIB, 11756 × 60—99.

BRITSCHER (Wolfgang), Auersmacher (Allemagne), 17-06-59, LIB, 11756 × 60—99.

BRON-MAYOR (Henri), Annemasse (Haute-Savoie), 26-12-33, LIB, 5858 × 60—99.

CAPELLI (Joseph), Bar-sur-Aube (Aube) 18-11-37, LIB, 6756 × 60—99.

DUPONT (Pierre), Levallois-Perret (Seine), 04-02-38, LIB, 2784 × 61—99.

ESNAL (Daniel), Alza (Espagne), 17-12-38, LIB, 7498 × 60—99.

FRUTTINI (Max), Nice (Alpes-Maritimes), 29-06-33, LIB, 2818 × 61—99.

HERTZLER (Erich), Folkling (Moselle). 05-07-26, AUT, 7108 × 60—99.

HOUARD (Jean), Genève (Suisse), 17-09-06, AUT, 8033 × 60—99.

KIEL (Frédéric), Sarreguemines (Moselle), 31-08-41, LIB, 2967 × 60—99.

LANDGRAF (Georg), Schaffhausen (Allemagne), 19-05-15, LIB, 12638 × 60—99.

LANDGRAF (Ursula), Hostenbach (Allemagne), 26-05-41, LIB, 12638 × 60—99.

LANDGRAF (Edelbert), Schaffhausen (Allemagne), 20-11-43, LIB, 12638 × 60—99.

LANDGRAF (Christel), Schaffhausen (Allemagne), 27-11-46, LIB, 12638 × 60—99.

PARROT (Carl), Ludwigshafen (Allemagne), 24-04-26, LIB, 10735 × 59—99.

PARROT, née SCHMITT, Ludwigshafen (Allemagne). 21-08-28, LIB. 10735 × 59—99.

ROSCH (Pierre), Fribourg en Brisgau (Allemagne), 29-10-40, LIB, 5440 × 60—99.

THORNELOE (Peter), Paris (16e), 16-07-39, LIB, 6380 × 60—99.

VOGEL (Dieter), Sarrebruck (Allemagne), 23-03-42, LIB, 10467 × 60—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de la santé publique et de la population,

BERNARD CHENOT.

Décret du 5 juillet 1961 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms, libération de l'allégeance française et autorisation de se faire naturaliser à l'étranger.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète :

Art. 1er. — Sont naturalisés français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent :

AIELLO (Giocchino), Sousse (Tunisie), 25-03-39, NAT (1), 12557 × 59—30.

ALVAREZ (Maria-Luisa), Tornadoiro (Espagne), 05-09-40, NAT, 6128 × 60—65.

ANGSAR (Karmidjan), Païta (Nouvelle-Calédonie), 04-03-38, NAT, 148 × 61—98.

ANGSAR, née SOERODIKROMO, Bourail (Nouvelle-Calédonie) 13-04-40, NAT, 148 × 61—98.

ANGSAR (Christianne), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 21-06-58, EFF (1), 148 × 61—98.

ANGSAR (Olivia), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 17-09-59, EFF, 148 × 61—98.

ANTUNES (Joseph), Cardal (Portugal), 29-08-15, NAT 11535 × 60—54.

ATTAL MAKLOUF, Monastir (Tunisie), en 1903, NAT, 2772 × 61—75.

ATTAL, née JOURNO, Tunis (Tunisie) 10-11-23, NAT, 2772 × 61—75.

ATTAL (Jacob), Tunis (Tunisie), 22-07-48, EFF, 2772 × 61—75.

ATTAL (Félix), Tunis (Tunisie), 20-09-49, EFF, 2772 × 61—75.

ATTAL (Roger), Tunis (Tunisie), 04-08-51, EFF, 2772 × 61—75.

ATTAL (Jean-Claude), Paris (4e), 27-07-53, EFF, 2772 × 61—75.

ATTAL (Robert), Paris (4e), 14-06-55, EFF, 2772 × 61—75.

ATTAL (Brigitte), Paris (4e), 24-03-59, EFF, 2772 × 61—75.

ATTAL (Vincent), Dieppe (Seine-Maritime), 13-08-60, EFF, 2772 × 61—75.

BALDELLI (Pietro), Fratte Rosa (Italie), 02-06-26, NAT, 3031 × 61—57.

BIANCIOTTO (Umberto), Turin (Italie), 08-01-30, NAT, 13787 × 51—13.

BISMUTH (Félix), Tunis (Tunisie), 24-11-05, NAT, 16240 × 30—96.

BISMUTH (Lucette), Tunis (Tunisie), 15-11-41, EFF, 16240 × 30—96.

BISMUTH (Fernande), Tunis (Tunisie), 15-01-45, EFF 16240 × 30—96.

BISMUTH (Albert), Tunis (Tunisie), 01-03-48, EFF, 16240 × 30—96.

BISMUTH (Paul), Tunis (Tunisie), 29-05-52, EFF, 16240 × 30—96.

BONOLLO (Urbano), Fara Vicentino (Italie), 06-03-04, NAT, 21885 × 43—38.

BONOLLO, née BAIO, Schio (Italie), 16-07-06, NAT. 21885 × 43—33.

BORTOLINI, née VERNIER, Cordovado (Italie), 19-09-09, NAT, 5524 × 60—68.

BOVI (Alexandre), Moyeuvre-Grande (Moselle), 27-12-11, NAT, 53795 × 36—54.

CASTELLO (Miguel), Barcelone (Espagne), 15-04-28, NAT, 14237 × 59—33.

CIARAMELLA (Vincenzo), Gela (Italie). 01-09-23, NAT, 6060 × 59—95.

CIARAMELLA, née CIARAMELLA, Tunis (Tunisie), 25-09-31, NAT, 6060 × 59—95.

CIARAMELLA (Marie-Rose), Casablanca (Maroc), 18-12-59, EFF, 6060 × 59—95.

COLAIRO (François), Tunis (Tunisie), 12-08-16, NAT, 10946 × 60—96.

CRIVELLO (Michele), Casalgrasso (Italie), 09-08-26, NAT, 13446 × 51—13.

DABROWSKI (Antoine), Gorka (Pologne), 06-06-1900, NAT, 3259 × 61—62.

DABROWSKI, née OCHLINSKI, Herne (Allemagne), 16-11-10, NAT, 3259 × 61—62.

D'ALMEIDA (Tomaz), Sotavento de Cabo Verde (Portugal), 29-12-26, NAT, 2772 × 52—82.

DEFRANCE, née PARSENA, Arpino (Italie), 05-10-10, NAT, 12388 × 56—42.

DEMONGEOT (Claude), Paris (16e), 29-05-29, REI (1), 3218 × 61—75.

DE NATALE (Antonino), Milazzo (Italie), 19-11-19, NAT, 9342 × 60—33.

---

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéresses signifient : NAT, naturalisé français ; REI, réintégré dans la nationalité française ; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents ; LIB, libéré de l'allégeance française ; AUT, autorisé à se faire naturaliser à l'étranger.

DE PAULI, née NOIRE, Laquenexy (Moselle), 18-04-01, REI, 35812 × 29—57.

DI MARCO (Giovanni), Castronovo di Sicilia (Italie), 28-04-20, NAT, 15135 × 56—30.

DI MARCO, née BUTTACAVOLI, Castronovo di Sicilia (Italie), 12-04-27, NAT, 15135 × 56—30.

DI MARCO (Maria), Castronovo di Sicilia (Italie), 20-09-48, EFF, 15135 × 56—30.

EILER (Henri), Brsljanica (Yougoslavie), 16-12-18, NAT, 3708 × 60—68.

EILER, née SCHLEIER, Brsljanica (Yougoslavie), 15-02-23, NAT, 3708 × 60—68.

EILER (Edouard), Szczebrzeszyn (Pologne), 17-09-43, EFF, 3708 × 60—68.

EILER (Marianne), Salzburg (Autriche), 24-06-45, EFF, 3708 × 60—68.

EILER (Konrad), Saalfelden (Autriche), 20-07-46, EFF, 3708 × 60—68.

EILER (Elisabeth), Linz (Autriche), 13-08-47, EFF, 3708 × 60—68.

EILER (Hélène), Altkirch (Haut-Rhin), 06-11-51, EFF, 3708 × 60—68.

EILER (Henri), Altkirch (Haut-Rhin), 27-06-54, EFF, 3708 × 60—68.

EILER (Jean), Altkirch (Haut-Rhin), 15-02-56, EFF, 3708 × 60—68.

EINHEIBER (Joseph), Grodek (Pologne), 05-05-12, NAT, 7520 × 49—75.

FACILA (Juan), Santa Amalia (Espagne), 07-08-08, NAT, 2757 × 58—26.

FACILA, née MORCILLO, Santa Amalia (Espagne), 17-09-11, NAT, 2757 × 58—26.

FACILA (Mariano), Sahune (Drôme), 15-03-46, EFF, 2757 × 58—26.

FACILA (Juan), Sahune (Drôme), 18-03-47, EFF, 2757 × 58—26.

FACILA (Consuele), Nyons (Drôme), 17-06-48, EFF, 2757 × 58—26.

FACILA (Pedro), Nyons (Drôme), 24-05-49, EFF, 2757 × 58—26.

FACILA (Jeanne), Nyons (Drôme), 29-06-50, EFF, 2757 × 58—26.

FACILA (Elio), Nyons (Drôme), 31-07-51, EFF, 2757 × 58—26.

FACILA (Angelo), Nyons (Drôme), 02-10-52, EFF, 2757 × 58—26.

FACILA (Josefa), Nyons (Drôme), 28-09-53, EFF, 2757 × 58—26.

FADIL (Ahmed), Tiznit (Maroc), 24-05-37, NAT, 2913 × 61—26.

FANCHINI, née DUBAUX, Hatrize (Meurthe-et-Moselle), 23-03-07, REI, 3645 × 61—75.

FELIX (Eldica), Soufrière (Ile Sainte-Lucie), 09-03-05, NAT, 13417 × 59—94.

FERNANDEZ (Jésus), Puebla de Don Fabrique (Espagne), 18-01-09, NAT, 12604 × 59—52.

FERNANDEZ, née FERNANDEZ, Huescar (Espagne), 17-06-12, NAT, 12604 × 59—52.

FILANT (Stanislas), Brodniczka (Pologne), 14-03-26, NAT, 33425 × 48—57.

FILANT, née TREIB, Sarrebruck (Allemagne), 21-02-31, NAT, 33425 × 48—57.

FORNASA, née METTIFOGO, Chiampo (Italie), 06-11-07, NAT, 21135 × 34—57.

FORNES (Matéo), Pedreguer (Espagne), 28-07-01, NAT, 2821 × 61—91.

FORNES, née HERRERA, Ensarria (Espagne), 10-03-06, NAT, 2821 × 61—91.

GADOMSKI, née NOWICKI, Fabianow (Pologne), 17-04-04, NAT, 11291 × 60—59.

GARCIA, née FERRANDEZ, Oran (département d'Oran), 04-06-90, REI, 6713 × 16—92.

GIAVOLI (Domenico), Colbordolo (Italie), 23-12-15, NAT, 15139 × 54—54.

GIRARD (Maria), Celles (Puy-de-Dôme), 20-06-79, REI, 4172 × 61—75.

GORGIUS (Hans), Marienbourg (Allemagne), 16-04-27, NAT, 1983 × 61—48.

GRUDZIAK, née BIEGANSKA, Zembcow (Pologne), 25-06-10, NAT, 10150 × 52—62.

GUEZ (Joseph), Tunis (Tunisie), 21-12-26, NAT, 11700 × 58—75.

GUEZ (Elvire), Tunis (Tunisie), 16-06-47, EFF, 11700 × 58—75.

GUEZ (Michel), Hammam-Lif (Tunisie), 17-02-49, EFF, 11700 × 58—75.

GUEZ (Louise), Hammam-Lif (Tunisie), 22-06-50, EFF, 11700 × 58—75.

GUEZ (Simone), Hammam-Lif (Tunisie), 20-06-52, EFF, 11700 × 58—75.

GUEZ (Jacqueline), Hammam-Lif (Tunisie), 06-10-53, EFF, 11700 × 58—75.

GUSSAGO (Joseph), Intra (Italie), 09-09-10, NAT, 14485 × 40—25.

GUTSATZ (Yuri), Pétrograd (Russie), 06-07-14, NAT, 8931 × 49—75.

HEIMENDINGER, née GILLET, Etterbeek (Belgique), 01-06-20, NAT, 6008 × 59—64.

HERZMANN (Erich), Griesheim (Allemagne), 17-10-16, NAT, 14341 × 54—59.

IANNICCA (Carmine), Cerchio (Italie), 30-11-29, NAT, 1208 × 61—75.

JASIAK (Joseph), Rostempniewo (Pologne), 04-03-95, NAT, 33671 × 38—59.

JASIAK, née NOWACZYK, Herne (Allemagne), 10-08-94, NAT, 33671 × 38—59.

JAWORSKI (Maximilien), Rakowiec (Pologne), 22-07-24, NAT, 5514 × 48—62.

JIMENEZ (Saturnino), Pozo Blanco (Espagne), 01-02-31, NAT, 10444 × 60—92.

JOVER (Antonio), Pinoso (Espagne), 07-06-96, NAT, 3529 × 56—75.

JOVER, née LEFEVRE, Flavy-le-Martel (Aisne), 21-02-96, REI, 3529 × 56—75.

KAPKIND (Paul), Varsovie (Pologne), 04-05-16, NAT, 11683 × 39—75.

KAPKIND, née FROHWIRTH, Berlin (Allemagne), 27-10-14, NAT, 11683 × 39—75.

KNOTT (Jean), Adendorf (Allemagne), 16-05-27, NAT, 13186 × 59—57.

KOS (Louis), Chorzow (Pologne), 22-09-04, NAT, 5497 × 55—78.

KOS, née ZIELONKA, Tyniowice (Pologne), 22-04-13, NAT, 5497 × 55—78.

KOS (Michel), Argenteuil (Seine-et-Oise), 21-07-46, EFF, 5497 × 55—78.

KOS (Alain), Argenteuil (Seine-et-Oise), 08-07-49, EFF, 5497 × 55—78.

KOS (Daniel), Argenteuil (Seine-et-Oise), 09-03-51, EFF, 5497 × 55—78.

KRIEGER (Gertrude), Thionville (Moselle), 08-11-18, NAT, 11879 × 59—57.

KOWALCZYK (Joseph), Swoboda (Pologne), 19-01-24, NAT, 971 × 61—60.

LADANYI (Joseph), Berettyoujfalu (Hongrie), 26-04-29, NAT, 5594 × 60—75.

LADANYI, née MAIR, Laces (Italie), 22-02-32, NAT, 5594 × 60—75.

LADANYI (Marika), Paris (18e), 29-01-58, EFF, 5594 × 60—75.

LEHMANN (Wilhelm), Eberswalde (Allemagne), 09-01-13, NAT, 3883 × 61—54.

LEHMANN, née STOIDU, Salonique (Grèce), 15-02-26, NAT, 3883 × 61—54.

LEHMANN (Peter), Lubeck-Schlutup (Allemagne), 23-03-46, EFF, 3883 × 61—54.

LEONE (Riccardo), Patti (Italie), 25-12-20, NAT, 7105 × 60—13.

LEONE, née DI PIAZZA, Nabeul (Tunisie), 28-10-29, NAT, 7105 × 60—13.

LOPEZ (Maria-Esther), Barcelone (Espagne), 22-11-38, NAT, 3621 × 61—76.

LUONG KHUONG, Sanh Voui (Chine), 11-01-91, NAT, 12966 × 57—99.

LY SIOU CHING, Papeete (Tahiti), 02-11-28, NAT, 6423 × 55—98.

MAHIQUES (Alphonse), Valencia (Espagne), 20-07-17, NAT, 13431 × 52—69.

MAHIQUES, née CANTO, Zaragoza (Espagne), 08-11-17, NAT, 13431 × 52—69.

MAHIQUES (José), Valencia (Espagne), 30-08-43, EFF, 13431 × 52—69.

MAHIQUES (Emma), Lyon (Rhône), 22-09-50, EFF, 13431 × 52—69.

MAHIQUES (Yolande), Lyon (Rhône), 27-11-53, EFF, 13431 × 52—69.

MALINOWSKA (Léonie), Varsovie (Pologne), 24-11-19, NAT, 20198 × 47—75.

MANGIARACINA (Calogéro), Tunis (Tunisie), 30-04-17, NAT, 2229 × 61—96.

MARTIGNONI (Giuseppe), Biandronno (Italie), 24-09-07, NAT, 3844 × 53—75.

MARTIGNONI, née COLOMBO, Comerio (Italie), 22-05-18, NAT, 3844 × 53—75.

MARTINEZ (Fernando), Madrid (Espagne), 03-03-05, NAT, 16775 × 55—75.

MATECKI (Casimir), Suderwich (Allemagne), 06-01-15, NAT, 3604 × 61—59.

MATECKI, née KLIMAS, Wiltehaga (Allemagne), 07-09-20, NAT, 3604 × 61—59.

MINEO (Armand), Tunis (Tunisie), 25-09-27, NAT, 10616×60—96.

MORGAVI (Mario), Tunis (Tunisie), 02-01-32, NAT, 11839×60—96.

MUNOZ (Fernando), Melilla (Espagne), 03-05-12, NAT, 11805×60—95.

MUNOZ, née GOMEZ, Tanger (Maroc), 30-10-08, NAT, 11805×60—95.

MUNOZ (Fernand), Rabat (Maroc), 29-12-42, EFF, 11805×60—95.

MUNOZ (Manuel), Casablanca (Maroc), 18-05-48, EFF, 11805×60—95.

NARAN (Rœkimin), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 18-08-32, NAT, 13500×60—98.

NARAN, née KONON, Canala (Nouvelle-Calédonie), 13-11-37, NAT, 13500×60—98.

NARAN (Sœparno), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 10-07-52, EFF, 13500×60—98.

NARAN (Soudarmin), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 29-04-54, EFF, 13500×60—98.

NARAN (Soupar), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 14-12-56, EFF, 13500×60—98.

NARAN (Serge), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 21-05-59, EFF, 13500×60—98.

NAVALES (Antonio), Sastago (Espagne), 08-08-10, NAT, 10397×57—75.

NIGRIS (Guerino), Pozzuolo (Italie), 12-12-16, NAT, 2953×61—31.

NIGRIS, née DEL COL, San Vito Al Tagliamento (Italie), 11-10-20, NAT, 2953×61—31.

OLDONI (Renato), Milan (Italie), 24-01-38, NAT, 3340×57—69.

OPATOWSKI (Mojsze), Lodz (Pologne), 17-07-06, NAT, 12436×56—31.

OPATOWSKI, née GOLDBERG, Kurzwenka (Pologne), 10-10-03, NAT, 12436×56—31.

OPATOWSKI (Mortka), Boras (Suède), 03-08-47, EFF, 12436×56—31.

PANETTA (Domenico), Rizziconi (Italie), 02-06-09, NAT, 8267×60—13.

PANETTA, née CALIPA, Rizziconi (Italie), 09-11-23, NAT, 8267×60—13.

PANETTA (Rosina), Rizziconi (Italie), 22-08-43, EFF, 8267×60—13.

PANETTA (Francesco), Rizziconi (Italie), 21-12-45, EFF, 8267×60—13.

PANETTA (Mariantonia), Rizziconi (Italie), 07-04-48, EFF, 8267×60—13.

PANETTA (Antonio), Rizziconi (Italie), 06-06-50, EFF, 8267×60—13.

PANETTA (Maria-Teresa), Rizziconi (Italie), 09-11-52, EFF, 8267 60—13.

PANETTA (Vincent), Martigues (Bouches-du-Rhône), 19-09-55, EFF, 8267×60—13.

PAOLOZZI (Emile), Pontecorvo (Italie), 29-04-10, NAT, 51204×45—75.

PAOLOZZI, née MOI, Pauli-Arbarei (Italie), 01-10-13, NAT, 51204×45—75.

PAOLOZZI (Jeannine), Paris (14e), 14-01-49, EFF, 51204×45—75.

PENDAS (José), Santa Cruz de Mieres (Espagne), 29-12-31, NAT, 2363×61—78.

PEREZ (Antonio), Torrox (Espagne), 22-02-08, NAT, 3155×61—35.

PEREZ, née BRAVO, Torrox (Espagne), 06-02-11, NAT, 3155×61—35.

PEREZ (José), Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine), 21-04-49, EFF, 3155×61—35.

PESENTI (Jacques), Sedrina (Italie), 30-10-26, NAT, 15725×53—38.

PESENTI, née MESSINA, Sommatino (Italie), 18-09-31, NAT, 15725×53—38.

PESENTI (Brigitte), Fontaine (Isère), 05-03-61, EFF, 15725×53—38.

PINHAS (Freïdja), Monastir (Tunisie), 23-07-24, NAT, 12751×57—96.

PROCAN (Jozef), Wirk (Pologne), 02-07-22, NAT, 3833×61—06.

PROCAN, née MEONI, Cortona (Italie), 29-04-23, NAT, 3833×61—06.

PROCAN (Hélène), Nice (Alpes-Maritimes), 07-07-52, EFF, 3833×61—06.

PROCAN (Maryse), Nice (Alpes-Maritimes), 06-06-58, EFF, 3833×61—06.

PUERTA (José), Santander (Espagne), 10-11-12, NAT, 3114×61—63.

PUERTA (Rodolphe), Chamalières (Puy-de-Dôme), 15-06-58, EFF, 3114×61—63.

RIDOLFI (Guerrino), Tregnago (Italie), 14-05-15, NAT, 12623×58—81.

RIDOLFI, née TRUZZI, Trevenzuolo (Italie), 04-08-21, NAT, 12623×58—81.

RIDOLFI (Dina), Vigasio (Italie), 22-12-47, EFF, 12623×58—81.

RIDOLFI (Dino), Vigasio (Italie), 13-11-50, EFF, 12623×58—81.

RIDOLFI (René), Lavaur (Tarn), 11-02-57, EFF, 12623×58—81.

RIDOLFI (Jean-Pierre), Castres (Tarn), 17-09-60, EFF, 12623×58—81.

RODILLA (Lucio), Castielfabib Espagne), 01-12-14, NAT, 1453×61—03.

RODILLA, née ABELLA, Barcelone (Espagne), 07-11-19, NAT, 1453×61—03.

ROSSI, née BORRI, Montese (Italie), 25-12-20, NAT, 41003×38—54.

ROSSI (Jacques), Le Cannet (Alpes-Maritimes), 01-12-25, NAT, 5366×58—06.

ROSSI, née ROSSI, Montalto Ligure (Italie), 08-02-25, NAT, 5366×58—06.

RUDIGER (Helmut), Elberfeld (Allemagne), 31-05-21, NAT, 5407×52—62.

SABIA, née GUARRACINO, Forio (Italie), 08-07-92, NAT, 23186×39—91.

SALAH BEN SEGHIR BEN AHMED, Oued-el-Hadj (Tunisie), en 1917, NAT, 3217×61—27.

SAMAHA (Rose), Zahleh (Liban), 15-08-15, NAT, 3843×61—99.

SAPONE (Michel), Villa Volturno (Italie), 23-10-12, NAT, 6565×55—06.

SAPONE, née NEKIC, Split (Yougoslavie), 08-03-23, NAT, 6565×55—06.

SAPONE (Ajka), Podgora Makarska (Yougoslavie), 25-07-44, EFF, 6565×55—06.

SAPONE (Patricia), Nice (Alpes-Maritimes), 25-06-54, EFF, 6565×55—06.

SBRAVA (Aldo), Marcaria (Italie), 04-11-20, NAT, 23570×48—69.

SCHUBART (Walter), Ilmenau (Allemagne), 12-02-25, NAT, 8079×54—59.

SCHUBART, née WIECANKOWSKI, Gelsenkirchen (Allemagne), 27-04-18, NAT, 8079×54—59.

SCROPPO (Giuseppe), Tunis (Tunisie), 08-02-22, NAT, 1154×61—13.

SEHMER, née STRAUB, Sarrebruck (Allemagne), 21-01-24, NAT, 7247×60—99.

SIKORSKI (Elie), Baranczyce (Pologne), 31-07-08, NAT, 3852×61—77.

SIKORSKI, née MALICKA, Baranczyce (Pologne), 14-03-07, NAT, 3852×61—77.

SIKORSKI (Jean), Provins (Seine-et-Marne), 05-10-44, EFF, 3852×61—77.

SIURDYBAN (Boleslaw), Bienec (Pologne), 29-11-12, NAT, 3853×61—27.

SIURDYBAN, née KAMER, Pajencyno (Pologne), 24-07-22, NAT, 3853×61—27.

SIURDYBAN (Jesyk), Pajencyno (Pologne), 05-08-42, EFF 3853×61—27.

SIURDYBAN (Irène), Saint-Mihiel (Meuse), 19-09-44, EFF, 3853×61—27.

SIURDYBAN (Thérèse), Etrepagny (Eure), 31-12-48, EFF, 3853×61—27.

SIURDYBAN (Jean-Pierre), Etrepagny (Eure), 18-06-52, EFF, 3853×61—27.

SOSIAS (Jaime), Vendrell (Espagne), 16-07-19, NAT, 9728×55—75.

SPATH (Maximilian), Graz (Autriche), 16-02-28, NAT, 9671×60—98.

SPERINI (Carlo), Tossicia (Italie), 25-10-20, NAT, 14860×59—57.

SPERINI, née DI OTTAVIO, Montorio Al Vomano (Italie), 08-06-24, NAT, 14860×59—57.

SPERINI (Filomena), Tossicia (Italie), 01-10-47, EFF, 14860×59—57.

SPERINI (Giovanna), Tossicia (Italie), 26-02-49, EFF, 14860×59—57.

SPERINI (Maria), Marange-Silvange (Moselle), 10-08-51, EFF, 14860×59—57.

STABILE (Bernardo), Castellammare Del Golfo (Italie), 11-01-25, NAT, 5752×58—13.

STITOU (Fatma), Segangan (Maroc), 20-08-34, NAT, 4233×61—13.

SZPITALNIK (Fajwel), Varsovie (Pologne), 19-03-01, NAT, 19605×47—75.

TARENA (Mario), Pecco (Italie), 01-09-07, NAT, 2861×61—78.

TARENA, née SCHIAGNO, Pecco (Italie), 30-07-16, NAT 2861×61—78.

TATARIAN (Léon), Alep (Syrie), 01-01-23, NAT, 4590×60—26.

TIBI (David), Tunis (Tunisie), 09-02-23, NAT, 1404 × 61—75.
TIBI, née PARIENTI, Nabeul (Tunisie), 15-04-22, NAT, 1404 × 61—75.
TIBI (Joseph), Tunis (Tunisie), 20-05-44, EFF, 1404 × 61—75.
TIBI (Monette), Tunis (Tunisie), 01-11-47, EFF, 1404 × 61—75.
TIBI (Ginette), Tunis (Tunisie), 03-09-50, EFF, 1404 × 61—75.
TIBI (Richard), Tunis (Tunisie), 23-09-54, EFF, 1404 × 61—75.
TIBI (Nathalia), Paris (4e), 18-01-57, EFF, 1404 × 61—75.
TIBI (Roland), Paris (4e), 20-12-59, EFF, 1404 × 61—75.
TONDREAU (Michel), Uccle (Belgique), 09-12-43, NAT, 3267 × 61—64.
TORRANO (Joseph), Archena (Espagne), 05-05-20, NAT, 5299 × 60—66.
TRECCANI (Secondo-Antonio), Montichiari (Italie), 11-07-08, NAT, 9065 × 60—11.
TRECCANI, née SCALVINI, Castiglione Delle Stiviere (Italie), 07-04-19, NAT, 9065 × 60—11.
TRECCANI (Giuseppa), Montichiari (Italie), 02-10-44, EFF, 9065 × 60—11.
TRECCANI (Lucia), Montichiari (Italie), 07-04-46, EFF, 9065 × 60—11.
VENTURA (Dominique), la Goulette (Tunisie), 31-07-24, NAT, 10876 × 60—96.
VENTURA, née CARBONE, la Goulette (Tunisie), 02-01-27, NAT, 10876 × 60—96.
VERSOLATO (Giacomo), Rivignano (Italie), 24-08-05, NAT 6286 × 58—91.
VERSOLATO, née COSTA, Palafrugell (Espagne), 23-10-17, NAT, 6286 × 58—91.
VERSOLATO (Luigi), Udine (Italie), 19-07-40, EFF, 6286 × 58—91.
VERSOLATO (Severino), Rivignano (Italie), 06-07-42, EFF 6286 × 58—91.
VERSOLATO (Daniela), Rivignano (Italie), 29-08-45, EFF 6286 × 58—91.
VILARO (Francisco), Manresa (Espagne), 19-10-15, NAT 1391 × 61—78.
VILARO, née BENITO, Beceite (Espagne), 13-09-26, NAT. 1391 × 61—78.
VITTI (Rizzardo), Casalvieri (Italie), 17-01-07, NAT, 21939 × 48—75.
VITTI, née MOSCONE, Casalvieri (Italie), 11-08-09, NAT, 21939 × 48—75.
WAIT (Jiri), Uzhorod (Tchécoslovaquie), 26-03-22, NAT, 11073 × 60—69.
WEBER, née HECKENDORN, Colmar (Haut-Rhin), 28-01-93, NAT, 2987 × 21—57.
WEYMANN (Alfred), Stefanow (Pologne), 21-05-23, NAT, 15111 × 54—02.
ZUILI (Sion), Mahdia (Tunisie), 03-07-20, NAT, 791 × 60—75.
ZUILI, née MOATTI, Hammam-Lif (Tunisie), 18-02-24, NAT, 791 × 60—75.
ZUILI (Michèle), Mahdia (Tunisie), 15-05-44, EFF, 791 × 60—75.
ZUILI (William), Mahdia (Tunisie), 20-02-48, EFF, 791 × 60—75.
ZUILI (Inès), Mahdia (Tunisie), 04-02-51, EFF, 791 × 60—75.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir :

CIARAMELLA (Vincent). — CIARAMELLA (Vincenzo), Gela (Italie), 01-09-23, 6060 × 59—95.
GORGIUS (Jean). — GORGIUS (Hans), Marienbourg (Allemagne), 16-04-27, 1983 × 61—48.
OPATOWSKI (Maurice). — OPATOWSKI (Mojsze), Lodz (Pologne), 17-07-06, 12436 × 56—31.
OPATOWSKI (Michel). — OPATOWSKI (Mortka), Boras (Suède), 03-08-47, 12436 × 56—31.
RUDIGER (Edmond). — RUDIGER (Helmut), Elberfeld (Allemagne), 31-05-21, 5407 × 52—62.
TRECCANI (Secondo-Antoine). — TRECCANI (Secondo-Antonio), Montichiari (Italie), 11-07-08, 9065 × 60—11.
TRECCANI (Célestine). — TRECCANI (Celestina), Castiglione-Delle-Stiviere (Italie), 07-04-19, 9065 × 60—11.
TRECCANI (Joséphine). — TRECCANI (Giuseppa), Montichiari (Italie), 02-10-44, 9065 × 60—11.
TRECCANI (Lucie). — TRECCANI (Lucia), Montichiari (Italie), 07-04-46, 9065 × 60—11.
VILARO (François). — VILARO (Francisco), Manresa (Espagne), 19-10-15, 1391 × 61—78.
VILARO (Joséphine). — VILARO (Josefina), Beceite (Espagne), 13-09-26, 1391 × 61—78.
WAIT (Georges). — WAIT (Jiri), Uzhorod (Tchécoslovaquie), 26-03-22, 11076 × 60—69.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France ou autorisés à se faire naturaliser à l'étranger les Français dont les noms suivent :

ARAMBURU (Antonio), Renteria (Espagne), 10-10-39, LIB (1), 6671 × 60—99.
BERTAULT (Jean), Neuilly-sur-Seine (Seine), 10-10-41, LIB, 6666 × 60—99.
BONELLO (Paul), Antibes (Alpes-Maritimes), 19-12-32, LIB, 20542 × 51—99.
BONELLO, née ROBERTO, Cocconato (Italie), 04-01-33, LIB, 20542 × 51—99.
BONELLO (Laure), Ivrea (Italie), 12-06-57, LIB, 20542 × 51—99.
BONELLO (Franca), Ivrea (Italie), 03-02-60, LIB, 20542 × 51—99.
CANDOLFI (Gilbert), Peron (Ain), 08-09-42, LIB, 9637 × 60—99.
CHAUVEL (Charles), Paris (6e), 25-09-36, LIB, 13041 × 60—99.
COLIN (Adolphe), Hollywood (U. S. A.), 12-10-29, LIB, 2824 × 59—99.
DEKARIS (Mihovil), Split (Yougoslavie), 11-08-40, LIB, 11959 × 60—99.
DE MONTELLA (Joseph), Sainte-Léocadie (Pyrénées-Orientales), 05-03-39, LIB, 8970 × 60—99.
DOMINGUEZ (Emile), Hendaye (Basses-Pyrenées), 17-09-39, LIB, 6779 × 60—99.
ETCHEVERRY (Jean), Erandio (Espagne), 10-04-39, LIB, 6349 × 60—99.
HIRSCH (Michel), Amnéville (Moselle), 31-01-40, LIB, 7970 × 60—99.
IMBERT (Pierre), Paris (6e), 19-12-97, AUT (1), 10313 × 60—99.
JOULAZ (Maurice), Genève (Suisse), 15-06-09, LIB, 1068 × 57—99.
LIARD (Henri), le Havre (Seine-Maritime), 07-07-20, AUT, 4332 × 60—99.
NAVALLES (Angel), Castellbell-y-Vilar (Espagne), 12-10-41, LIB, 5563 × 60—99.
OLAIZOLA (Jean), Oyarzun (Espagne), 20-02-41, LIB, 9608 × 60—99.
SAVINO (Robert), Argenteuil (Seine-et-Oise), 23-04-39, LIB, 14099 × 59—99.
SMYKOWSKI (Frédéric), Amnéville (Moselle), 11-02-42, LIB, 8003 × 60—99.
TRAD (Jemil), Paris (8e), 18-04-34, AUT, 7949 × 60—75.
VAN THUYNE (Daniel), Lys (Nord), 18-11-42, LIB, 9161 × 60—99.
WENDLING (René), Haguenau (Bas-Rhin), 30-05-20, AUT, 13102 × 52—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juillet 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Ministère des armées.

Par arrêté du 8 mai 1961, M. Diebold (Eugène) a été nommé agent de bureau stagiaire dans les services extérieurs du ministère des armées, à Lyon (Rhône), en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chapitre IV).

Par arrêté du 8 mai 1961, Mme Revel, née Maltret (Annette), a été nommée et titularisée agent de bureau dans les services extérieurs du ministère des armées, à Alger (Algérie), en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chapitre IV).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

RÉUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET 2e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Ordre du jour du mardi 11 juillet 1961.

A seize heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote (*sous réserve qu'il n'y ait pas débat*) de la proposition de loi (n° 646) de M. Georges Bonnet tendant à compléter l'article 1600 du code général des impôts concernant la contribution pour frais de bourses et chambres de commerce. (Rapport n° 1192 de M. Palmero au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

2. — Discussion du projet de loi (n° 862) relatif à la constitution de l'état civil des Français des départements algériens et des départements des Oasis et de la Saoura qui ont conservé leur statut personnel israélite et à leur accession au statut civil de droit commun. (Rapport n° 1180 de M. Pigeot au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat (n° 1207), conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer. (Rapport n° 1312 de M. Laurelli au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

4. — Discussion du projet de loi organique, adopté par le Sénat (n° 1206), modifiant l'ordonnance n° 58-1065 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à la composition et à la durée des pouvoirs de l'Assemblée nationale et abrogeant l'ordonnance n° 59-225 du 4 février 1959 portant loi organique relative au nombre des députés à l'Assemblée nationale pour les territoires d'outre-mer. (Rapport n° 1309 de M. Laurelli au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat (n° 1204), modifiant l'ordonnance n° 59-227 du 4 février 1959 relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale représentant les territoires d'outre-mer, modifiée. (Rapport n° 1310 de M. Laurelli au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

6. — Discussion du projet de loi organique, adopté par le Sénat (n° 1205), modifiant, en ce qui concerne les territoires d'outre-mer, l'ordonnance n° 59-259 du 4 février 1959 complétant et modifiant l'ordonnance n° 58-1097 du 15 novembre 1958 portant loi organique relative à la composition du Sénat et à la durée du mandat des sénateurs. (Rapport n° 1311 de M. Laurelli au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat (n° 1203), modifiant, en ce qui concerne les territoires d'outre-mer, l'ordonnance n° 59-260 du 4 février 1959 relative à l'élection des sénateurs.

8. — Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1961 (n° 1262). (Rapport n° 1306 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; avis n° 1302 de M. Halbout, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; avis n° 1314 de M. Coudray, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Eventuellement à vingt et une heures trente. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Convocation de commissions.

La **commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République** se réunira le jeudi 13 juillet 1961 (local du 7e bureau) :

1° A dix heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de résolution (n° 1294) de M. Paul Coste-Floret modifiant l'article 80 du règlement ;

Le projet de loi (n° 1291) complétant et modifiant le code de la nationalité ;

La proposition de loi (n° 1275) de M. Sammarcelli modifiant les articles 19 et 20 du code municipal ;

La proposition de loi (n° 1271) de M. J.-P. David réglementant les autorisations de voirie concernant les postes de distribution de carburants ;

Le projet de loi (n° 1298) relatif aux droits réels sur aéronefs et à la saisie et vente forcée de ceux-ci.

II. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Hostache, pour :

La proposition de loi (n° 98) de M. Charret réglementant les promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur ;

La proposition de loi (n° 284) de M. Charret tendant à créer un contingent spécial dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion de l'anniversaire des journées de mai 1958 ;

La proposition de loi (n° 540) de M. Charret créant un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur aux fonctionnaires retraités de 1939 à 1947 ;

La proposition de loi (n° 348) de M. Beauguitte concernant certaines modalités de l'honorariat conféré aux sapeurs-pompiers ;

La proposition de loi (n° 617) de M. Dreyfous-Ducas tendant à titulariser dans leurs emplois les agents de l'Etat contractuels et auxiliaires, invalides de guerre à 100 p. 100 ;

La proposition de loi (n° 670) de M. Vinciguerra portant réorganisation administrative de la République ;

La proposition de loi (n° 1077) de M. Catalifaud tendant à créer un service technique du génie civil de l'Etat ;

La proposition de loi (n° 203) de M. Charret tendant à étendre le bénéfice de la loi du 26 septembre 1951 aux agents des services nationalisés et concédés des établissements publics à caractère industriel et commercial.

III. — Nomination d'un rapporteur, en remplacement de M. Mallem, pour le projet de loi (n° 120) relatif à la justice musulmane.

IV. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Maloum, pour :

La proposition de loi (n° 608) de M. Molinet tendant à réformer, en matière musulmane, certaines dispositions relatives à l'appel et à l'opposition ;

La proposition de loi (n° 610) de M. Molinet relative à la signification d'actes de procédure en matière musulmane ;

La proposition de loi (n° 611) de M. Molinet tendant à organiser l'absence en Grande et Petite Kabylie.

V. — Rapport de M. Mignot sur le projet de loi (n° 1185) relatif aux locations nouvelles de locaux à usage commercial ou artisanal et à la construction de tels locaux.

VI. — Rapport de M. Fanton, en troisième lecture, sur le projet de loi relatif à l'organisation de la région de Paris.

VII. — Nomination d'un rapporteur et examen du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant l'article 19 du code de l'administration communale.

VIII. — Nomination d'un rapporteur et examen, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la lutte contre le bruit et les pollutions atmosphériques.

IX. — Rapport de M. Le Douarec sur le projet de loi (n° 1200) relatif au droit à pension d'ancienneté et à la mise à la retraite anticipée de certains fonctionnaires.

X. — Rapport de M. Feuillard sur le projet de loi (n° 911) rendant applicables aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion certaines dispositions en vigueur dans la métropole concernant la protection des mineurs.

XI. — Suite du rapport de M. Carous sur la proposition de loi (n° 413) de M. Denvers tendant à supprimer le privilège des matelots et pêcheurs de la commune de Fort-Mardyck.

XII. — Avis de M. Dejean sur la proposition de loi (n° 902) de M. Guillon tendant à interdire la vente des salmonidés sauvages.

XIII. — Rapport de M. André Marie sur la proposition de loi (n° 513) de MM. Collomb et Coulon tendant à exclure les fonctionnaires déportés ou internés de la Résistance, les engagés volontaires, les grands mutilés, les veuves de guerre, des mesures de mise à la retraite par anticipation ou d'office ou par dégagement des cadres.

2° A onze heures.

Audition de M. Frey, ministre de l'intérieur, sur les problèmes relevant de son ministère.

La **commission de la production et des échanges** se réunira le mercredi 12 juillet 1961, à dix heures (salle Colbert) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

Les projets de loi adoptés par le Sénat :

(N° 1232) modifiant l'article 108 du code minier ;

(N° 1258) tendant à améliorer dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane la situation des populations agricoles en modifiant les conditions de l'exploitation agricole et en facilitant l'accession des exploitants à la propriété rurale.

Les propositions de loi :

(N° 1215) de MM. Lambert, Gauthier et Méhaignerie tendant à définir et à réglementer certains éléments de la propriété d'exploitation ;

(N° 1277) de M. Crucis tendant à modifier divers articles du code rural relatifs à l'indemnité du preneur sortant et à définir son capital d'investissement ;

(N° 1279) de M. Waldeck Rochet tendant à interdire la fabrication de vins mousseux autres que le saint-peray sur le territoire des communes dont la production bénéficie de cette appellation contrôlée.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour le projet de loi (n° 1185) relatif aux locations nouvelles de locaux à usage commercial ou artisanal et à la construction de tels locaux.

III. — Discussion du rapport de M. Godefroy sur la proposition de loi (n° 508) de MM. Thorailler, Hoguet, Briot et Quentier tendant à relever de la forclusion les preneurs de baux ruraux qui ont saisi les tribunaux paritaires cantonaux dans les délais institués par l'article 841 du code rural.

IV. — Discussion du rapport de M. Alliot sur le projet de loi adopté par le Sénat (n° 1046) accordant un privilège au fonds forestier national sur les produits des terrains ayant fait l'objet de contrats de reboisement.

V. — Discussion du rapport de M. Devemy sur le projet de loi (n° 635) adopté par le Sénat portant introduction dans les départements de la Martinique et de la Guyane de la loi des 21 juin 1865-22 décembre 1888 sur les associations syndicales.

VI. — Discussion du rapport de M. Labbé sur le projet de loi (n° 1092) autorisant l'approbation des conventions du 25 septembre 1956 relatives au fonctionnement collectif de certains services de navigation aérienne au Groenland et en Islande.

VII. — Discussion du rapport de M. Grussenmeyer sur le projet de loi adopté par le Sénat (n° 1195) rendant applicables les articles 12 à 27 de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer à certaines entreprises de transport public.

SENAT

RÉUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET 2e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Ordre du jour du mardi 11 juillet 1961.

A dix heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I. — M. Pierre Métayer rappelle à M. le ministre des armées que le taux du prêt aux soldats appelés a été fixé par décret en mars 1952 à 30 francs anciens par jour et, ayant pris connaissance des déclarations du Gouvernement selon lesquelles une nette augmentation des rentrées fiscales aurait été enregistrée et que la situation de la trésorerie serait satisfaisante, lui demande : 1° s'il ne considère pas, comme lui, qu'un relèvement décent du taux de ce prêt s'impose pour améliorer une situation inchangée depuis huit années ; 2° s'il entend le faire immédiatement ou à l'occasion du prochain budget (n° 284).

II. — M. Raymond Guyot attire à nouveau l'attention de M. le Premier ministre sur la situation des jeunes soldats du contingent, dont l'opposition résolue au coup de force d'Alger a été saluée avec enthousiasme par le peuple. Il aimerait savoir si des mesures ont été prises pour empêcher que des représailles et des brimades ne s'exercent dans certaines unités envers ceux qui se sont dressés contre ces factieux, leurs complices, ou même simplement leurs admirateurs. Il estime que l'attitude courageuse des appelés fait aujourd'hui une obligation supplémentaire au Gouvernement d'accorder enfin satisfaction à leurs légitimes revendications, à savoir : 1° le prêt à 100 francs (1 nouveau franc) pour les soldats du contingent ; celui-ci est depuis 1952 à 30 francs (0,30 nouveau franc). Il est bien entendu que les caporaux, sous-officiers et officiers du contingent doivent bénéficier d'une augmentation proportionnelle ; 2° l'allocation alimentaire portée à 400 francs (4 nouveaux francs) par jour et par homme au lieu de 296 francs (2,96 nouveaux francs) actuellement ; 3° la gratuité totale pour tous les appelés dans tous les transports (S. N. C. F., cars régionaux et transports urbains) ; 4° l'abrogation des mesures portant atteinte aux droits civiques des militaires (interdiction de lire la presse de leur choix) et la suppression de toutes discriminations politiques pour la participation aux pelotons de caporaux, sous-officiers et E. O. R. ; 5° il apparaît enfin légitime et naturel que le Gouvernement ordonne l'attribution d'une permission exceptionnelle pour tous les appelés et ce en raison des services éminents qu'ils ont rendus à la nation (n° 299).

(*Question transmise à M. le ministre des armées.*)

III. — M. Pierre Garet souligne à M. le ministre de l'intérieur l'inobservation par trop fréquente, notamment par les appareils militaires, des prescriptions de l'arrêté du 10 octobre 1957 sur le survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux. Il lui demande quelles instructions il a données, ou compte donner, pour que soient mieux observées ces indispensables règles de sécurité. Il lui demande également s'il ne juge pas utile de compléter l'arrêté susrappelé et d'interdire, en toutes circonstances et partout, le survol à basse altitude (n° 320).

(*Question transmise à M. le ministre des armées.*)

IV. — M. André Armengaud rappelle à M. le ministre des finances et des affaires économiques que depuis longtemps les professeurs français en service au Viet-Nam demandent le rétablissement du congé annuel en France qui avait d'ailleurs été formellement promis à la plupart d'entre eux lors de leur détachement ; que cette promesse n'ayant pas été tenue, il avait cependant donné son accord à l'adoption du régime de congé en vigueur à Tourane, c'est-à-dire congés alternatifs de deux ans et un an, mais qu'il s'est ensuite opposé à l'adoption d'un compromis proposé par son collègue des affaires étrangères, tendant à accorder cette année, exceptionnellement, un congé à tous les enseignants français au Viet-Nam. En soulignant que le refus de tout aménagement au régime de congés alternatifs a aggravé une situation déjà tendue au sein du personnel intéressé qui envisage une grève générale, il lui demande s'il n'estime pas que celle-ci pourrait avoir les plus fâcheuses conséquences sur notre position culturelle au Viet-Nam qu'elle compromettrait gravement pour l'avenir, d'une part, en ralentissant le recrutement des enseignants en métropole, d'autre part, en ouvrant des vacances que des enseignants étrangers seraient heureux de combler. Il lui demande également, d'une part, s'il est cependant d'avis de laisser se déclencher les grèves envisagées, d'autre part, quelles raisons l'ont conduit à s'opposer à l'attitude conciliante du ministre des affaires étrangères (n° 289).

V. — M. Joseph Raybaud demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quelles mesures il compte prendre : 1° pour hâter la parution des décrets d'assimilation qui, en application de la loi du 4 août 1956, doivent permettre la liquidation définitive des pensions des anciens fonctionnaires français des cadres chérifiens ; 2° pour assurer aux intéressés une compensation effective des conséquences de la dévaluation de la monnaie marocaine (n° 304).

VI. — M. Joseph Raybaud demande à M. le ministre des travaux publics et des transports les mesures qu'il compte adopter pour permettre au transport routier de marchandises de connaître une expansion en rapport avec le développement de l'activité économique générale. Il désirerait connaître en particulier : 1° l'importance des contingents dits « d'expansion » qu'il a l'intention d'accorder aux transporteurs des catégories 6 à 9 définies par l'arrêté ministériel du 20 février 1959 ; 2° les critères de répartition qui seront adoptés, d'une part, entre les différentes catégories de demandeurs et, d'autre part, sur le plan géographique (n° 237).

VII. — M. Joseph Raybaud demande à M. le ministre des travaux publics et des transports de bien vouloir lui préciser quelles sont ses intentions sur la poursuite des travaux d'électrification de la voie ferrée sur la section Marseille-Cannes-Antibes-Nice-Menton (n° 249).

VIII. — M. Eugène Romaine expose à M. le ministre des travaux publics et des transports que la S. N. C. F. envisage certaines mesures dans le cadre de la réforme de sa tarification marchandises. Ces mesures auraient des conséquences particulièrement désastreuses pour les départements français dont l'économie est insuffisamment développée. Cette nouvelle tarification marchandises présenterait les caractéristiques suivantes : 1° taxation calculée en fonction du prix de revient exact de circulation sur les lignes empruntées par les transports ; 2° tous les transports seraient visés quels que soient les barèmes. Les prix de revient seraient affectés de coefficients allant de 0,8 pour les meilleures lignes à 2 pour les plus mauvaises ; 3° une deuxième opération consisterait à augmenter les prix des transports sur courtes distances, jusqu'à 200 km environ, et à les diminuer sur les distances les plus longues. Ces mesures entraîneraient jusqu'à 50 p. 100 d'augmentation du prix des transports à courte distance. Les lignes départementales de la Creuse par exemple (Busseau-sur-Creuse, Aubusson, Ussel) seraient particulièrement touchées. Il lui demande de ne pas accepter d'homologuer cette nouvelle formule de différenciation des tarifs étant donné : 1° les charges supplémentaires qu'elle constituerait pour l'économie déjà défavorisée de départements comme la Creuse ; 2° que ces mesures vont à l'encontre d'une politique d'aménagement du territoire et de décentralisation car elles pénalisent tous ceux qui, dans l'intérêt national, accepteraient d'établir ou de transférer leurs entreprises dans ces départements et, malheureusement, les incitent à n'en rien faire (n° 315).

IX. — M. Camille Vallin demande à M. le ministre de l'information en vertu de quelles dispositions les porte-parole de nombreux partis politiques ont pu, lors des dernières élections cantonales, utiliser la radio et la télévision françaises pour leur propagande électorale, alors que le parti communiste français, que le corps électoral vient de désigner à nouveau comme le premier parti de France, n'a pas eu cette possibilité. Il lui demande également de bien vouloir préciser si sa conception de la justice électorale, de la démocratie et de l'égalité en droit de tous les citoyens consiste bien à ne donner la parole sur les ondes de la radio et de la télévision françaises qu'aux partis qui sont d'accord, quant au fond, avec la politique gouvernementale (n° 321).

X. — M. Marius Moutet demande à M. le ministre de la coopération si le Gouvernement français entend prendre en charge le règlement de la situation des personnels contractuels de l'administration française à Madagascar. Le décret n° 61-421 du 2 mai 1961 (*Journal officiel* du 4 mai 1961) élimine totalement le personnel contractuel de l'outre-mer, sans que des dispositions aient été prises soit en vue d'un reclassement en métropole, soit en obtenant du Gouvernement malgache la certitude d'une prorogation des contrats (n° 324).

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la question orale avec débat suivante : M. Edgard Pisani demande à M. le Premier ministre de bien vouloir lui indiquer où en sont les études qu'il a entreprises sur la réforme administrative et lui demande en particulier la place réciproque qu'occupent dans ses conceptions administration générale et administration technique, collectivités locales et services d'Etat (n° 77).

2. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en première lecture, modifiant et complétant la loi du 17 décembre 1926, déjà modifiée, portant code disciplinaire

et pénal de la marine marchande. [N°s 88, 154 (1959-1960) ; 191 et 216 (1960-1961). — M. Joseph Yvon, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification de l'article 33 du livre I^er du code du travail relatif à la définition du travailleur à domicile. [N°s 282 et 302 (1960-1961). — M. Roger Lagrange, rapporteur de la commission des affaires sociales.]

4. — Discussion du projet de loi tendant à accorder à certains gérants de sociétés à responsabilité limitée la faculté d'opérer des versements de rachat au titre de l'assurance vieillesse. [N°s 171 et 298 (1960-1961). — M. André Chazalon, rapporteur de la commission des affaires sociales.]

5. — Discussion du projet de loi relatif aux droits de passage des pêcheurs le long des cours d'eau du domaine public. [N°s 148 (1959-1960) et 300 (1960-1961). — M. Fernand Verdeille, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

6. — Discussion des propositions de loi : 1° de M. Raymond Guyot, Mme Jeannette Vermeersch, MM. Roger Garaudy, Georges Cogniot, Léon David, Georges Marrane, Louis Namy, Camille Vallin et des membres du groupe communiste et apparenté, tendant à proroger les dispositions de l'ordonnance n° 58-1008 du 24 octobre 1958 relatives au maintien dans les lieux de certains clients, locataires et occupants de bonne foi des hôtels, pensions de famille et locaux dont le bailleur exerce la profession de loueur en meublé ; 2° de M. Antoine Courrière et des membres du groupe socialiste et apparenté, tendant à proroger les dispositions de l'ordonnance n° 58-1008 du 24 octobre 1958 relatives au maintien dans les lieux de certains clients, locataires et occupants de bonne foi des hôtels, pensions de famille et locaux dont le bailleur exerce la profession de loueur en meublé. [N°s 168, 256 et 292 (1960-1961). — M. Jacques Delalande, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

Convocation de commission.

La *commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale* se réunira le mercredi 12 juillet 1961, à dix heures (salle n° 207) :

I. — Rapport de M. Jozeau-Marigné sur le projet de loi (n° 281, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 815, 832 et 866 du code civil, les articles 807 et 808 du code rural et certaines dispositions fiscales.

II. — Avant-rapport de M. Kalb sur le projet de loi (n° 1163, A. N. 1re législature) relatif à l'organisation des Comores.

III. — Rapport de M. Jean-Louis Vigier sur la pétition n° 7.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 29 du règlement (vice-présidents du Sénat, présidents des commissions permanentes, présidents des groupes et, éventuellement, présidents des commissions spéciales intéressées) est convoquée par M. le président pour le mercredi 12 juillet 1961, à quatorze heures trente, au local n° 213

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Convocation de section.

(Additif.)

Lundi 10 *juillet* 1961.

Vingt et une heures.

COMMISSION POUR L'ÉTUDE DES PROBLÈMES POSÉS PAR LA RÉINTÉGRATION DES FRANÇAIS D'OUTRE-MER DANS LA COMMUNAUTÉ NATIONALE

Ordre du jour.

Mise au point de la rédaction du rapport et du projet d'avis présentés par M. de Vernejoul, rapporteur.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un économe au centre hospitalier d'Evreux (Eure).

Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement d'un économe au centre hospitalier d'Evreux (Eure), poste de 2e classe, établissement de moins de 1.000 lits.

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les économes comptant au moins six années de fonctions en cette qualité dans un établissement d'hospitalisation, de soins ou de cure public comptant 500 lits au plus ;

2° Les sous-directeurs des hôpitaux et hospices publics, les directeurs économes des hôpitaux et hospices publics de plus de 50 lits et les directeurs administratifs des préventoriums et aériums publics comptant au moins six années de fonctions dans leur emploi ou dans l'emploi d'économe d'établissement de plus de 200 lits ;

3° Les économes et receveurs des établissements nationaux de bienfaisance et des hôpitaux psychiatriques autonomes comptant au moins six années de fonctions dans l'emploi d'économe ou dans l'emploi de receveur ;

4° Les sous-économes en fonctions à la date du 5 août 1960 dans un centre hospitalier de ville siège d'une faculté de médecine ou dans un centre hospitalier de plus de 2.000 lits et qui, comptant plus de six années de fonctions dans leur emploi, sont bénéficiaires d'une échelle de rémunération identique à celle des chefs de bureau.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'action sociale de l'Eure, 1, rue Saint-Thomas, à Evreux.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hospice Sainte-Madeleine, à Thionville (Moselle).

Est actuellement vacant le poste de directeur économe de l'hospice Sainte-Madeleine, à Thionville (Moselle), 4e classe (2e tour).

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les sous-directeurs et directeurs économes des hôpitaux et hospices publics de plus de 100 lits ;

2° Les personnes qui figuraient à la date du 5 août 1960 sur la liste d'aptitude prévue à l'article 92 du décret du 17 avril 1943 ou qui ont été reclassées dans l'emploi de directeur économe au titre des dispositions de la loi n° 56-702 du 4 août 1956 ;

3° Les économes des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics comptant au moins six ans de fonctions en cette qualité ;

4° Les directeurs économes titulaires des hôpitaux et hospices publics comptant de 51 à 100 lits ayant accompli trois ans de fonctions au moins dans leur emploi.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne).

Est envisagée la vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), 4e classe (1er tour).

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les sous-directeurs et directeurs économes des hôpitaux et hospices publics de plus de 100 lits ;

2° Les personnes qui figuraient à la date du 5 août 1960 sur la liste d'aptitude prévue à l'article 92 du décret du 17 avril 1943 ou qui ont été reclassées dans l'emploi de directeur économe au titre des dispositions de la loi n° 56-702 du 4 août 1956 ;

3° Les économes des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics comptant au moins six ans de fonctions en cette qualité ;

4° Les directeurs économes titulaires des hôpitaux et hospices publics comptant de 51 à 100 lits ayant accompli trois ans de fonctions au moins dans leur emploi.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la Tranche spéciale des Vacances de la loterie nationale 1961 a eu lieu à Paris (salle Pleyel) le samedi 8 juillet 1961, à vingt heures trente.

Ce tirage a designé comme gagnants les billets portant les terminaisons de numéros et numéros ci-après :

NOMBRE de billets gagnants.	TERMINAISONS	MONTANT des lots. (1)	SOMMES à payer. (2)	NOMBRE de billets gagnants.	TERMINAISONS	MONTANT des lots. (1)	SOMMES à payer. (2)	NOMBRE de billets gagnants.	TERMINAISONS	MONTANT des lots (1)	SOMMES à payer. (2)
		NF	NF			NF	NF			NF	NF
40.000	4	60	60	40	8.094	1.000	1.060	4	29.113	10.000	10.000
4.000	33	100	100	40	2.885	1.000	1.000	4	30.361	10.000	10.000
4.000	46	100	100	40	9.722	1.000	1.000	4	52.865	10.000	10.000
4.000	21	100	100	40	6.996	1.000	1.000	4	86.650	10.000	10.000
4.000	18	150	150	40	8.736	1.000	1.000	4	02.973	10.000	10.000
4.000	59	150	150	40	1.702	1.000	1.000	4	45.641	10.000	10.000
4.000	44	150	210	40	6.854	1.000	1.060	4	74.840	10.000	10.000
400	004	250	310	40	7.506	1.000	1.000	4	44.267	10.000	10.000
400	252	250	250	40	0.395	1.000	1.000	4	15.491	10.000	10.000
400	381	250	250	40	8.036	1.000	1.000	4	11.816	10.000	10.000
400	405	250	250	40	7.357	2.000	2.000	4	52.656	10.000	10.000
400	179	250	250	40	0.738	2.000	2.000	4	30.623	10.000	10.000
400	899	250	250	40	5.739	2.000	2.000	4	39.847	10.000	10.000
400	396	250	250	40	9.784	2.000	2.060	4	49.945	10.000	10.000
400	150	250	250	40	3.632	2.000	2.000	4	79.597	10.000	10.000
400	069	250	250	40	5.638	5.000	5.000	4	38.718	10.000	10.150
400	616	250	250	40	7.898	5.000	5.000	4	79.627	10.000	10.000
400	513	500	500	4	34.497	10.000	10.000	4	25.260	10.000	10.000
400	582	500	500	4	09.719	10.000	10.000	4	39.756	10.000	10.000
400	528	500	500	4	03.535	10.000	10.000	4	70.370	10.000	10.000
400	500	500	500	4	98.273	10.000	10.000	4	82.952	10.000	10.000
400	786	500	500	4	13.989	10.000	10.000	4	27.555	10.000	10.000
400	272	500	500	4	79.167	10.000	10.000	4	61.716	10.000	10.000
400	253	500	500	4	82.410	10.000	10.000	4	13.914	10.000	10.060
400	200	500	500	4	68.319	10.000	10.000	4	59.301	10.000	10.000
400	400	500	500	4	48.321	10.000	10.100	4	95.046	10.000	10.100
400	894	500	560	4	51.585	10.000	10.000	4	96.389	10.000	10.000
				4	53.739	10.000	10.000	1	231.723	500.000	500.000
				4	90.836	10.000	10.000	1	280.548	1.500.000	1.500.000
				4	62.534	10.000	10.060				

AU TOTAL : 72.842 LOTS. — 162 LOTS EGAUX OU SUPERIEURS A 10.000 NF DONT 1 LOT DE 1.500.000 NF

(1) Dans cette colonne figure le montant des lots déterminés par le tirage sans qu'il soit fait état des cumuls éventuels.
(2) Les sommes indiquées dans cette colonne en regard des finales ou numéros gagnants représentent, en cas de cumul, le total des différents lots attribués à ces finales ou numéros.

Le prochain tirage (vingt-septième tranche 1961) aura lieu le 12 juillet 1961, à vingt heures trente, à Trégastel (Côtes-du-Nord).

Imprimerie, 26, rue Desaix, Paris (15e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* HENRI MOREL.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 26, RUE FEYDEAU, PARIS

Téléphone : GUT 18-72 — Compte chèque postal : 1.014.00, Paris.

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

LE JOINT METALLOPLASTIQUE FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.081.250 NF
SIÈGE SOCIAL : AVENUE BRILLAT-SAVARIN, BELLEY (AIN)
R. C. : Belley n° 57-B 91.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 (15e tirage).

La société ayant procédé à l'amortissement par voie de rachat en Bourse de 39 titres, il a été tiré au sort 179 titres qui restaient à amortir au 1er août 1961.

Liste par ordre numérique des 179 obligations sorties au tirage du 1er juillet 1961.

1.248 à 1.251 = 4	1.392 à 1.416 = 25	1.491 à 1.494 = 4
1.262 = 1	1.421 à 1.424 = 4	1.503 à 1.516 = 14
1.290 à 1.293 = 4	1.426 = 1	1.518 = 1
1.299 à 1.301 = 3	1.428 à 1.430 = 3	1.520 = 1
1.313 à 1.334 = 22	1.435 à 1.449 = 15	1.526 à 1.530 = 5
1.345 à 1.371 = 27	1.451 à 1.467 = 17	1.535 à 1.538 = 4
1.382 à 1.384 = 3	1.469 à 1.472 = 4	1.544 à 1.552 = 9
1.386 à 1.388 = 3	1.480 et 1.481 = 2	1.555 à 1.557 = 3

Ces titres seront remboursables à 20 NF, à partir du 1er août 1961, à la Société générale de la ville et dans ses agences.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 15 septembre* 1946.)

Titres restant à rembourser des précédents tirages.

51 et 52 — 90 et 91 — 323 — 455 à 459 — 636 — 708 — 711 à 723 — 755 et 756 — 777 à 779 — 894 — 969 à 972 — 1.062 à 1.071 — 1.146 — 1.177 à 1.184 — 1.199 et 1.200 — 1.212 à 1.216 — 1.232 — 1.237 à 1.242 — 1.575 à 1.581 — 1.964 à 1.966 — 2.129 et 2.130 — 2.225 — 2.245 à 2.250 — 2.287.

ETABLISSEMENTS EDOUX SAMAIN

74, RUE LECOURBE, A PARIS (15e)
CAPITAL : 2.970.000 NF
R. C. : Seine n° 57-B 6859.

Obligations 6 0/0 1955.

Tirage de 1961.

Les obligations nos 5.952 à 6.000, 1 à 49, 51 à 73, 77 à 80, 84 à 133, 137 à 168, 175 à 202, 209 à 368, 371, 375 à 447 sont remboursables le 1er août 1961 à 106,83 NF.

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore émargées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
986 et 987	1960	1.346 à 1.356	1960	1.586 à 1.588	1960
998 à 1.007	»	1.369 à 1.395	»	1.599 à 1.608	»
1.060 à 1.064	»	1.404 à 1.409	»	1.615 à 1.617	»
1.070	»	1.431 à 1.438	»	1.637 à 1.642	»
1.076	»	1.478 à 1.482	»	1.664 à 1.667	»
1.323 et 1.324	»	1.549 et 1.550	»	4.827	1959

L'ECONOMIE MODERNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.035.000 NF
SIÈGE SOCIAL : SUIPPES (MARNE)
R. C. : Châlons 54-B 7.

1° Liste des obligations 5 1/2 0/0 1930 sorties au tirage du 24 mai 1961 et remboursables à dater du 1er janvier 1962 à 5 NF net, coupon 65 attaché.

4	36	48	51	63	75	82	429	439	440	442	447	456	500
93	135	157	211	218	227	249	508	535	542	550	561	591	607
273	276	281	292	297	308	347	611	654	677	683	701	707	711
351	356	361	363	387	405	418	715	723	758	765	826	838	843

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

NUMEROS des titres.	NUMERO du coupon attaché.	NUMEROS des titres.	NUMERO du coupon attaché.	NUMEROS des titres.	NUMERO du coupon attaché.
3	41	237	47	579	59
5	63	240	61	596	61
6	59	242	59	599	55
7	59	243	43	600	53
8	43	245	63	601	61
17	63	246	61	602	63
18	63	247	59	604	59
37	61	250	55	627	37
42	63	261	63	629	23
45	35	264	39	630	61
46	57	268	47	631	41
47	39	340	57	634	55
52	61	341	61	636	47
58	63	342	63	637	43
65	61	350	57	638	41
70	61	353	61	639	43
77	59	357	63	640	51
78	55	362	59	641	23
79	29	365	51	642	63
80	61	366	55	644	63
81	47	369	63	668	61
83	31	378	63	710	61
84	55	379	61	746	55
85	63	385	41	749	59
86	47	395	63	752	61
87	43	397	61	757	51
88	53	398	63	761	63
89	59	403	63	766	29
90	23	408	61	767	59
108	61	410	63	768	63
112	61	412	59	769	45
115	63	413	59	770	43
119	61	491	57	771	41
125	63	492	55	772	37
132	55	496	61	773	63
133	51	506	63	774	51
134	47	514	63	789	51
136	31	515	63	800	63
137	21	519	63	802	57
138	27	521	63	803	55
176	63	530	61	804	61
183	63	531	61	806	59
185	63	537	53	829	53
193	63	538	61	835	45
201	63	539	53	841	29
210	63	540	63	842	55
214	63	543	59	844	23
231	61	545	57	845	61
232	51	570	33	846	63
233	57	574	63	847	23
235	59	575	45	848	29
		576	45		

2° Liste des obligations 4 1/4 0/0 1943 sorties au tirage du 24 mai 1961 et remboursables à partir du 1er avril 1962, coupon n° 39 attaché.

Titres de 1.000 F remboursables à 10 NF net.

1 2 8 27 46 48 49 104 112 122 131 138 143
156 171 199 205 297 345 378

Titres de 5.000 F remboursables à 50 NF net.

454 468 478 493 495 631 632 648 650 652 684 685 709

Liste des obligations 4 1/4 0/0 1943 sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

NUMÉROS des titres.	NUMÉRO du coupon attaché.	TAUX de remboursement.	NUMÉROS des titres.	NUMÉRO du coupon attaché.	TAUX de remboursement.
5	37	10 NF	307	37	10 NF
11	35	10	319	37	10
15	37	10	320	37	10
21	37	10	359	37	10
55	29	10	393	37	10
56	37	10	437	37	10
57	27	10	447	37	50
71	37	10	509	37	50
72	35	10	521	35	50
73	35	10	523	37	50
74	37	10	537	33	50
118	37	10	544	37	50
136	23	10	568	37	50
155	37	10	573	35	50
202	37	10	582	35	50
219	37	10	642	35	50
221	37	10	657	37	50
285	35	10	672	37	50
288	35	10	674	37	50
289	33	10	682	35	50
298	31	10	708	37	50
299	37	10	712	37	50
304	35	10	714	37	50

3° Liste des obligations 4 0/0 1946 sorties au tirage du 24 mai 1961 et remboursables à dater du 1er janvier 1962, coupon n° 33 attaché.

Titres de 1.000 F remboursables à 10 NF net.

27 28 81 83 123 151 152 153

Titres de 5.000 F remboursables à 50 NF net.

195 196 197 199 200 201 202 203 204

Liste des obligations 4 0/0 1946 sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

NUMÉROS des titres.	NUMÉRO du coupon attaché.	TAUX de remboursement.	NUMÉROS des titres.	NUMÉRO du coupon attaché.	TAUX de remboursement.
1	27	10 NF	136	29	10 NF
2	29	10	160	29	10
7	31	10	186	31	50
21	31	10	210	31	50
75	27	10	221	31	50
80	29	10	236	27	50
82	29	10	238	29	50
103	29	10	253	31	50
104	29	10	317	23	50
117	23	10	354	31	50
122	31	10	359	29	50
124	31	10			

Remboursement de toutes ces obligations contre remise des titres au siège social, à Suippes (Marne), chemin de la Louvière.

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE

(CHARENTE-MARITIME)

Tirage des obligations de l'emprunt de 136.500 NF 6 0/0 1951 pour travaux de défense contre la mer (1er juillet 1961).

9	35	107	153	169	806	862	877	895	903
180	217	224	240	255	933	938	944	971	1.047
256	276	310	328	357	1.056	1.070	1.101	1.117	1.123
375	399	406	479	530	1.126	1.153	1.195	1.197	1.226
548	552	558	560	566	1.245	1.253	1.254	1.265	1.315
573	587	590	616	624	1.318	1.344	1.358		
657	703	731	763	768					

Les obligations ci-dessus seront remboursées au pair (100 NF) à partir du 1er février 1962.

SOCIETE INDUSTRIELLE DE CHICOREES SUPERIEURES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.136.730 NF

SIÈGE SOCIAL : AVENUE INDUSTRIELLE, WAMBRECHIES

R. C. : Lille n° 55-B 66.

Obligations de 20 NF 4,25 0/0 1943.

Tirage du 23 juin 1961.

Liste des 94 obligations 4,25 0/0 1943 remboursables au pair de 20 NF à partir du 1er août 1961 avec le coupon du 1er février 1962 attaché.

23	29	39	40	59	893	895	899	903	1.042
106	108	110	123	124	1.045	1.049	1.104	1.105	1.123
166	176	177	178	194	1.124	1.125	1.182	1.184	1.195
205	227	231	233	240	1.197	1.228	1.234	1.280	1.305
272	273	285	286	297	1.348	1.354	1.407	1.431	1.441
317	318	344	362	382	1.461	1.469	1.472	1.473	1.504
415	465	485	489	566	1.523	1.546	1.553	1.570	1.602
645	651	660	672	690	1.664	1.666	1.787	1.825	1.827
721	727	755	757	789	1.831	1.864	1.960	1.962	
792	799	820	842	885					

Le remboursement de ces obligations s'effectuera aux guichets de la banque Scalbert, 32, place du Concert, à Lille, et dans toutes ses agences.

Liste des numéros sortis aux tirages antérieurs et restant à rembourser au 23 juin 1961.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
270	1959	554	1960	1.506	1960
271	1960	555	1956	1.507	1960
282	1960	567	1959	1.540	1960
283	1960	1.150	1960	1.563	1959
325	1960	1.157	1960	1.651	1960
408	1960	1.174	1958	1.826	1959
411	1960	1.178	1956	1.832	1960
481	1960	1.203	1960	1.875	1957
488	1959	1.214	1960	1.876	1959
538	1960	1.215	1960	1.877	1960
541	1958	1.220	1960	1.878	1956
542	1957	1.264	1960	1.879	1949
546	1955	1.282	1960	1.880	1955
547	1954	1.346	1960	1.881	1954
549	1959	1.356	1954	1.883	1954
552	1958	1.403	1960	1.957	1960
553	1959	1.505	1960	1.963	1960

Maison Antoine BAUD et Etablissements J. PINGUSSON et Cie

MAB-METAL

Comptoir métallurgique du Centre.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 NOUVEAUX FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 93, BOULEVARD LAVOISIER, CLERMONT-FERRAND

R. C. : n° 55-B 56.

Amortissement des obligations 4,75 0/0 (émission 1947).

TIRAGE DU 1er JUIN 1961

Treizième tirage.

Obligations remboursables à compter du 1er avril 1961.

A amortir 50 obligations.

187 à 189 — 201 à 216 — 221 à 225 — 229 — 231 à 233 — 236 à 239 — 307 à 312 — 315 et 316 — 434 et 435 — 440 à 447.

Quatorzième tirage.

Obligations remboursables à partir du 1er avril 1962.

A amortir 52 obligations.

81 à 86 — 157 et 158 — 175 à 180 — 183 à 186 448 — 509 à 512 — 516 à 544

Liste des obligations sorties aux précédents tirages et non encore présentées au remboursement.

23 à 30 — 45 à 55 — 78 et 79 — 92 à 110 — 114 et 115 — 148 à 156 — 169 — 172 à 174 — 285 et 286 — 395 et 396 — 405.

COMPAGNIE BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES

28, PLACE GAMBETTA, BORDEAUX

CAPITAL SOCIAL : 21 MILLIONS NF

Registre du commerce : Bordeaux 55-B 341.

Vingtième tirage 1961

Liste des obligations 4 1/2 % 1941 remboursables à partir du 10 août 1961 et des obligations sorties à des tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

TAUX DU REMBOURSEMENT : 50 NF

1961	20e	tirage,	coupon	41	attaché.	1952	11e	tirage, coupon	23 attaché.
1960	19e	—	—	39	—	1951	10e	— —	21 —
1959	18e	—	—	37	—	1950	9e	— —	19 —
1958	17e	—	—	35	—	1949	8e	— —	17 —
1957	16e	—	—	33	—	1948	7e	— —	15 —
1956	15e	—	—	31	—	1947	6e	— —	13 —
1955	14e	—	—	29	—	1946	5e	— —	11 —
1954	13e	—	—	27	—	1945	4e	— —	9 —
1953	12e	—	—	25	—	1944	3e	— —	7 —

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
29	61	845	60	1.586	61
42	»	852	61	1.589	»
43	»	872	»	1.604	60
46	»	881	»	1.615	61
55	»	893	60	1.617	»
71	»	894	»	1.625	»
80	»	909	53	1.643	»
86	»	934	61	1.673	»
124	»	958	59	1.679	60
126	»	970	61	1.680	61
145	»	977	»	1.683	60
148	»	995	»	1.684	61
169	59	996	»	1.695	»
170	61	1.003	»	1.697	»
171	44	1.024	»	1.710	»
173	47	1.034	»	1.718	60
174	54	1.047	60	1.725	61
192	61	1.058	59	1.730	59
234	59	1.066	60	1.839	60
252	58	1.069	61	1.849	61
258	»	1.076	»	1.854	»
269	61	1.093	60	1.860	59
345	57	1.095	61	1.875	58
347	61	1.102	59	1.876	61
352	52	1.107	60	1.885	»
379	60	1.108	61	1.897	59
380	53	1.112	»	1.916	61
381	61	1.160	»	1.955	60
385	»	1.166	60	1.962	59
418	57	1.175	61	1.966	61
420	58	1.190	»	1.991	59
433	59	1.197	60	2.017	60
480	60	1.205	61	2.018	»
481	»	1.224	60	2.028	59
539	61	1.228	61	2.054	61
568	»	1.246	60	2.072	60
573	»	1.249	61	2.073	59
576	»	1.275	59	2.074	61
587	59	1.298	61	2.076	»
604	61	1.304	60	2.098	»
606	60	1.322	61	2.099	60
645	61	1.325	60	2.100	61
647	60	1.326	61	2.101	60
648	59	1.327	»	2.131	61
649	61	1.340	59	2.178	60
654	60	1.341	57	2.184	61
657	»	1.343	55	2.199	»
658	59	1.345	60	2.200	»
660	61	1.356	»	2.209	»
662	»	1.373	61	2.241	»
672	»	1.415	»	2.248	»
676	»	1.440	»	2.269	»
677	»	1.442	60	2.271	»
689	57	1.455	61	2.273	60
707	60	1.456	»	2.286	61
721	61	1.459	59	2.296	60
723	60	1.463	61	2.302	»
726	61	1.465	»	2.303	»
729	60	1.479	60	2.304	61
740	61	1.482	61	2.305	60
741	»	1.489	60	2.309	61
750	60	1.498	61	2.318	»
783	61	1.526	»	2.320	60
794	59	1.531	»	2.325	61
800	»	1.565	»	2.331	»
801	57	1.568	59	2.333	58
805	61	1.572	60	2.337	61
2.350	59	3.347	61	4.386	60
2.362	61	3.349	»	4.402	57
2.363	»	3.385	»	4.406	61
2.385	60	3.390	60	4.407	»
2.388	61	3.403	»	4.408	»
2.400	»	3.404	61	4.437	»
2.406	»	3.415	60	4.444	»
2.426	57	3.417	»	4.452	60
2.468	61	3.429	61	4.453	61
2.469	»	3.436	»	4.459	»
2.503	»	3.438	»	4.486	»
2.505	»	3.466	»	4.490	»
2.525	60	3.478	»	4.492	»
2.529	57	3.481	»	4.493	»
2.532	60	3.487	59	4.506	»
2.533	61	3.489	60	4.508	60
2.541	60	3.495	61	4.524	61
2.544	59	3.498	»	4.529	»
2.555	61	3.499	59	4.557	»
2.558	»	3.506	61	4.582	»
2.564	»	3.510	»	4.583	»
2.565	56	3.512	»	4.592	60
2.576	59	3.532	»	4.593	61
2.577	61	3.537	59	4.669	60
2.580	»	3.548	60	4.676	61
2.586	»	3.573	61	4.679	60
2.591	56	3.585	»	4.685	»
2.593	»	3.599	60	4.704	61
2.604	61	3.603	61	4.768	»
2.606	60	3.623	»	4.771	59
2.610	61	3.624	53	4.789	60
2.612	»	3.638	59	4.795	61
2.641	»	3.647	»	4.798	60
2.664	»	3.649	60	4.813	61
2.668	59	3.653	61	4.843	»
2.673	61	3.665	59	4.855	53
2.683	60	3.677	60	4.878	60
2.686	61	3.707	61	4.921	61
2.711	60	3.710	»	4.976	»
2.714	61	3.715	»	4.980	»
2.717	59	3.773	»	4.983	»
2.718	60	3.778	60	4.988	57
2.720	56	3.815	61	4.998	61
2.741	61	3.816	60	5.006	»
2.748	56	3.823	59	5.007	»
2.749	»	3.829	61	5.008	»
2.757	61	3.834	60	5.009	»
2.763	»	3.841	59	5.014	60
2.764	59	3.850	61	5.018	58
2.771	61	3.869	»	5.019	61
2.774	60	3.887	»	5.030	»
2.785	59	3.902	»	5.035	56
2.786	50	3.905	»	5.036	60
2.789	61	3.907	»	5.041	57
2.801	59	3.911	»	5.050	61
2.847	60	3.912	»	5.055	»
2.858	»	3.923	»	5.086	60
2.870	61	3.924	»	5.117	59
2.881	58	3.928	»	5.120	61
2.895	60	3.938	60	5.139	»
2.904	61	3.940	61	5.153	57
2.905	60	3.960	»	5.176	60
2.926	»	3.984	»	5.177	61
2.942	61	3.997	»	5.178	59
2.945	»	4.027	»	5.214	61
2.959	»	4.031	»	5.217	56
2.963	60	4.048	59	5.238	61
2.964	57	4.062	61	5.246	60
2.965	»	4.119	60	5.279	»
2.966	60	4.151	»	5.291	61
3.014	59	4.155	61	5.300	53
3.041	54	4.175	»	5.306	61
3.059	52	4.192	»	5.315	»
3.066	61	4.242	60	5.322	60
3.097	55	4.247	61	5.339	»
3.099	58	4.250	»	5.341	61
3.103	61	4.252	»	5.342	»
3.106	59	4.259	60	5.355	57
3.109	61	4.261	59	5.375	61
3.139	»	4.274	61	5.379	»
3.145	»	4.278	»	5.382	60
3.197	»	4.286	»	5.390	61
3.198	»	4.291	»	5.392	59
3.213	»	4.292	59	5.413	61
3.221	59	4.293	60	5.423	56
3.234	60	4.305	»	5.449	61
3.247	61	4.306	»	5.450	»
3.263	»	4.314	58	5.455	»
3.289	60	4.315	59	5.461	»
3.297	61	4.328	61	5.479	60
3.310	»	4.343	»	5.504	61
3.316	»	4.347	60	5.537	»
3.330	60	4.362	61	5.547	»
3.342	61	4.372	»	5.551	»

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
5.585	54	6.301	61	7.095	61
5.602	61	6.335	»	7.110	60
5.612	»	6.346	»	7.116	58
5.647	59	6.348	»	7.129	61
5.654	61	6.352	60	7.193	59
5.666	59	6.358	61	7.197	61
5.684	58	6.361	»	7.229	52
5.699	59	6.362	»	7.232	53
5.712	58	6.365	60	7.234	58
5.714	»	6.381	61	7.238	57
5.722	61	6.414	»	7.267	60
5.724	»	6.418	58	7.273	61
5.730	»	6.420	52	7.288	»
5.732	59	6.429	61	7.289	»
5.743	61	6.431	»	7.304	»
5.754	»	6.437	»	7.307	60
5.756	60	6.440	»	7.346	»
5.774	»	6.449	»	7.349	»
5.776	61	6.466	60	7.350	61
5.786	»	6.485	61	7.389	59
5.790	»	6.500	»	7.392	»
5.796	»	6.508	60	7.395	61
5.797	58	6.551	»	7.399	»
5.808	60	6.557	61	7.416	59
5.837	»	6.582	»	7.427	61
5.847	61	6.596	»	7.440	60
5.863	58	6.608	»	7.443	61
5.864	61	6.609	»	7.454	»
5.867	59	6.616	»	7.476	»
5.871	53	6.636	57	7.479	»
5.872	61	6.647	59	7.497	»
5.873	»	6.650	60	7.506	59
5.874	»	6.651	61	7.511	61
5.883	»	6.661	»	7.513	»
5.897	»	6.663	»	7.537	60
5.900	»	6.680	60	7.541	49
5.930	»	6.722	61	7.547	61
5.935	»	6.725	»	7.560	»
5.938	56	6.748	»	7.572	»
5.939	61	6.758	»	7.582	»
5.940	»	6.785	60	7.588	»
5.955	»	6.792	»	7.606	59
5.958	60	6.793	51	7.612	57
5.989	61	6.802	60	7.613	61
6.011	59	6.807	»	7.631	60
6.013	60	6.829	61	7.664	»
6.018	59	6.832	»	7.674	61
6.024	»	6.837	»	7.683	»
6.050	61	6.845	60	7.715	59
6.051	»	6.851	»	7.740	61
6.052	»	6.853	61	7.770	»
6.053	60	6.854	57	7.787	»
6.069	61	6.868	61	7.799	56
6.087	»	6.874	»	7.800	60
6.102	58	6.875	58	7.812	59
6.113	61	6.881	60	7.831	»
6.122	»	6.885	»	7.833	»
6.126	»	6.886	»	7.841	61
6.133	»	6.894	»	7.843	59
6.134	»	6.896	61	7.853	»
6.136	60	6.899	»	7.859	61
6.137	»	6.920	»	7.874	59
6.158	61	6.926	»	7.899	61
6.160	»	6.929	»	7.904	»
6.168	60	6.930	»	7.925	60
6.170	59	6.939	»	7.928	56
6.171	60	6.963	»	7.939	61
6.178	61	6.968	»	7.942	60
6.203	»	6.983	»	7.953	61
6.209	»	6.989	»	7.954	»
6.236	»	7.021	»	7.956	60
6.250	60	7.046	»	7.957	61
6.258	61	7.064	59	7.964	60
6.269	»	7.069	61	7.987	52
6.283	60	7.079	»	7.988	60
6.285	59	7.085	»	8.000	55
6.300	61	7.089	»		

Société Française des Nouvelles Galeries Réunies

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 37.371.250 NF

SIÈGE SOCIAL : 66, RUE DES ARCHIVES, PARIS (3e)

R. C. : Seine n° 55-B 8164.

Vingtième et dernier amortissement.

MM. les porteurs d'obligations de cette société sont informés que toutes les obligations 4 1/2 0/0 1941 restant en circulation et non amorties à des tirages antérieurs sont appelées au remboursement à la date contractuelle du 15 août 1961.

SOCIETE NOUVELLE DES ATELIERS DE VENISSIEUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.000.000 NF

SIÈGE SOCIAL : CHEMIN DES CHARRETIÈRES, VENISSIEUX (RHÔNE)

R. C. : Lyon 54-B 859.

Obligations 6 1/2 0/0 1953 de 100 NF.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 235 obligations, en vue de l'amortissement prévu pour le 1er août 1961.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries (compte tenu des obligations précédemment rachetées) comprenant les 658 obligations sorties au tirage effectué le 20 juin 1961 et remboursables à partir du 1er août 1961, coupons nos 9 (1er août 1962) et suivants attachés, à 109,40 NF;**

2° **Des séries comprenant des obligations amorties antérieurement parmi lesquelles il reste des titres non encore remboursés.**

385 à 958, remboursement 1er août 1959, à 108,86 NF.
1.723 à 2.164, remboursement 1er août 1961, à 109,40 NF.
2.463 à 2.818, remboursement 1er août 1961, à 109,40 NF.
6.531, remboursement 1er août 1956, à 106,51 NF.
7.498 à 7.958, remboursement 1er août 1960, à 109,11 NF.
7.959 à 8.468, remboursement 1er août 1958, à 108,20 NF.
8.469 à 8.779, remboursement 1er août 1960, à 109,11 NF.

MAISON ANTOINE BAUD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.160.000 NOUVEAUX FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 93, BOULEVARD LAVOISIER, CLERMONT-FERRAND

R. C. : 55-B 152.

Amortissement des obligations 4 1/4 0/0 (émission 1945) et 5 3/4 0/0 (émission 1948).

Tirage du 21 juin 1961.

Obligations 4 1/4 0/0 (émission 1945).

Remboursables le 30 septembre prochain.

A amortir 60 obligations.

61 à 70 — 141 à 150 — 161 à 170 — 271 à 280
401 à 410 — 481 à 490

Ces 60 obligations seront remboursées au pair, au porteur, le 30 septembre prochain, date à partir de laquelle elles cesseront de porter intérêt.

Obligations 5 3/4 0/0 (émission 1948).

Remboursables le 1er juillet prochain.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée, la société a racheté en Bourse, au-dessous du pair, 96 obligations. Il reste à en amortir (343-96) 247 suivant le tableau d'amortissement.

1 à 4 — 2.098 et 2.099 — 2.236 à 2.243 — 2.254 à 2.281 — 2.285 à 2.306 — 2.312 à 2.359 — 2.365 et 2.366 — 2.375 à 2.396 — 2.400 à 2.425 — 2.432 à 2.439 — 2.446 — 2.451 à 2.474 — 2.485 et 2.486 — 2.489 à 2.492 — 2.502 à 2.505 — 2.515 à 2.520 — 2.536 à 2.557 — 2.568 à 2.577 — 2.614 à 2.617.

Ces 247 obligations seront remboursées au pair, au porteur, le 1er juillet prochain, date à partir de laquelle elles cesseront de porter intérêt.

Liste des obligations sorties aux précédents tirages et non encore présentées au remboursement.

Emission 1945.

131 à 140 — 301 à 310 — 371 à 374 — 621 à 630 — 749 et 750 — 792 à 794 — 1.171 à 1.174 — 1.180 — 1.231 à 1.236 — 1.239 et 1.240 — 1.251 à 1.260 — 1.273 à 1.275 — 1.277 à 1.280 — 1.486 à 1.490.

Emission 1948.

208 à 224 — 247 — 251 — 258 à 270 — 283 et 284 — 295 à 299 — 311 — 317 et 318 — 355 et 356 — 663 — 710 à 716 — 806 à 810 — 944 et 945 — 1.083 — 1.201 à 1.205 — 1.339 et 1.340 — 1.431 à 1.434 — 1.465 à 1.468 — 1.537 à 1.556 — 1.559 à 1.566 — 1.610 à 1.613 — 1.628 à 1.632 — 1.649 à 1.652 — 1.761 et 1.762 — 1.779 et 1.780 — 1.787 — 1.789 à 1.792 — 1.799 — 1.821 à 1.828 — 1.831 à 1.842 — 1.901 — 1.906 à 1.910 — 1.918 — 2.063 à 2.072 — 2.074 et 2.075.

Grandes Brasseries et Malteries alsaciennes d'Angoulême

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 31.822.500 FRANCS ANCIENS
SIÈGE SOCIAL : 121, RUE DE BORDEAUX, ANGOULEME
R. C. : Angoulême n° 54-B 29.

Obligations 5 0/0 1931 rachetées en Bourse, amortissables le 20 août 1961, coupon n° 61 attaché.

5.697 à 5.716 et 6.292 à 6.296

Titres restant à rembourser sur tirages précédents.

Néant.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES TITRES : 3, RUE D'ATHÈNES, PARIS (9e)
GUICHETS : 8, RUE DE LONDRES, PARIS (9e)
R. C. : Seine n° 55-B 4944.

Amortissement des obligations S. N. C. F. 4 0/0 1921 (5.000 F).

Liste récapitulative des obligations sorties au tirage du 7 juin 1961 et aux tirages antérieurs.

Les titres sortis au dernier tirage seront remboursables à partir du 1er août 1961.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES D'AMORTISSEMENT
1 à 49.278	1961
128.855 à 170.432	1956
321.678 à 331.655	1953
331.656 à 367.068	1952
367.069 à 393.959	1953
614.527 à 659.497	1958
729.299 à 763.309	1951
772.799 à 803.550	1948
918.253 à 955.598	1959
955.599 à 967.756	1955
967.757 à 1.006.131	1954
1.006.132 à 1.033.918	1955
1.033.919 à 1.043.343	1959
1.104.796 à 1.136.222	1949
1.885.217 à 1.928.455	1957
2.007.217 à 2.039.871	1950
2.145.710 à 2.194.391	1960
2.237.284 à 2.238.637	1961

Amortissement des obligations S. N. C. F. 5 0/0 1921 (5.000 F).

Liste récapitulative des obligations sorties au tirage du 7 juin 1961 et aux tirages antérieurs.

Les titres sortis au dernier tirage seront remboursables à partir du 1er août 1961.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES D'AMORTISSEMENT
1 à 5.509	1950
5.510 à 34.615	1951
34.616 à 74.225	1954
138.940 à 214.240	1958
221.467 à 225.193	1959
225.194 à 284.086	1953
284.087 à 359.432	1959
1.374.159 à 1.442.459	1956
1.482.893 à 1.554.608	1957
2.473.071 à 2.521.454	1949
2.539.128 à 2.585.892	1948
2.766.257 à 2.831.268	1955
3.323.581 à 3.406.645	1960
3.866.919 à 3.930.053	1961
3.930.054 à 3.986.108	1952
3.986.109 à 4.010.195	1961
4.073.621 à 4.081.001	1954
4.081.002 à 4.092.681	1951
4.092.682 à 4.137.928	1950
4.137.929 à 4.150.488	1951
4.150.489 à 4.165.374	1954

ETABLISSEMENTS ANTOINE CHIRIS

Compagnie des produits aromatiques, chimiques et médicinaux.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4 MILLIONS DE NOUVEAUX FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 122, BOULEVARD MALESHERBES, A PARIS
R. C. : Seine n° 55-B 12906 ; Grasse n° 57-B 49.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 50 NF nominal.

Echéance du 1er août 1961.

Quatrième tirage effectué le 8 juin 1961 pour amortissement de 107 obligations.

La liste ci-dessous comprend :
a) En caractères gras, la série sortie au quatrième tirage ;
b) Les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées ;
c) Les numéros frappés d'opposition à la date du quatrième tirage.

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
1.609 à 1.774	**1961**	**3.225 à 3.375**	**1959**
1.628 et 1.629	opp.	**4.290 à 4.514**	**1958**
2.082 à 2.091	»		

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1958 (1er tirage), coupon n° 13, 1er août 1959.
Remboursement 1959 (2e tirage), coupon n° 14, 1er août 1960.
Remboursement 1961 (4e tirage), coupon n° 16, 1er août 1962.

Tous les titres sortis au troisième tirage ont été remboursés.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à raison de 50 NF (1er tirage), 50,01 NF (2e et 4e tirage), dans tous les sièges, succursales ou agences :

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;
De la Compagnie algérienne de crédit et de banque, 50, rue d'Anjou, Paris (8e) ;
De la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud, 12, rue Halévy, Paris (9e) ;
Du Crédit algérien, 5, rue Louis-le-Grand, Paris (2e) ;
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e) ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e).

ETABLISSEMENTS SELLIER-LEBLANC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.365.000 NF
SIÈGE SOCIAL :
43, BOULEVARD DU MARÉCHAL-JOFFRE, A BOURG-LA-REINE (SEINE)
R. C. : Seine n° 54-B 9273.

Dix-septième amortissement des obligations 4 1/4 0/0 1944 de l'ex-société « Toufflin ».

Liste numérique des 56 obligations sorties au tirage du 27 juin 1961, remboursables à partir du 1er août 1961 au taux net de 20 NF par titre, formant, avec 82 titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité prévue au tableau d'amortissement, et numéros des obligations restant à rembourser sur les tirages précédents.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
3.942 à 3.946	61	5.820	60	6.141	59
4.561	59	5.821 à 5.830	60	6.171 à 6.180	60
4.580	60	5.841	59	6.231 à 6.240	59
4.691 à 4.700	60	5.844 à 5.849	59	6.262 à 6.264	59
4.734 à 4.740	60	5.883	59	6.267 à 6.269	59
4.831 à 4.836	61	5.887 à 5.890	59	6.281 à 6.283	60
4.891 et 4.892	61	5.951 à 5.960	60	6.287 à 6.290	60
5.132 à 5.135	61	5.979 et 5.980	59	6.313 à 6.316	61
5.550	59	5.991 à 6.000	61	6.343 à 6.346	59
5.621 à 5.630	61	6.031 à 6.036	60	6.391 à 6.400	59
5.686 à 5.690	61	6.091 à 6.100	61	6.411 à 6.420	60
5.731 à 5.733	60	6.112 à 6.117	60	6.441 à 6.443	59
5.812 et 5.813	60				

MANUFACTURES DE PRODUITS CHIMIQUES DU NORD

Etablissements KUHLMANN.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 124.985.200 NF

SIÈGE SOCIAL: 25, BOULEVARD DE L'AMIRAL-BRUIX, A PARIS

R. C.: Seine 54-B 3384.

Obligations 6 1/2 0/0 1950.

Amortissement au 1er août 1961.

LISTE NUMERIQUE

De la série comprenant les 1.080 obligations 6 1/2 0/0 1950 sorties au tirage du 15 juin 1961 et 26 obligations parmi celles qui ont été rachetées en Bourse par la société depuis le début de l'amortissement de cet emprunt;

Des séries sorties aux tirages antérieurs et sur lesquelles des obligations n'ont pas été présentées au remboursement; ces séries comprennent également des obligations rachetées en Bourse.

Les deux chiffres placés à la suite des séries indiquent l'année d'échéance du remboursement.

5.563		(51)	14.992 à 15.507		(58)
9.971 à 10.007		(57)	17.061 à 18.099		(60)
10.008 à 10.337		(53)	39.005 à 39.978		(59)
10.338 à 10.848		(57)	45.200 à 46.305		(61)

Les obligations sorties au tirage de 1961 seront remboursables, sans frais, à partir du 1er août 1961, coupon au 1er août 1962 attaché, à raison de 100 NF pour les obligations nominatives et au porteur, aux guichets des sièges, succursales et agences des établissements suivants:

Crédit commercial de France;
Crédit du Nord;
Banque de l'Union parisienne;
Banque de Paris et des Pays-Bas;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Comptoir national d'escompte de Paris;
Crédit industriel et commercial;
L'Union des mines;
Union européenne industrielle et financière.

Le montant du remboursement se décompose comme suit: prix d'émission, 96 NF; prime de remboursement, 4 NF.

Conventions franco-étrangères. — Montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques relatif à la prime de remboursement dont sont exonérés les bénéficiaires des conventions: 0,48 NF lorsque l'exonération est totale.

LIBRAIRIE HACHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 26.032.400 NF

SIÈGE SOCIAL: 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

R. C.: Seine n° 55-B 5242.

Obligations 6 0/0 1955 *de* 100 *NF.*

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au sixième tirage d'amortissement le 12 juin 1961 et remboursables à 105 NF à partir du 15 août 1961;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

5.860	à	10.500	(année de remboursement:		1957)
10.501	à	16.297	(année de remboursement:		1961)
30.251	à	35.437	(année de remboursement:		1959)
36.301	à	41.784	(année de remboursement:		1960)
46.501	à	50.891	(année de remboursement:		1956)
83.671	à	88.577	(année de remboursement:		1958)

SOCIETE METALLURGIQUE DE LA BONNEVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 NF

SIÈGE SOCIAL: 10, PLACE LÉON-BLUM, PARIS (11e)

R. C.: Seine 54-B 3586.

Obligations 5 0/0 1947 *de* 50 *NF.*

Quatorzième tirage d'amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société métallurgique de la Bonneville a procédé au rachat en Bourse des 136 obligations 5 0/0 1947 dont l'amortissement est prévu pour le 1er août 1961.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1961.

Les amortissements antérieurs ont été effectués également par voie de rachat en Bourse.

ETABLISSEMENTS BOUCHAYER ET VIALLET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.078.000 NF

SIÈGE SOCIAL: GRENOBLE, 155, COURS BERRIAT

R. C.: Grenoble n° 56-B 124.

Obligations 4 0/0 1945 de 20 NF.

Usant de la faculté qu'ils se sont réservée au moment de l'émission, les établissements Bouchayer et Viallet ont procédé au rachat de 130 obligations 4 0/0 1945 dont l'amortissement était prévu au 1er septembre 1961.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 3 novembre* 1945.)

Numéros des obligations sorties au tirage au sort du 1er septembre 1958 et non encore présentées au remboursement.

3.106 4.539 à 4.546

FORGES DE CRANS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.072.000 NF

SIÈGE SOCIAL: CRAN-GEVRIER (HAUTE-SAVOIE)

R. C.: Annecy n° 54-B 31.

Obligations 6 0/0 1958.

(Code 184283.)

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 212 obligations sorties au troisième tirage du 20 juin 1961, remboursables le 1er août 1961 à 110 NF, formant, avec 212 obligations rachetées en Bourse par la société, l'amortissement fixé pour cette annuité;

2° Des séries sorties aux tirages précédents dans lesquelles figurent des obligations non présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
1.426 à 1.632	1960	2.514 à 2.741	1961	4.163 à 4.358	1959

FIVES LILLE-CAIL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 34.200.000 NF

SIÈGE SOCIAL: 7, RUE MONTALIVET, A PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 54-B 2384.

Obligations 6 1/2 0/0 1953 *de* 100 *NF.*

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 15 juin 1961 et remboursables à partir du 1er août 1961;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	PRIX de remboursement.
		Nouveaux francs.
2.772 à 4.714	58	105
4.715 à 7.361	56	105
7.362 à 8.282	58	105
10.776 à 10.896	58	105
13.069 à 15.879	57	105
18.795 à 19.030	61	105
19.031 à 22.200	59	105
22.201 à 25.539	61	105
33.504 à 35.851	54	105
36.736 à 40.101	60	105

BILANS

L'AIGLE

Société anonyme française de capitalisation pour favoriser l'économie et l'épargne

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

CAPITAL SOCIAL : 800.000 nouveaux francs (entièrement libéré).

SIEGE SOCIAL : 44, rue de Châteaudun, Paris (9e)

R. C. : Seine n° 54-B 6386.

Balance générale des écritures (bilan) au 31 décembre 1960.

ACTIF	
Placements :	
Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale	
a) Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les bénéficiaires de contrats	14.562.194,06
b) Autres valeurs sans affectation spéciale (art. 163 du décret)	423.943,70
Valeurs remises en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	291.026,75
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	3.000 »
Espèces en caisse au siège social	6.930,26
Banques, chèques postaux	165.351,51
Compte courant au Trésor	116.532,33
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents :	
a) Espèces en caisse dans les agences	270.377,42
c) Primes à recevoir quittances de moins de trois mois de date (art. 159 du décret du 30 décembre 1938)	138.294,24
d) Primes à recevoir : quittances de plus de trois mois de date	44.675,76
Créances diverses	72.668,54
Créances immédiatement exigibles	12.195,50
Intérêts échus et non recouvrés	72.711,28
Intérêts courus et non recouvrés	312.411,16
Autres éléments d'actif	164.520,81
Totaux	16.656.833,32

PASSIF	
Capital	800.000 »
Réserves diverses.	
Solde de la prime versée par les actionnaires à l'émission lors de la constitution de la société en 1920	4.150 »
Solde de la prime d'émission versée lors de l'augmentation de capital effectuée en 1943	12.634,48
Provision pour éventualités	610.000 »
Réserve spéciale de réévaluation, immeubles 1949	2.964,72
Réserve spéciale de réévaluation, valeurs mobilières 1951	66.643,16
Réserve spéciale de réévaluation, immeubles 1951	234.165,35
Réinvestissements à effectuer	1.380.000 »
Réserve de garantie	138.426,97
Engagements de la société envers les bénéficiaires de contrats (réserves mathématiques, affaires directes) :	
a) Pour contrats en cours	11.543.497,82
b) Pour titres amortis à payer	5.220,10
c) Pour capitaux échus et non payés	138.680 »
d) Pour rachats à payer	592.481,72
Participation dues à payer aux assurés	532.532,75
Réserve de capitalisation	64.186,07
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles :	
Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	81.715,50
Dettes immédiatement exigibles	269.127,38
Réserve de prévoyance en faveur des employés et des agents de la société	23.182,90
Dettes envers les agents et courtiers	18.837,12
Loyers et revenus perçus d'avance	40.766,14
Dettes diverses (créditeurs divers)	1.400 »
Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles :	
Provision pour impôts	33.267 »
Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif :	
Provision pour créances en litige ou douteuses	4.553,83
Provision pour fluctuation des cours des valeurs mobilières	10.000 »
Solde créditeur	48.400,31
Totaux	16.656.833,32

Compte général de profits et pertes de l'exercice 1960.

DEBIT		CREDIT	
PREMIÈRE PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*		PREMIÈRE PARTIE — *Résultats des opérations d'assurances*	
Remboursements anticipés sur contrats	183.960 »	Primes nettes d'annulations:	
Participation des assurés	90.628,66	a) Primes uniques	125.470,75
Capitaux échus	278.250 »	b) Primes périodiques	2.220.298,57
Rachats effectués	660.583,36		
Commissions payées et à payer	565.101,82	Reserves mathématiques des contrats en cours au 31 décembre de l'exercice précédent	10.451.773,60
Réserves mathématiques des contrats en cours au 31 décembre de l'exercice	11.543.497,82	Frais de gestion financière	50.595,86
Frais généraux	290.742,15		
Impôts à la charge de la société	71.601,59	Intérêts crédités aux reserves mathématiques	367.730,23
Total des opérations d'assurances	13.684.365,40	Total des opérations d'assurances	13.215.869,01
DEUXIÈME PARTIE. — *Gestion générale.*		DEUXIÈME PARTIE. — *Gestion générale.*	
Frais de gestion autres que les frais généraux et les impôts	3.811,91	Revenus des valeurs mobilières	675.104,19
Frais de gestion financière	50.595,86	Revenus des immeubles	115.933,78
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières	1.629,09	Revenus des autres valeurs	43.217,69
Provision pour complément aléatoire de traitements et charges de l'exercice 1960	65.702,44	Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières	556.587,71
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel	1.989,42		
Amortissement réglementaire des immeubles	7.436,52	Revenus, intérêts et bénéfices divers	1.585,33
Réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice:		Report des réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent	
Réserve de capitalisation	64.186,07	Reserve de capitalisation	64.186,07
Réserve de garantie	138.426,97	Réserve de garantie	126.698,12
Réinvestissements à effectuer	1.380.000 »	Reinvestissements à effectuer	1.030.000 »
Provision pour éventualités	610.000 »	Provision pour éventualités	600.000 »
Provision pour fluctuation des cours des valeurs mobilières	10.000 »	Provision pour fluctuation des cours des valeurs mobilières	10.000 »
Provision pour créances douteuses	4.553,83	Provision pour tirages supplémentaires	1.818,55
Intérêts payés à divers	3.272,77	Provision pour éventualités de guerre	3.000 »
Intérêts crédités aux réserves mathématiques	367.730,23	Provision pour perte dans les agences résultant de la guerre	1.843,31
Impôts gestion générale	9.140,95	Provision pour créances douteuses	4.553,83
Solde créditeur	48.400,31	Reliquat des bénéfices des exercices antérieurs	844,18
Total général	16.451.241,77	Total général	16.451.241,77

Répartition du solde créditeur.

Intérêts aux parts bénéficiaires (d'après la loi du 25 avril 1946, art. 7) 3 p. 100	5.333,86	
Supplément 1 p. 100	1.777,95	
		7.111,81
Dividende		35.000 »
Solde à reporter		6.288,50
		48.400,31

Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société (1).

ETAT A-5. Placements prévus par le décret du 30 décembre 1938.)

DÉSIGNATION DES VALEURS	PRIX D'ACHAT	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170-1 du décret du 30 décembre 1938	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170-2° du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:				
A. — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats.				
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	8.393.040	8.393.040	9.334.213	8.393.040
b) Autres valeurs admises par l'article 153	6.089.696	6.089.696	9.750.671	6.082.260
Total *a* + *b*	14.482.737	14.482.737	19.084.885	14.475.301
d) Avances sur polices	86.892	86.892	86.892	86.892
Total III A	14.569.630	14.569.630	19.171.777	14.562.194
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret	423.943	423.943	417.844	423.943
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances				
a) Valeurs de l'article 153	291.026	291.026	348.600	291.026
Total général	15.284.601	15.284.601	19.938.222	15.277.164
Totaux partiels:				
1. — Valeurs de 153 (III *a* + III *b* + III *e* n° 1 + IV *a* + V *a*)	14.773.764	14.773.764	19.433.485	14.766.327
2. — Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 ou 171 du décret du 30 décembre 1938:				
(I *a* + II *a* + III *b* + III *c* + III *e* + V)	6.380.723	6.380.723	10.099.271	6.373.287
3. — Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues)	13.064.990	13.064.990	17.726.048	13.064.990
4. — Total des immeubles	1.440.674	1.440.674	1.433.237	1.433.237
5. — Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	692.043	692.043	692.043	692.043
6. — Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles, les prêts hypothécaires ou ouvertures de crédit	86.892	86.892	86.892	86.892
Total (3 + 4 + 5 + 6) (égal au total I *a* + II *a* + III + V).	15.284.601	15.284.601	19.938.222	15.277.164

(1) Arrondi en nouveaux francs par suppression des centimes.

L AIGLE

Compagnie française d'assurances sur la vie

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

CAPITAL SOCIAL : 2.500.000 nouveaux francs (entièrement versé).

SIEGE SOCIAL : 44, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Registre du commerce : Seine 54-B 6385.

Balance générale des écritures (bilan) au 31 décembre 1960.

ACTIF	
Placements :	
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	60.813,03
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale :	
a) Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	40.896.271,12
b) Autres valeurs sans affectation spéciale	1.028.304,04
IV. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	552.092,90
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la compagnie en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	387.675,53
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées :	
b) Espèces	13.378.842,73
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	350 »
Espèces en caisse au siège social	13.344,17
Banques, chèques postaux	695.398,94
Compte-courant au Trésor (article 157 du décret du 30 décembre 1938)	675.973,26
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers	
a) Espèces en caisse dans les agences	1.283.565,80
c) Primes à recevoir : quittances de moins de trois mois de date (article 159 du décret du 30 décembre 1938)	923.864,58
d) Primes à recevoir : quittances de plus de trois mois de date	310.401,73
e) Autres créances sur les agents et courtiers	89.542,47
Créances en compte-courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires	89.537,95
Créances en compte-courant sur les cédants et rétrocédants	4.460,67
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires	8.940.987,25
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires	29.312,47
Créances diverses	611.438,14
Créances immédiatement exigibles	63.987,53
Intérêts échus et non recouvrés	281.476,39
Intérêts courus et non recouvrés	692.701,36
Autres éléments d'actif	677.191,97
Total	71.690.537,03

PASSIF	
Capital social	2.500.000 »
Réserves diverses :	
Prime d'émission sur augmentation de capital en 1943	35.312,11
Provision pour éventualités	82.000 »
Réserve de garantie	311.222 »
Réserve spéciale de réévaluation 1951 (immeubles)	212.437,93
Réserve spéciale de réévaluation 1960 (immeubles)	4.111.985,78
Réinvestissements à effectuer	1.485.000 »
Réserve pour cautionnement	58.405,31
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats (réserves techniques) :	
1° Réserves mathématiques, affaires directes (réassurances non déduites) :	
a) Pour risques en cours	35.320.479,77
b) Pour sinistres à payer	422.400,44
c) Pour arrérages échus et non payés	6.583,89
d) Pour capitaux échus et non payés	119.502,82
e) Pour rachats à payer	20.462,26
2° Réserves pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés :	
a) Participations dues à payer aux assurés	4.781,76
b) Comptes de bénéfices répartis aux assurés	2.221.464,12
3° Autres réserves techniques	5.102,50
4° Réserves techniques des acceptations en réassurances (rétrocessions non déduites) :	
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	13.378.842,73
Réserve de capitalisation	41.759,62
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles.	
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	324.524,60
b) Dettes immédiatement exigibles	781.889,84
Réserve de prévoyance en faveur des employés et des agents de la société	60.666,71
Dettes envers les agents et courtiers	187.483,46
Dettes pour valeurs et espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques des réassurances cédées	
a) Espèces	8.493.476,03
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	552.092,90
Dettes en compte-courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires	153.708,85
Dettes en compte-courant envers les cédants et rétrocédants	296.234,68
Loyers et revenus perçus d'avance	187.752,96
Dettes diverses	8.196,10
Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles :	
Provision pour impôts	110.287,10
Réserves ou provisions pour fluctuation de change sur devises étrangères	96.070,57
Autres réserves pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif :	
Réserve pour annulation de primes	16.100 »
Provision pour créances douteuses	7.408,71
Provision pour fluctuation des cours des valeurs mobilières	333,75
Solde créditeur	74.167,70
Total	71.690.537,03

Etat détaillé de profits et pertes de l'exercice 1960.

DEBIT	
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*	
Sinistres survenus :	
Assurances vie et décès	1.660.360,52
Participation des assurés aux bénéfices	469.127,68
Capitaux et arrérages échus	1.378.872,44
Rachats effectués	420.625,88
Commissions payées et à payer	2.442.948,60
Primes cédées en réassurances et rétrocédées	1.964.700,87
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites) :	
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	48.699.322,50
b) Réserves pour bénéfice non distribués aux assurés	2.224.164,42
Réserves brutes sur affaires directes sorties pendant l'exercice	123.202,80
Réserves brutes, affaires acceptées sorties pendant l'exercice	2.923.551,37
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs	8.018.273,05
Change	395,94
Réserves à la charge des réassureurs entrées pendant l'exercice	36.054,75
Annulation sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs	608.759,39
Virements de réserves	444.959,40
Frais généraux	1.386.459,69
Impôts à la charge de la société	55.849,27
Autres éléments de débit imputables aux catégories	418.550,85
Total des opérations d'assurances	73.276.181,42
2e PARTIE. — *Gestion générale.*	
Frais de gestion autres que les frais généraux et les impôts	8.518,77
Frais de gestion financière	139.914,40
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	8.422,61
Moins-values par estimation de valeurs	42.417,84
Moins-values par conversion de monnaies étrangères	12.405,08
Pertes sur réalisation de monnaies étrangères	4.005,89
Provision pour complément aléatoire de traitements et charges de l'exercice 1960	107.720,66
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel	5.935,90
Amortissement réglementaire des immeubles	61.573,78
Réserves ou provisions à la fin de l'exercice	
Réserve de capitalisation	41.759,62
Réserve de garantie	311.222 »
Réserve pour cautionnement	58.405,31
Réserve pour annulation de primes	16.100 »
Provision pour éventualités	82.000 »
Provision pour fluctuation de change	96.079,57
Provision pour créances douteuses	7.408,74
Réinvestissements à effectuer	1.485.000 »
Intérêts dus à divers comptes créditeurs	278.783,43
Intérêts crédités aux réserves techniques	1.466.640,20
Impôts de gestion générale	18.937,43
Solde créditeur	74.167,70
Total général	77.603.591,35

CREDIT	
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*	
Primes émises et accessoires de primes nets d'impôts et nets d'annulations :	
a) Primes uniques	1.958.728,60
b) Primes annuelles	12.575.373,73
Part des réassureurs :	
a) Dans les sinistres survenus	193.321,67
b) Dans les capitaux et arrérages échus	21.057,81
c) Dans les rachats effectués	106.426,94
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice	8.940.987,25
Réserves à la charge des réassureurs sorties pendant l'exercice	225.779,37
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites) :	
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	43.693.868,20
Change	8.596,69
Réserves brutes, affaires directes entrées pendant l'exercice	697.604,99
Réserves brutes acceptées entrées pendant l'exercice	435.431,63
b) Réserves pour bénéfices non distribués aux assurés	1.622.842,33
Change	233,90
Frais de gestion financière	139.914,40
Part des réassureurs dans les commissions	228.395,29
Virements de réserves	444.959,40
Intérêts crédités aux réserves techniques	1.466.640,20
Autres éléments de crédit imputables aux catégories	11.239 »
Total des opérations d'assurances	72.751.401,40
2e PARTIE. — *Gestion générale.*	
Revenus des valeurs mobilières	1.329.697,92
Revenus des immeubles	448.674,77
Revenus des prêts hypothécaires	22.787,83
Revenus des autres valeurs	35.636,12
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	824.300,70
Revenus sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants	500.094,97
Plus-values sur conversion de monnaies étrangères	10.371,30
Bénéfices sur réalisations de monnaies étrangères	226,19
Revenus, intérêts et bénéfices divers	11.686,22
Report des réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent	
Réserve de capitalisation	41.759,62
Réserve de garantie	261.525,19
Réserve pour cautionnement	55.692,93
Réserve pour annulations de primes	16.100 »
Réserve extraordinaire spécialement affectée à la garantie des dépréciations des valeurs mobilières	22.500 »
Provision pour éventualités	82.000 »
Provision pour impôts	16.383,53
Provision pour fluctuation de change	98.104,35
Provision pour créances douteuses	7.408,74
Provision pour gros travaux dans les immeubles	3.000 »
Provision pour travaux différés dans les immeubles	2.000 »
Réinvestissements à effectuer	1.055.000 »
Report ou reliquat des bénéfices des exercices antérieurs	7.239,57
Total général	77.603.591,35

Répartition du solde créditeur.

Intérêts aux parts bénéficiaires (d'après la loi du 25 avril 1946, art. 7) :		
3 p. 100	20.263,51	
Supplément 1 p. 100	6.754,51	
		27.018,02
Dividende		40.000 »
Solde à reporter		7.149,68
		74.167,70

Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société (1)

ETAT A-5 (Placements prévus par le décret du 30 décembre 1938.)

DÉSIGNATION DES VALEURS	PRIX D'ACHAT	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170, 1°, du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170, 2°, du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations:				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
b) Valeurs prêtées à la société	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
Total I	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	60.813	60.813	60.597	60.813
b) Valeurs prêtées à la société	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:				
A. — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:				
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153.	18.058.530	18.058.530	20.228.367	18.058.530
b) Autres valeurs admises par l'article 153	19.313.047	19.313.047	22.211.964	19.217.206
Total *a* + *b*	37.371.578	37.371.578	42.440.332	37.275.737
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger.	3.257.571	3.257.571	3.263.049	3.249.420
d) Avances sur polices	371.116	371.116	371.116	371.116
e) 1. Nues propriétés et usufruits de valeurs visées à l'article 153	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
2. Nues propriétés et usufruits d'autres valeurs	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
Total III A	41.000.265	41.000.265	46.074.497	40.896.274
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret	1.028.301	1.028.301	999.893	1.028.301
IV. — Valeurs remises par les réassureurs, immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:				
a) Valeurs visées à l'article 153 du décret	552.092	552.092	552.092	552.092
c) Autres valeurs	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:				
a) Valeurs de l'article 153	387.675	387.675	566.300	387.675
VI. — Autres valeurs détenues par la société	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
Total général	43.029.148	43.029.148	48.253.381	42.925.456
1. — Valeurs de 153 (III *a* + III *b* + III *e* n° 1 + IV *a* + V *a*)	38.311.346	38.311.346	43.558.725	38.215.505
2. — Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 ou 171 du décret du 30 décembre 1938 (I *a* + II *a* + III *b* + III *c* + III *e* + V)	23.019.107	23.019.107	26.101.911	22.915.115
3. — Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues)	30.614.512	30.614.512	35.900.320	30.572.095
4. — Total des immeubles	10.887.668	10.887.668	10.826.094	10.826.094
5. — Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	602.968	602.968	602.968	602.968
6. — Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles, les prêts hypothécaires ou ouvertures de crédit.	371.116	371.116	371.116	371.116
7. — Espèces déposées en Belgique	788	788	788	788
Total (3+4+5+6+7) égal au total I *a* + II *a* + III + V)	42.477.055	42.477.055	47.701.288	42.373.063

(1) Les chiffres indiqués sur cet état sont donnés en nouveaux francs par suppression des centimes.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE RÉASSURANCES-VIE

Société anonyme française d'assurances sur la vie

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

CAPITAL SOCIAL : 800.000 nouveaux francs (entièrement versé).

SIEGE SOCIAL : 44, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Registre du commerce : Seine n° 54-B 6387.

Balance générale des écritures (bilan) au 31 décembre 1960.

ACTIF	
Placements :	
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale :	
a) Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	37.145.519,22
b) Autres valeurs sans affectation spéciale	2.000.380,28
IV. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	8.876.288,95
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la compagnie en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	425.086,45
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées :	
a) Valeurs :	
Appartenant à la société	457.267,50
Remises par les rétrocessionnaires	1.342.782,70
b) Espèces	8.108.785,77
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	360 »
Espèces en caisse au siège social	19.663,27
Banques, chèques postaux	1.129.838,36
Compte courant au Trésor (art. 157 du décret du 30 décembre 1938)	653.524,01
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers :	
a) Espèces en caisse dans les agences	877.153,47
c) Primes à recevoir : quittances de moins de trois mois de date (art. 159 du décret du 30 décembre 1938)	593.253,32
d) Primes à recevoir : quittances de plus de trois mois de date	377.799,12
e) Autres créances sur les agents et courtiers	71.337,54
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires	188.321,90
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants	439.491,10
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires	29.204.309,34
Réserves mathématiques à la charge des rétrocessionnaires	5.906.371,66
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires	139.109,34
Créances diverses	166.749,13
Créances immédiatement exigibles	78.967,92
Intérêts échus et non recouvrés	84.383,34
Intérêts courus et non recouvrés	744.608,25
Autres éléments d'actif	526.508,64
Totaux	99.557.860,58

PASSIF	
Capital social	800.000 »
Réserves diverses :	
Prime d'émission 1929	8.075,93
Prime d'émission sur augmentation de capital en 1943	7.461,36
Provision pour éventualités	685.000 »
Réserve de garantie	502.448,85
Réserve spéciale de réévaluation 1945 (valeurs mobilières)	18.489,87
Réserve spéciale de réévaluation 1945 (immeubles)	20.112,53
Réserve spéciale de réévaluation 1960 (immeubles)	948.386,64
Réinvestissements à effectuer	1.000.000 »
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats (réserves techniques) :	
1° Réserves mathématiques, affaires directes réassurances non déduites) :	
a) Pour risques en cours	41.608.720,45
b) Pour sinistres à payer	205.704,70
c) Pour arrérages échus et non payés	6.434,48
d) Pour capitaux échus et non payés	114.197,40
e) Pour rachats à payer	10.977,23
2° Réserves pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés :	
a) Participations dues à payer aux assurés	95.746,47
b) Comptes de bénéfices répartis aux assurés	1.405.236,05
3° Autres réserves techniques	9.695,52
4° Réserves techniques des acceptations en réassurances (rétrocessions non déduites) :	
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	11.061.460,19
b) Réserves mathématiques pour sinistres, arrérages, capitaux et rachats à payer	75.803,76
Réserve de capitalisation	26.824,61
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles.	
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	373.894,14
b) Dettes immédiatement exigibles	34.775,13
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires :	
a) Provisions de primes et autres dépôts de garantie en espèces	101.552,81
Réserve de prévoyance en faveur des employés et des agents de la société	27.034,62
Dettes envers les agents et courtiers	674.198,25
Dettes pour valeurs et espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques des réassurances cédées :	
a) Espèces	24.821.078,28
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	10.219.071,65
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires	1.413.629,19
Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants	158.050,32
Loyers et revenus perçus d'avance	13.461,92
Dettes diverses	283,06
Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles :	
Provision pour impôts	8.457,80
Réserves ou provisions pour fluctuation de change sur devises étrangères	6.185,25
Autres réserves pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif :	
Réserve pour annulation de primes	12.200 »
Provision pour créances douteuses	870 »
Solde créditeur	52.342,12
Totaux	99.557.860,58

Etat détaillé de profits et pertes de l'exercice 1960.

DEBIT	
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*	
Sinistres survenus :	
Assurances vie et décès	1.236.532,19
Participation des assurés aux bénéfices	160.754,46
Capitaux et arrérages échus	751.089,15
Rachats effectués	467.213,17
Commissions payées et à payer	3.876.925,36
Primes cédées en réassurances et rétrocédées	10.127.501,35
Pertes sur les nues-propriétés	184,49
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites) :	
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	55.670.180,64
b) Réserves pour bénéfices non distribués aux assurés	1.405.236,05
Réserves brutes sur affaires directes sorties pendant l'exercice	28.342,65
Réserves brutes, affaires acceptées sorties pendant l'exercice	348.875,53
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs	31.773.845,78
Change	593,36
Réserves à la charge des réassureurs entrées pendant l'exercice	1.259.509,41
Annulation sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs	407.652,53
Virements de réserves	1.817.322,82
Frais généraux	1.996.715,15
Impôts à la charge de la société	91.611,87
Autres éléments de débit imputables aux catégories	10.298,03
Total des opérations d'assurances	111.430.383,99
2e PARTIE. — *Gestion générale*	
Frais de gestion autres que les frais généraux et les impôts	11.609,09
Frais de gestion financière	67.536,20
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	7.125,25
Moins-values par estimation de valeurs	87.435,41
Moins-values par conversion de monnaies étrangères	4.162,40
Pertes sur réalisation de monnaies étrangères	3.971,24
Provision pour complément aléatoire de traitements et charges de l'exercice 1960	25.861,19
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel	704,78
Amortissement réglementaire des immeubles	16.928,54
Réserves ou provisions à la fin de l'exercice	
Réserve de capitalisation	26.824,61
Réserve de garantie	502.448,85
Réserve pour annulation de primes	12.200 »
Provision pour éventualités	685.000 »
Provision pour fluctuation de change	6.185,25
Provision pour créances douteuses	870 »
Réinvestissements à effectuer	1.000.000 »
Intérêts dus à divers comptes créditeurs	859.946,72
Intérêts crédités aux réserves techniques	758.412,83
Impôts de gestion générale	3.285,88
Solde créditeur	52.342,12
Total général	115.563.237,35

CREDIT	
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*	
Primes émises et accessoires de primes nets d'impôts et nets d'annulations :	
a) Primes uniques	729.771,37
b) Primes annuelles	15.333.364,87
Part des réassureurs :	
a) Dans les sinistres survenus	723.165,45
b) Dans les capitaux et arrérages échus	124.764,79
c) Dans les rachats effectués	304.478,51
d) Dans les participations échues	130.216,82
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice	35.110.681 »
Réserves à la charge des réassureurs sorties pendant l'exercice	3.388.370,32
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites) :	
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	47.629.110,69
Change	1.512,49
Réserves brutes, affaires directes entrées pendant l'exercice	48.751,32
Réserves brutes acceptées entrées pendant l'exercice	18.072,57
b) Réserves pour bénéfices non distribués aux assurés	1.035.246,10
Frais de gestion financière	67.536,20
Part des réassureurs dans les commissions	2.431.904,57
Virements de réserves	1.817.322,82
Intérêts crédités aux réserves techniques	758.412,83
Autres éléments de crédit imputables aux catégories	1.083.114,37
Total des opérations d'assurances	110.435.797,09
2e PARTIE. — *Gestion générale.*	
Revenus des valeurs mobilières	1.517.594,72
Revenus des immeubles	71.066,21
Revenus des prêts hypothécaires	10.803,16
Revenus des autres valeurs	91.588,24
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	922.173,54
Report des moins-values par estimation de valeurs au 31 décembre de l'exercice précédent	26,81
Revenus sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants	267.834,13
Plus-values sur conversion de monnaies étrangères	2.641,89
Bénéfices sur réalisations de monnaies étrangères	34,54
Revenus, intérêts et bénéfices divers	27.021,39
Report des réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent :	
Réserve de capitalisation	26.824,61
Réserve de garantie	428.438,80
Réserve pour annulations de primes	12.200 »
Provision pour éventualités	685.000 »
Provision pour impôts	129.010,31
Provision pour fluctuation de change	7.705,76
Provision pour créances douteuses	870 »
Réinvestissements à effectuer	920.000 »
Report ou reliquat des bénéfices des exercices antérieurs	6.606,18
Total général	115.563.237,35

Répartition du solde créditeur.

Intérêts aux parts bénéficiaires (d'après la loi du 25 avril 1946, art. 7) :		
3 p. 100	6.581,61	
Supplément 1 p. 100	2.193,87	
		8.775,48
Dividende		40.000 »
Solde à reporter		3.566,64
		52.342,12

Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société (1).

(Placements prévus par le décret du 30 décembre 1938.)

ETAT A-5.

DÉSIGNATION DES VALEURS	PRIX D'ACHAT	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170-1° du décret du 30 décembre 1938	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170-2° du décret du 30 déc. 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations:				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
b) Valeurs prêtées à la société	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
Total I	Néant.	Néant.	Néant.	Néant
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
b) Valeurs prêtées à la société	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:				
A. — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:				
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153.	19.367.553	19.367.553	22.349.865	19.367.527
b) Autres valeurs admises par l'article 153	17.063.532	17.063.532	22.645.887	16.959.298
Total *a* + *b*	36.431.086	36.431.086	44.995.753	36.326.825
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	461.202	461.202	460.691	461.202
d) Avances sur polices	357.228	357.228	357.228	357.228
e) 1. Nues propriétés et usufruits de valeurs visées à l'article 153.	263	263	263	263
2. Nues propriétés et usufruits d'autres valeurs	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
Total III A	37.249.780	37.249.780	45.813.935	37.145.519
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret	2.000.482	2.000.482	1.979.447	2.000.380
IV. — Valeurs remises par les réassureurs, immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:				
a + *b*) Valeurs visées à l'article 153 du décret	8.876.288	8.876.288	8.876.288	8.876.288
c) Autres valeurs	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:				
a) Valeurs de l'article 153	425.086	425.086	661.260	425.086
VI. — Autres valeurs détenues par la société	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
Total général	48.551.638	48.551.638	57.330.932	48.447.274
1. — Valeurs de 153 (III *a* + III *b* + III *e* n° 1 + IV *a* + V *a*)	45.732.725	45.732.725	54.533.564	45.628.463
2. — Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 ou 171 du décret du 30 décembre 1938 (I *a* + II *a* + III *b* + III *c* + III *e* + V *a*)	17.950.084	17.950.084	23.768.401	17.845.850
3. — Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues)	34.604.780	34.604.780	43.401.002	34.517.345
4. — Total des immeubles	3.438.196	3.438.196	3.421.267	3.421.267
5. — Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	1.275.144	1.275.144	1.275.144	1.275.144
6. — Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles, les prêts hypothécaires ou ouvertures de crédit	357.228	357.228	357.228	357.228
Total (3 + 4 + 5 + 6) (égal au total I *a* + II *a* + III + V)	39.675.349	39.675.349	48.454.643	39.570.985

(1) Les chiffres indiqués sur cet état sont donnés en nouveaux francs par suppression des centimes.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture du Puy-de-Dôme.

AVIS

Par pétition sur timbre en date du 28 mars 1961, complétée par lettres des 26 avril et 30 mai, les établissements Teisset-Kessler, dont le siège social est à Limoges (Haute-Vienne), 15, rue Henri-Martin, sollicitent l'octroi d'un permis exclusif de recherche de fluorine et minerais connexes portant sur partie du département du Puy-de-Dôme, partiellement en concurrence avec la demande de permis d'exploitation présentée par M. Donnat.

Les limites de ce permis sont déterminées par le périmètre d'un polygone A B C D A, à côtés rectilignes, dont les sommets sont définis comme suit :

Au Nord : le point A représenté par le clocher d'Herment, commune d'Herment.

A l'Est : le point B représenté par le clocher de Tortebesse, commune de Tortebesse.

Au Sud : le point C représenté par le point central du pont de la route de Ville-Demange à Lastic, commune de Saint-Germain.

A l'Ouest : le point D représenté par le point central du pont du chemin rural d'Herment à Barmontel (situé à 700 mètres à l'Est de la ferme La Gagnerie), commune de Verneugheol.

La superficie comprise à l'intérieur de ces limites est d'environ 6,30 kilomètres carrés.

La durée du permis sollicité est de trois ans renouvelables.

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, une enquête sur cette demande sera ouverte du 1er juillet au 1er août 1961.

Pendant toute la durée de l'enquête, la demande et ses annexes resteront déposées à la préfecture du Puy-de-Dôme, où le public pourra en prendre connaissance.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur le registre ouvert à cet effet à la préfecture du Puy-de-Dôme, soit adressées par lettre recommandée au préfet du Puy-de-Dôme.

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs au préfet du Puy-de-Dôme avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 1er août 1961.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites par les articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être déposées à la préfecture du Puy-de-Dôme avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 16 août 1961.

Elles ne sont recevables que pour autant qu'elles ne porteront pas sur une région déjà soumise à enquête publique à la demande d'un tiers pétitionnaire et pour laquelle le délai de présentation des demandes en concurrence serait dépassé.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs aux établissements Teisset-Kessler, 15, rue Henri-Martin, à Limoges (Haute-Vienne), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou à défaut le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, sera adressé au préfet.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

9 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Télé-Club de Neussargues.** But : grouper les usagers de la télévision pour l'amélioration de la réception de l'image de la R. T. F. sur le plan de la localité. Siège social : mairie de Neussargues (Cantal).

10 juin 1961. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des petits actionnaires de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine.** But : défense des petits actionnaires de la S. N. P. A., en particulier des actionnaires membres du personnel, et représenter ceux-ci auprès du conseil d'administration de la société. Siège social : 11, rue Manescau, Pau.

14 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles (école Françoise-Cabrini).** But : grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social : 20, rue du Docteur-Sureau, Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise).

14 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association des anciens d'Algérie de Piennes.** But : entretenir et renforcer les liens de camaraderie et de solidarité entre les anciens mobilisés en Algérie. Siège social : salle de la mairie de Piennes (Meurthe-et-Moselle).

16 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Groupement de défense sanitaire de l'élevage de Lévaré.** But : lutter contre les maladies contagieuses et parasitaires des animaux domestiques chez ses adhérents en vue d'assurer le bon état de santé du cheptel. Siège social : mairie de Lévaré (Mayenne).

16 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association Cercle Etudiants Brest.** But : développement moral, intellectel, professionnel, civique et culturel des étudiants et étudiantes de Brest et, en général, l'éducation populaire. Siège social : chez le trésorier, M. Lemazurier, 24, rue Kéravel, Brest (Finistère).

17 juin 1961. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des camarades de combat.** But : entretenir les liens de camaraderie entre les anciens combattants, défendre les intérêts moraux et matériels de ces derniers et perpétuer le souvenir des combattants morts. Siège social : 20, rue Paul-Déroulède, Nice.

17 juin 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'entraide aux étudiants en chirurgie dentaire de Paris.** But : maintenir les traditions chez les étudiants, seconder l'aide apportée aux jeunes par l'Association générale des étudiants en chirurgie dentaire ; développer les relations entre les étudiants et les membres de la profession dentaire ; provoquer ou organiser les œuvres de bienfaisance. Siège social : 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques, Paris.

17 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. **Association des amis des auberges de la jeunesse des Hautes-Alpes (A. A. A. J.).** But : encourager et faciliter le tourisme populaire, promouvoir et gérer des activités touristiques, de plein air, sportives, éducatives et culturelles, en coordination notamment avec l'Association départementale des auberges de la jeunesse des Hautes-Alpes (A. D. A. J.) et la Fédération unie des auberges de la jeunesse (F. U. A. J.). Siège social : auberge de la jeunesse de Guillestre (Hautes-Alpes).

19 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association familiale rurale de Vendrest.** But : défense des droits des familles et services d'entraide. Siège social : mairie de Vendrest (Seine-et-Marne).

19 juin 1961. Déclaration à la préfecture d'Auch. **Cercle d'information agricole des planteurs des Trois Vallées.** But : améliorer le niveau économique et social des exploitations agricoles de ces adhérents et de la zone intéressée. Siège social : mairie de Seissan.

19 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Lous Pescayrots.** But : pratique de la pêche à la ligne et organisation des loisirs. Siège social : Grand-Rue, à Lavit-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).

MODIFICATIONS

9 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. La Société de protection des animaux de la région narbonnaise change son titre, qui devient : **Société narbonnaise pour la protection des animaux,** et transfère son siège social du 1 *bis*, rue Jean-Jaurès, Narbonne, au 33, quai de Lorraine, Narbonne (Aude).

13 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **La Fédération des victimes du travail, section du canton de Berlaimont,** modifie son conseil d'administration et transfère son siège social du 27, rue Saint-Martin, Aulnoye, au 12, rue Saint-Martin, Aulnoye (Nord).

22 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **L'Entente bouliste de Plantaurel** transfère son siège social du café du Centre, Sainte-Colombe-sur-l'Hers, au Grand Café de la Liberté, Sainte-Colombe-sur-l'Hers (Aube).

1er juillet 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des étudiantes soudanaises en France change son titre, qui devient : **Association des étudiants maliens en France,** et transfère son siège social du 9, rue Monsieur-le-Prince, au 69, boulevard Poniatowski, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.